L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1546 - VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232


Crédit photos : GettyImages.

Actimat

Avec Bail-Agri, découvrez nos solutions de financement locatif directement chez votre concessionnaire.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. CM-CIC Bail – Société anonyme au capital de 26 187 800 Euros – Siège social : Tour D2, 17 bis Place des Reflets, 92988 Paris La Défense CEDEX – France – RCS Nanterre 642 017 834 – N° ORIAS : 09 046 570.

Vendanges 2019

Oh les beaux jours !



Les vendanges sont terminées pour certains et s'activent encore fortement pour d'autres. Si les rendements semblent avoir souffert du gel et des canicules en fonction des parcelles, l'excellente qualité des raisins est partout appréciée. Cela devrait se traduire en vins effervescents comme en vins tranquilles par un *« millésime qui pourrait rester dans les annales »* selon certains viticulteurs… *Pages 8, 11, 18*

Pages 21 - 24

En direct de la MSA

Encarts : mailing DAFP (sur certains cantons) ; mailing Loisirs Cars (sur certains cantons) ; dépliants Gamm Vert (sur certains cantons) ; catalogue Beiser (sur certains cantons).

Côte d'Or

› Réchauffement climatique

Vite, du bon sens



Nièvre

› Grandes cultures

« Nous sommes au bout d'un système »



Yonne

› Action syndicale

La FDSEA exprime son ras-le-bol dans la rue







Sommaire

Côte-d'Or

04 • Réchauffement climatique : Vite, du bon sens
05 • Ressources en eau : À la recherche de solutions
06 • Élevage ovin : Un métier malmené, mais à défendre
07 • Traits Auxois : Et les champions sont...
08 • Châtillonnais : Vers de très bon crémants

Nièvre

09 • Cultures : « *Nous sommes au bout d'un système* »
10 • Chambre d'agriculture : De nouvelles orientations
11 • Viticulture : Les vendanges sont lancées
12 • Génomique : « *Pour moi, c'est l'avenir de l'élevage* »
13 • Agrilocal : La phase d'expérimentation est terminée

Yonne

14 • Manifestation : La FDSEA exprime son ras-le-bol
15 • PAC : Fonctionnement et utilité des contrôles
16 • Journée vendanges : L'actualité viticole explorée
17 • Libre-échange : Une nouvelle ligne fluviale
18 • Élevage : Une journée pour aider les éleveurs

Région

19 • Agir contre le changement climatique
20 • Moutarde : Recherche de surfaces
21-24 • En direct de la MSA

Infos Services

27 • Firmes et Machinisme
28-29 • Marchés
30-32 • Petites annonces
33-36 • Annonces Légales
37-38 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

A voir sur grand écran

Au nom de la terre, un film implacable sur le suicide en agriculture

Dans son premier film de fiction, inspiré de son histoire familiale, le réalisateur Edouard Bergeon retrace de manière forte et humaine la chute d'un agriculteur pris dans l'engrenage de l'endettement.

Résumé.



DR

Plusieurs films ces dernières années ont abordé le thème des difficultés dans le monde agricole. *Au nom de la terre*, le film du réalisateur Edouard Bergeon qui doit sortir au cinéma le 25 septembre prochain, apparaît comme à part. Inspiré de sa propre histoire familiale, l'oeuvre, sa première de fiction, retrace les étapes amenant à une issue dont on saisit vite qu'elle sera tragique. Face à un destin tracé, l'une des forces du récit est justement de ne pas oublier les moments de joie, ceux où la menace paraît absente, rendant plus douloureux le constat de ce qui a été perdu.

Fils d'agriculteur, Pierre Jarjeau (Guillaume Canet) reprend l'exploitation de son père (Rufus) en 1979, une ferme de 500 brebis. Il revient d'un voyage aux États-Unis, pays où il a vu « *des ranchs de plus de 10 000 bêtes* ». D'une génération à l'autre, l'horizon, déjà, semble ne plus être le même. « *Je suis un entrepreneur* », affirmera Pierre à plusieurs reprises durant le film. L'attachement à la terre reste, lui, intacte. « *L'important est que ça reste dans la famille* », assure le père au moment de céder les rênes. La phrase hantera le récit de bout en bout, symbole de tous les sacrifices consentis pour conserver cette terre qui se confond avec l'histoire familiale.

Plus maître de son destin

Jouant sur les couleurs, le film s'assombrit au fur et à mesure que s'éloigne cette époque où tout semblait encore possible. Pierre, installé avec sa compagne Claire (Veerle Baetens), élève leurs deux enfants dont l'aîné, Thomas (Anthony Barjon), fait des études agricoles et aide son père. L'exploitation s'est agrandie, modifiée. Mais bientôt cela ne paye plus et les dettes s'accumulent. Claire le met en garde, tente de le raisonner. Des banques, des coopératives agricoles le bercent de nouveaux projets d'agrandissement « *sans risques* », dans lequel il croit voir un moyen de garder une stabilité.

Lancé à marche forcée dans un modèle dans lequel il n'apparaît plus entièrement maître de son destin et de son exploitation, Pierre se bat jusqu'à l'épuisement. Transfomé physiquement, Guillaume Canet en devient méconnaissable. Le film, rempli d'une colère sourde, décrit le monde agricole comme un système en proie à de nombreux errements et l'agriculteur en homme seul face aux difficultés qui s'amoncellent, malgré la présence de sa famille. Errements sur les pesticides et sur une production agricole hors-sol entièrement intégrée qui paraît ne plus tenir compte des êtres humains. Errements aussi du père, qui face au naufrage du fils lui conseille de « *travailler deux fois plus* ».

Le constat posé par Edouard Bergeon sur les causes du suicide dans le monde agricole paraît donc dur et implacable. « *La seule façon de s'en sortir, c'est de partir* », finit d'ailleurs par lâcher Pierre à son fils désireux de reprendre l'exploitation.

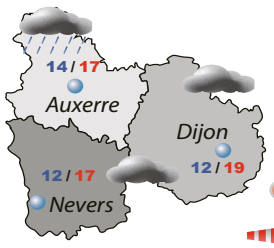
la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

AGATE météo

Vendredi 27 Septembre



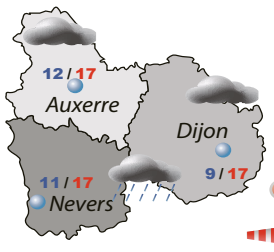
Maussade
Un temps couvert s'annonce, avec quelques pluies localement.

T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 14 à 18°C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint V. de Paul
Soleil : 07h44 - 19h40
Lune : 05h31 - 19h34

Samedi 28 Septembre



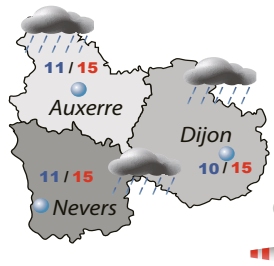
Menaçant
Le ciel restera chargé de nuages menaçants. Quelques pluies persisteront par endroits.

T° mini : 11 à 13°C
T° maxi : 15 à 18°C

Vents : Ouest 30 km/h

Saint Venceslas
Soleil : 07h46 - 19h38
Lune : 06h55 - 20h01

Dimanche 29 Septembre



Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux en perspective. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 10 à 12°C
T° maxi : 12 à 16°C

Vents : Sud-Ouest 40 km/h

Saint Michel
Soleil : 07h47 - 19h36
Lune : 08h18 - 20h27

Prévisions à 7 jours

Lundi 30 Septembre au Mercredi 2 Octobre

De nombreuses précipitations sont attendues.

Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini : 12 à 14°C T° maxi : 19 à 21°C

Du Jeudi 3 Octobre au Dimanche 6 Octobre

Le temps sera nuageux à couvert au cours de cette période.

Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 12 à 14°C T° maxi : 24 à 26°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Société

«Il faut créer des espaces de négocation au niveau des communes»

Les conflits entre agriculteurs et riverains se multiplient, le débat sur l'utilisation des pesticides et les distances de traitement en est le symbole. Pour apaiser les relations, Jean Viard, sociologue spécialiste du monde agricole, appelle à créer, au niveau local, des espaces de dialogue entre producteurs et citoyens.

Pourquoi les frictions entre agriculteurs et riverains se multiplient-elles ?

Jean Viard : *«Nous sommes dans une société où l'agriculture occupe la moitié des sols de France. Mais partout émergent des ronds-points, des lotissements, l'agriculture partage ainsi son territoire avec d'autres usages. Il faut donc discuter des modes de vie des uns et des autres pour que riverains et agriculteurs vivent ensemble. Si je prends mon exemple, je vis dans un village viticole, où l'agriculteur bio, qui occupe les terres autour de chez moi, traite et vendange la nuit, durant un mois mon sommeil est donc perturbé. Jamais les viticulteurs n'ont expliqué aux riverains qu'ils vendangent la nuit pour améliorer leurs rendements. Ils considèrent qu'ils sont légitimes à nous empêcher de dormir. Je ne dis pas qu'ils n'ont pas raison de le faire, mais ils doivent s'en expliquer. Il faut donc ouvrir un espace de dialogue. Ce dernier devrait être porté par la municipalité, cependant historiquement la politique ne s'est jamais occupée de ces questions. Les maires prennent des décisions pour la majorité de leurs électeurs, qui n'est pas issue du monde agricole. Ils prennent ces décisions sans réunion de travail préalable avec les agriculteurs, or la démocratie, c'est aussi le respect des minorités. Les agriculteurs sont désormais une minorité dans les campagnes et ils ont droit au respect. Il faut donc créer des espaces de négociation au niveau des communes, c'est un enjeu fondamental».*

Considérez-vous que les agriculteurs s'adaptent aux attentes sociétales ?

J.V : *«D'un point de vue extérieur, le développement que l'on constate c'est l'émergence du bio, de la vente directe… On ne voit pas de mouvement du monde agricole dans son ensemble. Je ne dis pas qu'il n'existe pas, je dis qu'on ne le voit pas ! En 200 ans, la France a connu quatre grandes réformes agricoles. Celle de 1962, portée par le Général De Gaulle, devait garantir l'approvisionnement alimentaire en France et a donc entraîné le développement d'une agriculture intensive, la France avait besoin d'être nourrie. Aujourd'hui, la France a besoin que l'on sanctuarise les terres agricoles et que l'on construise un nouvel art de vivre, de produire, où l'agriculture fournit à la fois de l'alimentation, mais aussi des vêtements tout en gérant le vent, le soleil, la forêt, la biomasse… L'agriculture doit porter un projet écologique pour la société, par écologie j'entends toute cette gestion du vent, du soleil et de l'eau et pas seulement la diminution de l'utilisation des intrants. J'insiste, pour apaiser le dialogue, il est indispensable que le monde agricole porte un projet pour la société !»*

Quelles autres solutions proposez-vous pour renouer le dialogue ?

J.V : *«Quand on fait des études d'opinion, on observe que les agriculteurs sont convaincus de ne pas vivre comme les autres Français, et le sentiment est réciproque. Pourtant, les agriculteurs font leurs courses au supermarché, ils regardent la télé, comme dans le reste de la société, les jeunes se marient moins… Les agriculteurs vivent donc comme le reste des Français, ils ont les mêmes projets de vie privée, ont envie de vacances, que leurs enfants aillent à la fac… Le problème, c'est que le monde agricole s'est replié sur lui-même, car la mutation a été trop rapide. On a demandé aux agriculteurs de tout changer alors qu'ils avaient fait de lourds investissements. Ils ont été bousculés et ils se sont renfermés. Je rappelle qu'au moment de son élection le président Macron a promis de mettre 5 milliards d'euros sur la table pour accompagner la transition, on ne les a pas encore vus. Il faut les utiliser pour accompagner les agriculteurs dans la transition en aidant les fermes à transformer leurs outils et en annulant certaines dettes anciennes. Il faut proposer à chacune des 440 000 exploitations françaises un projet de transformation en phase avec les attentes sociétales et financé pour ces fonds».*

En janvier prochain, Jean Viard publiera un livre consacré à ces problématiques, « Le sacre de la terre », aux éditions de l'Aube.

Sécheresse

Le gouvernement étend le zonage des dérogations pour les cultures dérobées

Le ministère de l'Agriculture a annoncé le 16 septembre que de nouvelles dérogations relatives aux SIE et aux jachères pourraient être accordées. Henri Brichart, vice-président de la FNSEA, se félicite de ces mesures mais regrette qu'elles n'aient pas été prises plus en amont.

En raison de la sécheresse qui sévit encore dans plusieurs départements, des dérogations aux exigences relatives aux jachères ainsi qu'aux cultures dérobées sur les surfaces d'intérêt écologique pourront être accordées dans de nouveaux départements. Une dérogation bienvenue, se félicite Henri Brichart, vice-président de la FNSEA, qui précise que cette sécheresse a eu des conséquences désastreuses pour les agriculteurs et les éleveurs en impactant les cultures et les disponibilités en fourrages. Cette dérogation complète celle du 2 août 2019, relative aux dérogations à l'interdiction de valorisation des jachères, aux périodes de présence ou à la non levée des cultures dérobées SIE, son zonage a ainsi été étendu aux départements dans lesquels le cumul des précipitations intervenues après le 20 août et la situation hydrique des sols compromettent la levée des cultures dérobées ou dont la pousse des prairies connaît un déficit significatif. Dans ces départements les exploitants pourront bénéficier d'une dérogation lorsque le couvert de leur culture dérobée n'aura pas levé. De plus, en raison de l'impact de cette sécheresse sur la disponibilité en fourrages dans de nombreux départements, la France a obtenu de la Commission de nouvelles souplesses concernant les cultures dérobées

Des décisions bienvenue mais *«un peu lentes»* et l'utilisation des jachères

Ainsi, les exploitants éleveurs et non éleveurs pourront, semer en tant que culture dérobée, une culture d'hiver en fourrage herbacé (dérogation à l'interdiction pour les cultures dérobées d'être déclarées comme culture principale l'année suivante) ils pourront également implanter, à la place d'un mélange d'espèces, un couvert composé d'une seule espèce d'herbe ou de plante fourragère (cette dernière dérogation n'est en application que dans les départements dont la période de présence obligatoire des cultures dérobées commence après le 8 septembre et au plus tard le 1er octobre). Pour faire valoir ces dérogations, l'exploitant qui constate que la culture dérobée qu'il a mise en place ne lève pas, ou qui souhaite implanter une seule espèce ou qui envisage de semer en tant que culture dérobée une culture d'hiver en fourrage herbacé, doit le signaler par courrier à la DDT. Pour les non-éleveurs qui décident de faire valoir ces dérogations ils devront mettre le fourrage à disposition des éleveurs. Ainsi un non-éleveur souhaitant bénéficier d'une dérogation relative à la composition du semis ou d'une dérogation pour conserver la culture dérobée comme culture principale de l'année suivante devra joindre à sa demande un courrier de mise à disposition ou une attestation co-signée avec un éleveur ou tout document démontrant l'effectivité de la cession de fourrage. Si les demandes de dérogation sont acceptées elles permettent de conserver le caractère SIE d'une culture dérobée même si un contrôle sur place constate l'absence de levée du couvert, le semis d'une culture non en mélange (pour les départements concernés) ou le maintien de la culture dérobée en culture principale de l'année n+1. *«Toutes ces souplesses qui sont de bons sens représentent un vrai plus pour les éleveurs, on ne va pas bouder le plaisir mais on peut regretter la lenteur de prise de ces décisions», souligne Henri Brichart. «Il faut en particulier de nombreux allers-retours entre le gouvernement et la commission pour que les décisions soient prises»*, pointe-t-il du doigts. Il appelle ainsi à de réelles simplifications dans la prochaine Pac, pour lors d'année climatique particulière, comme 2019, il soit plus aisé de faire reconnaitre les cas de forces majeures.



MONGIN Jean-Jacques
6-8, Rue Dampierre (Place des Cordeliers)
89000 AUXERRE
Tel. 03 86 72 08 38 - Fax 03 86 72 08 39
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com

N°Orias 07009678

- professionnel en assurances agricoles depuis 25 ans
- est présent dès 7h00 le matin
- est le seul interlocuteur pour l'établissement de vos contacts et la gestion de vos sinistres

AVIVA Assurances

Assureur AGRICOLE depuis 1856

SPÉCIALISÉ RISQUES CLIMATIQUES
VIGNES, CÉRÉALES, CULTURES SPÉCIALES

Réchauffement climatique

Vite, du bon sens

Bernard Krempp, agriculteur en EARL avec son épouse et leur deuxième fils à Flagey-lès-Auxonne, partage son point de vue sur la hausse des températures, la nécessaire adaptation du monde agricole et les solutions à envisager.



L'ancien président du Groupement des agrobiologistes de Côte-d'Or, il y a quelques jours, au sein de son troupeau limousin : «*Nous sommes tous concernés, tous acteurs pour éviter le péril climatique qui s'annonce*».

À 66 ans, Bernard Krempp n'avait jamais connu pareille sécheresse. «*En 1976, nous étions montés à 33, voire 34 °C, mais jamais à ces températures-là*», rappelle le Côte-d'Orien qui, pour la première fois, a vu plusieurs de ses captages d'abreuvement du bétail ne plus rien donner cet été. «*Les illustrations sont malheureusement nombreuses, je pense notamment aux mares forestières près de chez moi qui ont été à sec dès la fin du mois de mars. Des chênes meurent dans les forêts. L'automne dernier, une fumée de poussière traînait derrière chaque troupeau qui se déplaçait, je n'avais jamais vu ça non plus*», poursuit l'ancien président du Gab21. Pour Bernard Krempp, il est «*grand temps*» de trouver un remplacement aux énergies fossiles, dont l'utilisation augmente l'effet de serre et accentue le réchauffement climatique. Dans l'attente de cette révolution devant intervenir à l'échelle planétaire, un certain nombre de mesures locales doivent être mises en place pour limiter l'impact du climat. Agriculteurs, particuliers, collectivités, département, région, État : tout le monde «*peut et doit jouer un rôle à son niveau, à condition de se donner le même objectif*». Bernard Krempp appelle au bon sens de chacun : «*il y a vraiment urgence. Si nous ne mettons pas un euro aujourd'hui dans un investissement quelconque pour lutter contre le réchauffement climatique, il en faudra au moins cinq d'ici peu de temps*».

L'enjeu de l'eau

L'un des premiers sujets abordés par l'agriculteur bio s'intéresse à la loi sur l'eau : «*elle a 30, voire 40 années de retard. Il faut arrêter avec ça. Nous avons la chance d'avoir de petites rivières, nous devons pouvoir aménager de petits barrages pour maintenir le niveau des nappes en été le plus haut possible. Des barrages plus conséquents doivent être également constitués pour mieux gérer le surplus d'eau quand il y a des crues*». L'éleveur du val de Saône illustre son propos par l'ancien moulin de Champdôtre, un village à quelques kilomètres du sien : «*le barrage a été remonté, le niveau d'eau a gagné 40 cm et la nappe en amont en a profité. Cet exemple est flagrant. Le monde agricole a besoin d'être soutenu, d'être écouté pour mener à bien ses projets. À l'échelle nationale, il faut que l'on arrête de nous imposer une réglementation qui nous paralyse systématiquement*».

Sur les exploitations

Pour limiter l'impact du réchauffement climatique, Bernard Krempp invite chaque exploitant à bien appréhender la conduite de leurs sols pour favoriser le fonctionnement des écosystèmes : «*le règne végétal est la plaque tournante de toute vie sur terre. Il faut bien comprendre le cycle du carbone, notamment la restitution de l'humus. La nature a une énorme capacité d'adaptation qu'il faut savoir favoriser*». L'éleveur de Flagey-lès-Auxonne favorise une biodiversité maximale dans ses terres : «*l'idée est qu'elles réagissent le mieux et le plus vite possible lors du retour de conditions climatiques favorables. Dans mon cas, j'apporte un amendement sur les prairies tous les quatre ans pour corriger les carences minérales naturelles des sols. Un compost de fumier est également apporté tous les deux ans. Cette alimentation de la vie biologique des sols est essentielle. Attention, je ne parle pas de fertilisation, la nuance est importante. Ici, fin juillet, tout commençait à griller, mais nous avons eu la chance d'avoir plusieurs pluies orageuses. La végétation s'est réveillée d'une façon très spectaculaire, je n'ai jamais eu de regains si importants depuis de nombreuses années*».

À l'ombre

Bernard Krempp veille à la présence systématique de haies dans ses prairies. Ses animaux ont constamment une parcelle de bois dans laquelle se réfugier en cas de besoin : «*cela est très utile lors des pics de chaleur, une différence de 15 °C peut être constatée entre la température en sous-bois et celle en plein soleil. Des parcelles de bois existantes ont été aménagées, d'autres ont été constituées au fil des années. L'idée est de créer un microclimat. Les très grandes étendues sans végétation arborescente sont toujours très contre-productives. Dans l'idéal, pour les zones cultivées, il faudrait des haies de 5 ou 6 m de largeur, au minimum tous les 250 m. Un effet brise-vent est alors constaté, le dessèchement des prairies ou des autres cultures est moindre, tout comme les besoins en eau. Il faut savoir qu'une culture en plein développement au printemps consomme le double d'eau à 30 °C qu'à 20 °C. Proche des 40 °C, le développement végétatif est quasiment stoppé*».

Autres pistes

Bernard Krempp préconise également un entretien régulier de toutes les réserves d'eau existantes, avec une attention particulière sur leur aménagement : «*les vaches doivent y accéder facilement sans y patauger. La qualité de l'eau est une autre priorité, un contrôle régulier du pH s'impose. Des corrections peuvent être apportées avec de la chaux magnésienne. Les petites régions sont différentes les unes des autres, ce qui est valable ici ne l'est pas forcément ailleurs et inversement. Mais il faut dresser l'inventaire de tout ce qui peut être mis en place localement pour s'adapter le mieux possible à cette réalité du changement climatique*». L'éleveur ajoute un dernier point, relatif à la biodiversité : «*il faut prendre conscience de son importance et de sa grande nécessité. Tout est lié. Dans le val de Saône, nous avons la chance d'avoir des zones humides, l'inventaire de toutes les plantes présentes dans nos fossés et ruisseaux est d'une richesse exceptionnelle. Il faudrait entretenir ces structures à partir du 15 septembre seulement, et non au début de l'été, pour permettre la germination des graines et la reproduction des petits animaux. Par exemple, la reine des prés, plante médicinale de haut niveau, est quasiment en train de disparaître avec ce dispositif d'entretien mal adapté. Nous sommes tous concernés, tous acteurs pour éviter le péril climatique qui s'annonce*».

AG



Ressources en eau

À la recherche de solutions

Une réunion *«sécheresse»* s'est tenue la semaine dernière à Verrey-sous-Salmaise.



Des agriculteurs des anciens cantons de Saint-Seine-l'Abbaye, Sombernon, Vitteaux et Venarey-Les-Laumes, mais aussi des maires, représentants de communautés de communes et de syndicats des eaux étaient conviés le 17 septembre.

La FDSEA, les JA et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or viennent de réunir les acteurs du territoire à Verrey-sous-Salmaise pour s'organiser et tenter de limiter les impacts de la sécheresse. *«La situation n'a jamais été aussi alarmante pour les éleveurs qui ne peuvent supporter de voir leurs animaux assoiffés »*, ont rappelé les organisateurs lors de l'introduction de ce rendez-vous. *« L'idée était de partager la situation de chacun et de mettre en place des solutions d'urgence pour l'abreuvement des animaux»*, relève Nathalie Mairet, présidente de la section bovin lait à la FDSEA.

Les discussions ont permis de résoudre plusieurs problèmes d'extrême urgence. Des maires ont mis à disposition de l'eau encore disponible sur leur commune. *«De l'eau, parfois gratuite car non traitée, a été proposée à ceux qui en avaient le plus besoin, il faut s'en féliciter et les remercier»*, souligne Nathalie Mairet. Frédéric Verrier, directeur du Syndicat des eaux et de services Auxois-Morvan (Sesam) a répondu à de nombreuses questions d'agriculteurs, au cas par cas. Ce rendez-vous a été l'occasion pour la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or de présenter son dispositif d'accompagnement pour la réalisation de projets collectifs visant à pérenniser la ressource en eau pour abreuver les animaux. *«Des exploitants ont fait part de leur volonté d'avancer tous ensemble. L'aide de la Chambre est précieuse, notamment dans les démarches administratives»*, poursuit Nathalie Mairet. Anne Hermant, responsable de l'équipe Environnement de la Chambre d'agriculture, a rappelé certains points réglementaires. Tout forage doit être déclaré : en mairie si le prélèvement annuel est inférieur à 1 000 m^3, au titre du code de l'environnement auprès de la DDT si ce prélèvement dépasse 1 000 m^3. *«Attention, il peut y avoir des restrictions dans les périmètres de captage d'eau destinée à l'alimentation humaine»*, prévient Anne Hermant. Pour la création d'un plan d'eau, le code de l'environnement indique qu'une déclaration est obligatoire pour tous les projets compris entre 1 000 m^2 et 3 ha. Au-delà, s'applique un régime d'autorisation. La création de plans d'eau peut être soumise à d'autres dispositions réglementaires (zones humides, création de digue, zone inondable…) : il est donc indispensable de déclarer tout projet auprès de la DDT pour bénéficier d'un appui technique sur la faisabilité du projet.

AG

▸ Agenda

02/10 Journée élevage bio à Arnay sous Vitteux

Bio Bourgogne vous invite à une journée d'échanges et de visite sur les cultures et l'élevage biologiques le mercredi 2 octobre à Arnay sous Vitteaux.
Le matin acceuil à 10 h et réunion d'échanges à la salle des fêtes de Arnay sous Vitteaux. Repas partagé à 12h30 (chacun amène un plat, une boisson ou un produit à partager).
14h : visite du Gaec de la prairie, Ferme en polyculture élevage bovin viande. Rendez-vous au hameau « Sur la prairie », sur la D905, entre le Parc de l'Auxois et Posanges.

02/10 : Salon Agrilocal

Le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture organisent un temps de rencontre convivial entre fournisseurs de produits locaux et acheteurs de la restauration collective de Côte-d'Or. Cet évènement aura lieu le mercredi 2 octobre de 9h30 à 13h30 à la salle des fêtes d'Ahuy.
Contact et inscriptions :
Gérard Mignerot au 03 80 63 64 80 ou agrilocal21@cotedor.fr

04-06/10 Porte ouverte à Domois

L'association « Les producteurs du Dijonnais » organise ses portes ouvertes vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 octobre au chemin de la Sans-Fond, à Domois.
De nombreux produits fermiers locaux seront proposés : fruit et légumes, vins, miel, pain, pommes de terre, oignons, échalote, volailles, charcuteries, escargots, œufs, confitures, sirops, viande bio, fromages… Buvette et restauration sur place. Tombola gratuite avec deux paniers garnis à gagner.

Ça bouge sur le terrain



Une autre réunion, également organisée par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, la FDSEA et les JA, s'est tenue le 20 septembre à Liernais. Ce rendez-vous était dédié aux agriculteurs porteurs de projets.

Gérard Sagetat, de Viécourt sur la commune de Sussey, a participé aux discussions : *« Les idées ne manquent pas sur le terrain, reste à voir celles qui pourront se concrétiser.*
Certains éleveurs envisagent de créer des puits et de les équiper avec des pompes solaires, d'autres partiraient sur des retenues artificielles pour conserver l'eau en hiver. Plusieurs envisagent d'étudier l'hypothèse d'agrandir des étangs, selon les possibilités qui s'offriront à eux.
Les échanges ont également porté sur les captages et les réservoirs qui ont été déconnectés du réseau d'eau potable : il y a sans doute quelque chose à faire dans ce domaine, ils pourraient être réhabilités et utilisés pour l'abreuvement des bovins. Une nouvelle réunion est programmée le 4 octobre à Saint-Martin-de-la-Mer ».



Production ovine

Un métier malmené, mais à défendre

Le syndicat d'élevage ovin s'est réuni en assemblée générale à Pouilly-en-Auxois. Défendre le métier, installer des jeunes et faire progresser les élevages font partie des priorités malgré les difficultés.



Julien Pané, jeune éleveur installé à Dampierre-en-Montagne, vient de rejoindre le conseil d'administration du syndicat.

Chaude ambiance, le 12 septembre au pôle agricole de Pouilly-en-Auxois. Hubert Mony, président du syndicat d'élevage ovin, est revenu d'emblée sur l'actualité de l'élevage. Les décisions *«irresponsables»* des politiques de tous bords ont été fustigées : *«Notre agriculture est bradée contre l'industrie. Nos politiques se donnent une belle image en faisant la promotion des circuits courts, de la vente directe alors qu'ils importent massivement des viandes de l'extérieur»*. Les décisions sont tout aussi *«catastrophiques»* avec les grands prédateurs : *«le ministère de l'écologie est aujourd'hui bien plus puissant que celui de l'agriculture. Les loups et les ours sont en train de sacrifier une nouvelle fois nos brebis et nos bergers. Nous vivons dans un monde de fous où les gens ne comprennent plus rien à la vie de la nature ni aux valeurs paysannes. On préfère les loups et les ours à nos brebis, alors que ce sont elles qui entretiennent nos plaines et nos montagnes»*.

Ne pas se décourager

Hubert Mony invite les éleveurs à ne pas baisser les bras malgré ce contexte très délicat. La défense du métier, l'installation des jeunes et la progression technique des élevages sont trois priorités pour le syndicat : «nous devons continuer d'amé*liorer la génétique de nos différentes races puisque notre département est déjà pionnier dans ce domaine. J'espère que nous pourrons avoir accès à la sélection génomique prochainement. Le travail entrepris par Aurore Gérard sur les coûts de production doit se poursuivre, l'idée est de dégager le meilleur revenu possible de son troupeau, en fonction des contraintes de l'exploitation. Nous devons aussi tenter de nous adapter au changement climatique : les ovins résistent plutôt bien aux conditions sèches, nous pouvons le constater sur le pourtour méditerranéen. Il faudra adapter les ressources fourragères et la conduite des troupeaux»*. L'agriculture est en train de prendre un *«virage écologique»*, rappelle Hubert Mony : *«quels que soient nos décideurs, nous utiliserons de moins en moins de pesticides sans forcément être en bio. Nos moutons auront alors toute leur place pour remettre de l'agronomie dans nos exploitations et être en phase avec les exigences de la Pac post 2020»*.

Rencontre avec un jeune

Cette réunion a été l'occasion d'accueillir un jeune éleveur au sein du conseil d'administration. Julien Pané, de Dampierre-en-Montagne près de Vitteaux, a affiché sa volonté de participer aux activités du syndicat, qualifié de *«très bel outil, en capacité de faire progresser chaque éleveur»*. Cet hors cadre familial de 29 ans mise sur la production ovine pour vivre de son métier : *«les ovins ont toujours été une grande passion pour moi. Mes grands-parents en avaient déjà, j'ai toujours voulu en faire autant»*.

Le Côte-d'orien élève actuellement 240 brebis en race Île de France et compte arriver à 500 mères dans les prochaines années. Installé depuis trois ans sur une ancienne exploitation laitière, Julien Pané a déjà transformé une ancienne nurserie à veaux en bergerie. Un projet de construction est également dans les cartons. Le nouveau membre du conseil d'administration partage lui aussi les inquiétudes évoquées lors de l'assemblée : *«cela est malheureux à dire, mais il est quasiment certain que le loup arrivera tôt ou tard chez nous. La nouvelle Pac, aussi, m'inquiète énormément. Celle-ci a toutes les chances d'être tournée davantage vers l'écologie que la production. Et que dire des accords internationaux… Nos politiques nous sacrifient complètement, c'est incroyable»*.

AG



▶ En bref

Du neuf sur la TFNB

La FDSEA et les Jeunes agriculteurs Côte-d'Or ont rencontré la DDT la semaine dernière sur le sujet de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. La demande de dégrèvement TFNB a été accordée à hauteur de 35 % à 65 % sur les prés. « *Il nous reste à obtenir un dégrèvement sur les terres arables qui ont également subi les aléas climatiques* », communiquent les deux syndicats.
En parallèle, les démarches pour la mise en œuvre du dossier calamités continuent, avec une nouvelle demande d'aménagement du dispositif, pour une meilleure prise en compte des exploitations mixtes et laitières.

▶ *Agenda*

06/10 Vente de pommes de terre à Bessey-la-Cour

La famille Gagnepain organise sa vente annuelle de pommes de terre dans sa ferme de Bessey-la-Cour. Le rendez-vous est donné de 10 heures à 19 heures. Boissons et gâteaux offerts. Contact : 03 80 20 13 16 ou produitfermier21@orange.fr

12/10 : Repas des JA à Arnay-le-Duc

Les Jeunes agriculteurs d'Arnay-le-Duc et Nolay organisent un repas champêtre suivi d'un concert samedi 12 octobre à Arnay. Cette soirée sera l'occasion de retrouver l'orchestre Mascara, qui avait mis le feu à la fête départementale de l'agriculture 2017 organisée sur la commune de Mimeure. Tarifs : 32 euros (16 euros pour les enfants). Réservations au 07 78 31 75 32.

26/10 Concours de l'Auxois-sud

La Fédération charolaise de Côte-d'Or et le comice agricole de Pouilly-en-Auxois organisent le concours de l'Auxois sud samedi 26 octobre. Renseignements au 03 80 90 68 80. Réservations pour le repas auprès d'Éric Bize au 06 24 69 61 13.

Traits Auxois

Et les champions sont...

Retour sur le concours spécial Trait Auxois de Semur.

Le Spécial Trait Auxois s'est déroulé les 7 et 8 septembre à Semur. Les sept plus grands titres de ce grand rendez-vous équin ont été attribués à l'EARL Zwaenepoel (championne jeune avec Garance d'Oosthof), Jean-Philippe Jacqueson (championne adulte berceau avec Bai Linda), Romaric Guyollot (championne adulte hors berceau, Divine des Cueillis), Éric Geoffray (champion adulte berceau, Haka d'Huilly), l'EARL de Poisot (champion adulte hors berceau, Arthur van Wooldink), la SCEA Bailly-Fauvernier (prix de famille) et le Gaec Dupaquier Posanges (prix d'ensemble).

Suite du palmarès

Femelles. Un an, section 1 : 1) Éric Domin, 2) EARL de Poisot, 3) SCEA Bailly-Fauvernier, section 2 : 1) Yves Berthiot, 2) Alain Cibois, 3) Yves Berthiot. Deux ans, section 1 : 1) Gérard Kotylak, 2) Gaec des Granges de Vesvres, 3) Gaec Renon, section 2 : 1) Déborah Dupaquier, 2) EARL de Poisot, 3) Gaec de Cherchilly. Trois ans, section 1 : 1) EARL Zwaenepoel, 2) Romaric Guyollot, 3) Déborah Dupaquier, section 2 : 1) Françoise Masson, 2) SCEA Gaugey père et fils, 3) Alexandra Bailly. Femelles suitées, section 1 : 1) Jean-Philippe Jacqueson, 2) Guy Basset, 3) SCEA Bailly-Fauvernier, section 2 : 1) Gaec Renon, 2) Pascal Léger, Yves Duverne, section 3 : 1) Lucien Gaudion, 2) Bernard Poncet, 3) Yves Duverne, section 4 : 1) EARL Zwaenepoel, 2) Romaric Guyollot, 3) Gaec des Granges de Vesvres, section 5 : 1) Arnaud Dupaquier, 2) SCEA Bailly-Fauvernier, 3) Florian Bizouard. Mâles. Un an : 1) Rémy Bonnabe, 2) Jean-Paul Bureau, 3) Deborah Dupaquier. Deux ans : 1) Éric Geoffray, 2) Gaec Dupaquier Posanges, 3) Gaec des Granges de Vesvres. Trois ans : 1) Arnaud Dupaquier, 2) et 3) : Françoise Masson. Quatre ans et plus, section 1 : 1) Gilles Vailleau, 2) Remy Bonnabe, 3) Gaec Dupaquier Posanges, section 2 : 1) syndicat d'élevage hippique, 2) Hervé Combre, 3) Gaec Dupaquier Posanges. Quatre ans et plus, facteur auxois : 1) EARL de Poisot, 2) Jean-Christophe Rerolle, 3) Florian Bizouard.



Jessica Brevet

Camille Zwaenepoel avec Garance d'Oosthof, championne jeune de cette édition.

Charolais

Du premier cru





Pommard et Picardie, deux charolais primés au Marault.

Le Gaec Froidurot a participé au concours national veaux le 11 septembre à Magny-Cours. L'élevage de Jours-lès-Baigneux a obtenu deux premiers prix avec son veau mâle Pommard et son veau femelle Picardie. Son troisième veau en concours, Podium, a décroché un deuxième prix. Pommard participait cinq jours plus tard à la vente de Charolles, le bovin né en décembre 2018 a fait l'objet d'une superbe transaction à 7 200 euros réalisée par un groupe de quatre éleveurs venant de Saône-et-Loire et de l'Allier (MM. Vannier, Chambosse, Gozard et Pornet). Le Gaec Froidurot participera les 27, 28 et 29 septembre au concours national adultes à Roanne et organisera ses portes ouvertes les 25, 26 et 27 octobre prochains.

LAND ROVER FESTIVAL DAYS

UNE OFFRE PAREILLE, C'EST TOUTE UNE AVENTURE.

LAND ROVER
ABOVE & BEYOND



A PARTIR DE 349 €/MOIS[1] SANS APPORT
SOUS CONDITION DE REPRISE
GARANTIE ET ENTRETIEN INCLUS*

FESTIVAL DAYS

Spacieux, modulable et doté de technologies haut de gamme : le Nouveau Discovery Sport a tout pour lui. Et pendant les Land Rover Festival Days, profitez d'une offre exceptionnelle à partir de seulement 349 €/mois sans apport[1]. N'attendez plus, après le 31 octobre il sera trop tard.

Profitez des offres Festival Days chez votre concessionnaire :

Nudant Automobiles
1 Ter, Rue Antoine Becquerel - 21 300 CHENÔVE
03 80 515 002 - landerover.fr/dijon

ABOVE & BEYOND : Franchir de nouveaux horizons
[1] Exemple pour un Discovery Sport D150 BVM au tarif constructeur du 21/05/2019 en **location longue durée sur 37 mois et 30 000 km maximum,** soit **37 loyers mensuels de 349 € TTC sans apport sous condition de reprise.** Offre non cumulable, réservée aux particuliers **valable jusqu'au 31/10/2019** dans le réseau Land Rover participant. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Land Rover Financial Services, nom commercial de LEASYS France, SAS – 6 rue Nicolas Copernic ZA Trappes-Elancourt 78190 Trappes – 413 360 181 RCS Versailles. Courtier en assurances n°ORIAS : 08045147
* La prestation d'assistance garantie est mise en œuvre par Europ Assistance, entreprise régie par le code des assurances.
Modèle présenté : Discovery Sport R Dynamic D150 avec options à **550 €/mois sans apport, sous condition de reprise.**
Les valeurs d'émissions de CO_2 et de consommations indiquées sont susceptibles d'être impactées par le changement de normes d'homologation.
Consommations mixtes (l/100 km) : 5,3 à 8,2. Émissions de CO_2 (g/km) : 140 à 185. RCS Concessionnaire.

Vendanges dans le Châtillonnais

Vers de très bon crémants

La récolte de raisins est aujourd'hui terminée dans le vignoble du Châtillonnais. L'excellente qualité des raisins fait quelque peu oublier leur quantité, décevante cette année.

Les domaines viticoles du nord Côte-d'Or ont récolté la majorité de leurs raisins du 6 au 20 septembre.

À Charrey-sur-Seine, près de Châtillon, Olivier van Hecke a vendangé ses 3,20 ha de pinot noir et chardonnay dans ce même créneau, avec l'aide de neuf vendangeurs locaux et de ses deux fils, Stéphane et Sébastien. *«La qualité des raisins est très bonne avec l'ensoleillement que nous avons eu cette année. La quantité l'est beaucoup moins, à cause du gel de début mai et de la sécheresse qui a suivi»*, commente le viticulteur de 53 ans.

Si certaines de ses parcelles s'en sortent plutôt bien, d'autres n'affichent qu'une demi-récolte. *«Les vignes positionnées sur des cailloux ont davantage souffert du sec. Les parcelles les plus basses en altitude sont celles qui ont le plus souffert du froid. Nous avons des rendements très épars pour cette campagne»*, poursuit Olivier van Hecke.

Celui-ci préfère retenir la très bonne qualité de sa récolte : *«2019 restera une année correcte malgré ces rendements parfois décevants. Surtout, elle fait suite à deux dernières campagnes intéressantes, à l'image de 2018. J'avais alors obtenu mes meilleurs résultats depuis la plantation des vignes en 1989 et 1990. Ce contexte fait du bien aux producteurs du Châtillonnais, après les aléas climatiques de 2015 et 2016 qui n'avaient permis qu'une seule récolte en deux ans»*.

Les semis après la vigne

Le producteur espère remplir un peu plus de 20 000 bouteilles avec ses raisins récemment récoltés, contre 30 000 l'an passé.

Ses vins (bourgogne blanc, rouge et rosé), mais surtout ses crémants (bourgogne blanc, blanc de blanc et rosé) dont la finesse et l'originalité font la preuve d'un terroir d'excellence pour l'élaboration de grands effervescents, seront proposés aux consommateurs à partir de 2021.

Toutes les productions van Hecke sont réalisées au domaine de manière artisanale et manuelle. Le domaine est ouvert tous les jours au public.

Positionnée sur un axe routier fréquenté, l'exploitation d'Olivier van Hecke reçoit beaucoup de monde chaque mois de l'année : *«nous accueillons des locaux mais aussi beaucoup de touristes étrangers comme des Anglais, des Hollandais et des Belges. Je travaille aussi avec plusieurs cavistes et restaurateurs»*. Le Côte-d'orien est également exploitant agricole et cultive 120 ha de grandes cultures. Aucun hectare de colza n'a été semé en août après les déboires de 2018 : *«j'en avais semé sur 35 ha, mais 25 d'entre eux n'ont jamais levé avec la sécheresse. Les dix autres, attaqués par les altises, ne sont pas repartis au printemps. Cette année, je vais remplacer le colza par du pois, du tournesol et peut-être du maïs»*. L'orge d'hiver et le blé devraient être semés autour du 15 octobre.

AG



Olivier van Hecke, le 12 septembre à Charrey-sur-Seine.



Olivier van Hecke aux côtés de ses deux fils : Sébastien, 24 ans, employé au garage Mathieu à Châtillon-sur-Seine et Stéphane, 21 ans, salarié de l'exploitation depuis le 1er septembre.

«Un état sanitaire parfait»

**Christophe Suchaut, conseiller vigne et vins à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, livre son analyse : «*La maturité a été surprenante. Alors que l'on attendait une vendange plus tardive, le stress hydrique, les fortes chaleurs et l'ensoleillement ont concentré les sucres et accentué la coloration des raisins, mais l'acidité était trop forte en ce début de mois. Heureusement, la pluie du samedi 7 septembre a été très bénéfique. L'équilibre sucre / acidité est devenu optimum pour ce millésime tant en crémant, pour les premiers jours de coupe, qu'en Bourgogne, dont les vendanges sont réservées aux derniers jours. L'état sanitaire et les conditions climatiques tout aussi parfaits ont permis de vendanger sans stress sur le niveau de qualité. Le seul bémol serait les quantités aléatoires récoltées en fonction des parcelles. Le recrutement de la main-d'œuvre fait également de plus en plus défaut*».

Gan Assurances à Chatillon sur Seine

Les nouveaux bâtiments officiellement inaugurés



Un an jour pour jour après le déménagement, les nouveaux locaux de l'agence Gan, dirigée par Julien Lombaert, ont été inaugurés ce vendredi 13 septembre, devant quelques 350 invités. Depuis un an, l'agence a intégré un bâtiment neuf dans la Zone Actipole, à côté de la Chambre d'agriculture, les anciens locaux du centre-ville étant devenus trop exigus. Le confort de travail est nettement amélioré pour les quatre jeunes collaborateurs, Cloé Trindade, Aurélie Sergent, Axel Schummer et Axel Mendoza et l'accès des clients facilité. Julien Lombaert a remercié les clients pour leur présence, leur confiance et leur fidélité ainsi que les entreprises qui ont œuvré à la réalisation du bâtiment. Trois ans de réflexion auront été nécessaires à l'élaboration de ce projet, comme l'a souligné Hubert Brigand, maire de Chatillon présent à cette inauguration «*Je rends hommage à ceux qui comme Julien, croient au Pays Chatillonnais, aux territoires.*» avant de rappeler que la Zone Actipole et ses 40 ha continue de grossir et accueille aujourd'hui 350 emplois. Julien Lombaert a profité de cette soirée pour annoncer la mise en place de deux services supplémentaires : les démarches gratuites pour l'obtention des cartes grises des clients et une agence mobile une demi-journée par semaine à Laignes, Baigneux et Recey sur Ource. Julien Lombaert a investi dans un véhicule van aménagé en bureau pour aller à la rencontre des clients. Tout est mis en ouvre pour faciliter les démarches et maintenir un service de proximité.

La soirée s'est poursuivie dans la convivialité avec animation musicale et spectacle de danse.

Publi-reportage

Grandes cultures

« Nous sommes au bout d'un système »

Étienne Gauthier est polyculteur-éleveur sur la commune de Bona. Il fait le bilan d'une saison de récoltes compliquées qui va l'obliger à revoir complètement son assolement.



Étienne Gauthier au volant de sa moissonneuse.

Il termine actuellement de moissonner ses dernières parcelles de tournesol. Même s'il estime ne pas être *« trop à plaindre »* par rapport à d'autres, les rendements d'Étienne Gauthier, polyculteur-éleveur sur la commune de Bona avec son frère Jean-Luc et son neveu Émeric, ne sont pas vraiment au rendez-vous : 25 q/ha de moyenne pour 65 ha d'emblavé. *«Nous sommes loin des 35 q/ha réalisés en 2017, mais ça, c'était il y a deux ans»* déplore-t-il.

Une récolte qui est en partie vendue avant la moisson. *«Pour le moment, nous avons engagé 10 quintaux/ha à 375 euros la tonne, J'espère vendre une autre partie prochainement aux alentours de 390 euros la tonne»*. À titre de comparaison, l'an passé les cours s'étaient envolés jusqu'à 440 euros/t. *«De toute manière, je ne suis jamais pressé de vendre. Je préfère tout stocker pour essayer de vendre au meilleur prix, cela me permet souvent de rentrer dans mes frais qui sont d'environ 200 euros/ha de charges opérationnelles»* explique le producteur. Sa culture de tournesol vient cette année compenser la perte sèche de colza. *«J'avais prévu d'emblaver 60 ha de colza mais finalement au vu des conditions climatiques, j'en ai emblavé 30 ha mais seulement 10 ha ont bien voulu lever, je ne sais même pas si je vais le garder. Je pense que j'aurais dû le faire plus tôt que le 10 août, mais il était difficile de prévoir»*.

« Je vais devoir revoir mon assolement »

Dans sa conduite, Étienne Gauthier avait prévu de faire du maïs grain mais il a préféré l'enrubanner pour le vendre. *«Je me suis dit que ça pouvait rendre service à des collègues et puis j'ai pu libérer ma parcelle pour faire autre chose»* explique-t-il. Il a donc réalisé 310 bottes d'enrubannage de 1 tonne de maïs à 38 % de matières sèche vendues 70 euros la tonne.

Pour l'année prochaine, il envisage d'emblaver davantage de pois, de maïs, de tournesol mais aussi de luzerne. *« L'avantage de la luzerne, c'est qu'elle repose les sols et elle permet de bien nourrir les bêtes »* explique l'éleveur.

S'adapter est une chose, mais changer complètement son assolement en est une autre. Habituellement, Étienne Gauthier sème 150 ha de colza en tête d'assolement, alors que faire à la place et quelle conduite d'exploitation tenir ? Il n'a pour le moment pas de réponse à cette question. Il avance cependant quelques pistes de réflexions : *«Il faut limiter les charges donc le semis direct pourrait être une possibilité et pour l'élevage un chargement moins important permettrait de réduire les fourrages. La question d'une race de bovin plus rustique peut se poser. Une chose est sûre, c'est que nous sommes au bout d'un système»* déplore-t-il.

Comme plusieurs de ses collègues, Étienne Gauthier aimerait que la réglementation soit plus souple et qu'elle puisse permettre de faire plus de retenues d'eau. *«Je pourrais ainsi irriguer quelques parcelles et donner tout simplement à boire à mes animaux. Car demain si je n'ai plus d'eau, comment vais-je faire pour abreuver mes vaches ?»* s'interroge-t-il en conclusion.

Théophile Mercier



Les rendements d'Étienne Gauthier sont cette année de 25 q/ha de moyenne pour 65 ha d'emblavés.

Dégâts de gibier *« Il faut renouer le dialogue entre chasseurs et agriculteurs »*

En plus d'être exploitant agricole, Étienne Gauthier est responsable du CTL 10 pour le compte de la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre. À l'occasion de l'ouverture de la chasse, il a tenu à nous livrer son point de vue sur la situation des dégâts de gibiers mais aussi sur le nécessaire dialogue que les agriculteurs et les chasseurs doivent avoir afin de neutraliser ce que le président de la Chambre d'Agriculture a récemment qualifié de fléaux. *« Mon objectif en tant que responsable de CTL est de favoriser le dialogue entre tous les acteurs. Ce printemps, nous avons clôturé avec l'aide des chasseurs dans mon secteur 125 ha de cultures de maïs dans lesquelles malgré une population importante de sangliers, il n'y a quasiment pas eu de dégâts. Maintenant il est impératif de diminuer les animaux dans les secteurs ou les dégâts sont très importants. Par ailleurs, il y a sans doute des demandes de dégâts excessives. Certains agriculteurs peuvent avoir la tentation de tirer profit du droit qu'ils ont de déclarer des dégâts. Il faut de toute manière que la situation s'améliore car la FDC ne pourra pas à elle seule indemniser tous les dégâts. Alors qui pour indemniser les agriculteurs demain ? »* s'interroge ce chasseur.



▸Agenda

28/09 Automne à la ferme.
Le réseau Bienvenue à la Ferme organise l'Automne à la ferme. Deux rendez-vous sont prévus samedi 28 septembre.
De 8h à 18h au « Domaine de l'Epineau » 7 allée des sources à Saint Martin sur Nohain Présentation de l'exploitation autour d'un café, sorties dans les vignes, vendanges du raisin blanc et rouge, remplissage des pressoirs, visite de la cave. Prix de la journée : 12 € (casse-croute + café compris). Inscription au 03 86 27 00 18. Tél. 03 86 22 57 15 - 06 16 90 78 45 contact@domaine-epineau.com
Dans le même temps « le Moulin de Mirebeau » vous attend de 14h à 18h. Renseignements : Marc et Gaëlle Malezieux
Mirebeau à Menestreau
Tél. 06 71 28 33 04 - Email: g.malezieux@yahoo.fr

30/09 Observatoire agricole
Cerfrance Alliance Centre organise les observatoires de l'agriculture, le 30 septembre à partir de 15h30 à l'Hôtel Mercure de Nevers. Un moment dédié à mettre en avant le panorama des exploitations agricoles de la Nièvre pour les résultats 2018 et les premiers résultats de la récolte 2019.
Renseignements : 06 48 43 31 76

01/10 Portes Ouvertes Ovines
Dans le cadre Innov'Action, la Chambre d'agriculture organise des portes ouvertes dans les exploitations ovines. Prochain rdv : mardi 1 octobre chez Samuel Delobbe à Achun à partir de 14h. Vous pourrez découvrir un atelier d'engraissement de porcs plein air à côté d'un atelier de brebis de race « Iles de France » et 30ha de cultures. Renseignements auprès de Christophe Rainon au 06 72 39 76 43

17/10 Foire aux veaux reproducteurs charolais
Le comité des foires de Corbigny organise le jeudi 17 octobre une foire aux veaux reproducteurs charolais. Au programme : arrivée des animaux dès 6h(possibilité de pesée), 08h30, début du concours et 11h30 lecture du palmarès.
Renseignements : 03 86 20 00 37

12/10 Automne à la ferme
La Chèvrerie de Julie vous ouvre ses portes le samedi 12 octobre à l'occasion de la fête des savoirs. Au programme: visite de la chèvrerie et dégustation des produits de la ferme, présentation du semis direct sous couvert avec Magellan + débat.
Renseignements : Julie Maillaut Les Chétifs Quartiers - 58340 Montigny-sur-Canne Tél. 06 99 08 11 57 - 03 86 30 53 60 - Email: julie-maillot@orange.fr

Session de la Chambre d'agriculture

De nouvelles orientations

La Chambre d'agriculture était réunie en session à la Ferme du Marault jeudi 19 septembre. L'objectif de ces travaux était de définir les domaines d'activités stratégiques pour le mandat 2019-2025.



De gauche à droite à la tribune : Didier Guyon, secrétaire générale de la CA ; Franco Orsi, président de la CCI ; Perrine Goulet, députée ; Didier Ramet, Président de la CA ; Sylvain Rousset, directeur adjoint de la DDT ; Julie Cadiot, vice-présidente de la CA et Jocelyn Kerleaux, directeur adjoint de la CA.

Un vent de nouveauté a soufflé à la Ferme du Marault pour la session de rentrée de la Chambre d'agriculture. Le président Didier Ramet a souhaité soumettre au vote des élus le choix des Domaines d'activité spécifique (DAS) pour la nouvelle mandature 2019-2025. Ces derniers devaient se prononcer sur huit DAS dont quatre domaines centraux : important pour les missions de la Chambre ; deux domaines offensifs : qu'il faut particulièrement investir pour l'avenir. *«Ce sont des secteurs où la Chambre n'est pas encore présente, mais qu'elle doit traiter» a précisé Didier Ramet*. Enfin deux domaines défensifs : pour défendre l'action de la Chambre *«où l'on agit au quotidien et que l'on ne doit pas lâcher»* a ajouté le président de la Chambre d'agriculture. Résultat dans le domaine *« défensif »*, les élus ont choisi de travailler sur l'information et le conseil réglementaire mais également sur la représentation et la mission consulaire. Dans le secteur *« offensif »*, les domaines des circuits courts, de l'agritourisme et de l'agriculture biologique ont reçu la faveur des élus.
Enfin, pour le domaine *«central »*, les élus ont choisi quatre secteurs d'activité. Tout d'abord, le conseil à l'installation et à la transmission. Ensuite, le conseil stratégique pour rendre une exploitation plus rentable.

Troisième secteur, c'est celui de la stratégie et du conseil pour l'élevage. Enfin dernière orientation intitulée : ruralité, projet de territoire et service aux collectivités. L'idée de la Chambre d'agriculture est de peser dans les décisions des collectivités territoriales touchant le domaine agricole.

THÉOPHILE MERCIER

Deux motions adoptées

Dans le cadre du nouveau projet de loi de finances 2020, le gouvernement envisage de diminuer de 15 % la taxe additionnelle à la taxe foncière sur le foncier non bâti qui assure, pour partie, le financement des Chambre d'agriculture. Les élus ont donc adopté une motion visant à demander au gouvernement de renoncer à cette mesure de restriction budgétaire. Si cette dernière venait à être confirmée, la Chambre d'agriculture pourrait perdre environ 300 000 euros. « Une coupe budgétaire qui va impacter notre trésorerie. S'attaquer ainsi à la TFNB n'est pour moi pas la bonne cible. Si toutefois, le gouvernement met en application cette mesure, j'espère bien que les cotisations obligatoires (APCA, Chambre régionale, communes forestières…) baisseront d'autant. Enfin, je vais informer le personnel des nouvelles orientations budgétaires lors d'une réunion le 1er octobre prochain. Je tiens, en attendant, à rassurer les salariés, ils seront les derniers concernés par cette coupe budgétaire » a confié Didier Ramet, le président de la Chambre d'agriculture à la sortie de la session.
La deuxième motion a été portée par la FDSEA et les JA pour demander « une réelle considération et une action appropriée concernant la ratification du Ceta et des conséquences de la sécheresse ». Une motion adoptée par les élus.

Syndicalisme

ZNT : participons à la consultation publique !

Le projet d'arrêté encadrant les ZNT est désormais officiel et est mis en consultation publique jusqu'au 1er octobre. Il est important que les agriculteurs se mobilisent pour participer à cette consultation !

L'arrêté est inacceptable d'autant plus que depuis 2 ans, la FNSEA et une quarantaine de partenaires, ont engagé un travail dans le cadre du contrat de solution, pour favoriser le dialogue et la concertation au plus près du terrain avec les élus, les citoyens… en proposant des solutions concrètes et des chartes riverains.

Un travail engagé dans la Nièvre

La FDSEA, les JA et la chambre d'agriculture sont mobilisés depuis cet été pour travailler sur la charte riverains. Mais face à des projets de réglementation qui ne cessent d'évoluer, nous nous sommes réunis le 24 septembre, pour travailler un projet de charte départementale, avec les représentants des maires et la DDT.
En parallèle de ce travail, il est important de se mobiliser pour aller à l'encontre du projet de décret interministériel en matière de protection des personnes mis en consultation depuis lundi.

Un projet d'arrêté inacceptable

Ces projets présentent les modalités d'élaboration des chartes riverains et les distances minimales à respecter lors de l'application des traitements phytosanitaires, ils prévoient que soient mises en place des zones de non-traitement (ZNT) autour des lieux d'habitations :
- 10 mètres pour le traitement des parties aériennes pour l'arboriculture, la viticulture, les arbres et arbustes, la forêt, les petits fruits et cultures ornementales de plus de 50 cm de hauteur, et le houblon.
- 5 mètres pour les autres utilisations agricoles et non agricoles
L'arrêté prévoit que les distances seraient réduites à 5 et 3 mètres par la mise en œuvre de mesures de protection des riverains formalisées dans les chartes d'engagement. Ces dernières devront intégrer a minima les mesures de protection suivantes :
- des modalités d'information préalable des résidents
- des distances de sécurité et, le cas échéant, des mesures apportant des garanties équivalentes et permettant de réduire ces distances.
Face à ces décisions dogmatiques, unilatérales et inacceptables, nous nous opposons à toute notion de distance et souhaitons privilégier les solutions locales et concertées.
Il est maintenant essentiel que l'ensemble du réseau se mobilise pour répondre en masse à la consultation publique.

FDSEA 58

Lien : http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=forum&id_article=2032#mon_ancre

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90
Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

RIFFAULT
Z.A. Le Champs Mâle
Rue Gay Lussac
58640 Varennes-Vauzelles
Tél. 03 86 38 01 55
Fax. 03 86 38 20 93
93, Avenue de la Prospective
18000 Bourges
Tél. 02 48 24 37 13
Fax. 02 48 65 20 49

Fabrication
et installation
de filets brise-vent
baches.riffault@wanadoo.fr

Viticulture

Les vendanges sont lancées

Les premières grappes de raisins ont été ramassées la semaine dernière dans le nord du département. Ce fut le cas notamment au lycée viticole de Cosne-sur-Loire mais aussi au domaine de Jean-Jacques Bardin.



Les élèves de Contamine-sur-Arvre en Haute-Savoie, découvrent les métiers de la vigne à l'occasion des vendanges.

Cette fois, c'est parti. Avec la publication du ban lundi dernier, les viticulteurs du département ont pu débuter les premières récoltes de ces vendanges 2019. Une campagne marquée cette année par une sécheresse qui semble avoir impacté les rendements mais pas forcément la qualité.

C'est ce que nous a confirmé Zakari Guiberteau, le directeur d'exploitation du lycée viticole de Cosne-sur-Loire, qui vit ses dernières vendanges au sein de l'établissement. Ce dernier supervisait les premières récoltes à la main de ses élèves sur des parcelles de Pouilly-Fumé destinées à faire du vin mousseux. *«La sécheresse se ressent clairement, les rendements seront moindres mais la qualité reste au rendez-vous. Sur la première parcelle de chasselas pour l'appellation Pouilly-sur-Loire, nous avons réalisé 21 hectolitres sur 58 ares pour des vins qui sont sortis à 12 degrés. Aujourd'hui, pour ce vin mousseux, nous allons devoir faire des assemblages car la récolte est tellement minime que l'on ne peut pas séparer les blancs des rouges»* explique-t-il. Le lycée est cette année épaulé, dans le cadre d'un échange, par des élèves de Contamine-sur-Arvre en Haute-Savoie. *«Ces partenariats permettent à ces élèves de découvrir le monde viticole qui n'existe pas dans leur région»* confie Cécile Bruneau, la documentaliste du lycée de Cosne-sur-Loire. L'établissement va poursuivre ses vendanges avec la récolte pour la cuvée des élèves.

«Une bonne récolte en perspective»

Dans le domaine Jean-Jacques Bardin situé à Pouilly-sur-Loire, les vendanges débutent à peine mais déjà, la perspective d'une bonne année se fait sentir. *«Nous n'avons pas souffert du gel et nous avons une bonne sortie sanitaire. Ce millésime peut rester dans les annales»* annonce Jorris Bardin l'un des six employés de l'exploitation. *«Pour que cette année soit encore meilleure, il aurait fallu que la pluie tombe aux alentours du 15 août notamment sur Pouilly-sur-Loire»* ajoute-t-il. L'exploitation, répartie sur trois appellations (sancerre, pouilly-fumé et coteaux charitois), ne bénéficie pas d'une pluviométrie uniforme. *«Il est par exemple tombé 22 millimètres de pluie début août sur Sancerre. Les raisins ont ainsi été épargnés du coup de chaud. La différence est de plus en plus marquée entre Sancerre et Pouilly»* poursuit Jorris Bardin.

En moyenne, le domaine réalise 300 000 bouteilles par an dont 20 % sont destinées à l'export. La perspective du Brexit inquiète ce salarié qui estime que l'exploitation pourrait être impactée entre 12 à 18 mois après la mise en application. En attendant, l'heure est à la récolte et il n'y a pas une minute à perdre.

Théophile Mercier



La récolte s'annonce encourageante au Domaine Bardin.



Génomique

« Pour moi, c'est l'avenir de l'élevage »

François Breugnot, éleveur de bovins viande à Rangleau, lieu-dit de la commune de Blismes, utilise depuis de nombreuses années la génomique pour la conduite de son cheptel de limousines. Son travail vient d'être récemment récompensé au concours *« Sans cornes des sommets »* qui s'est déroulé il y a quelques jours à la Chapelle d'Aurec en Haute-Loire. L'occasion de découvrir son travail de sélection génétique.


« Oiseau Pp » accompagné de François Breugnot et de son acheteur Olivier Lena éleveur dans l'Allier.

C'est un convaincu de la génomique qui nous a reçus chez lui. François Breugnot est éleveur et sélectionneur de limousines sur la commune de Blismes depuis bientôt vingt ans. Il s'est lancé dans la génomique depuis huit ans à la fois pour une meilleure gestion du troupeau et pour gagner de la plus-value sur son exploitation. Il a également choisi de conduire son exploitation avec des limousines par passion pour la race. Parallèlement à son travail sur la génomique, François Breugnot incorpore le gène *« sans corne »* qui est pour lui un facteur de bien-être animal et qui lui permet de se distinguer sachant que le berceau de la race est loin de son exploitation. Il achète son premier taureau hétérozygote en 2012. Deux ans après, il se regroupe avec deux autres éleveurs pour acheter en copropriété un taureau homozygote en Allemagne. Suite à cet achat, 100 % de ses veaux ont été porteurs du gène *« sans corne »*.

Un travail récompensé

Aujourd'hui son travail de sélection lui permet d'avoir des veaux performants (en moyenne 330 kg à 210 jours). *« Ce que je recherche, se sont des animaux qui regroupent les qualités primordiales de la limousine, à savoir facilité de naissance, rusticité et qualité bouchère exceptionnelle »* précise l'éleveur.

C'est au concours interrégional de Luzy l'année dernière que son travail prend tout son sens. L'un de ses taureaux, *« OiseauPp »* est repéré par un collectif de huit éleveurs qui organise l'exposition *« Sans corne des Sommets »* à la Chapelle d'Aurec en Haute Loire. C'est un groupe qui existe depuis quatre ans et qui met en avant des bêtes ayant des qualités intéressantes sur des critères comme les IVV, les facilités de naissances…, toutes porteuses du gène sans cornes. Avec *« OiseauPp »*, François Breugnot termine premier du concours dans la catégorie des mâles de 18 mois et *top price* de la vente. Un résultat dû en grande partie grâce à de très bonnes notes génomiques : *« Oiseau Pp sort avec une prévision de 9 en facilité de naissance, 8 en finesse d'os, 7 en aptitude au vêlage et 5 en lait »* énumère-t-il. Ce qui a intéressé les enchérisseurs, c'est aussi le fait que sa bête soit non porteuse du gène du palet fendu. Aujourd'hui grâce à son travail, François Breugnot s'est ouvert des débouchés chez les éleveurs orientés en agriculture biologique. *« Ce sont des clients qui valorisent souvent des bêtes en vente directe avec une clientèle à la recherche de bêtes bien traitées »* explique-t-il. Et à la fin de l'année prochaine 50 % de la voix femelle sera porteuse du gène sans corne.

« Une situation qui devient catastrophique »

Ces bons résultats en concours ne sont que la partie visible du travail effectué au quotidien et qu'il faut mettre en corrélation avec la situation climatique actuelle. Comme ses collègues l'éleveur affourage depuis le 14 juillet, soit quatre heures de travail supplémentaires. *« J'ai échographié deux tiers de mes bêtes, et j'ai constaté 8 % de vaches vides. Ce n'est pour moi qu'un début, nous pourrions en avoir plus d'ici la fin de l'hiver. Au vu de la situation, j'ai préféré sevrer mes veaux à six mois (soit trente mâles et trente femelles). Avant le sevrage, mes veaux prenaient 1 350 grammes/jours alors qu'ils sont maintenant à 1 650 grammes/jours sevrage compris, tout en maîtrisant la consommation. Je ne regrette donc pas mon choix même si d'habitude, je sèvre en octobre. Néanmoins, au sevrage, j'ai eu des mâles à 300 kg et des femelles à 260 kg. Habituellement, on sèvre des veaux à 400 kg. Cette situation va peser lourd dans la trésorerie. J'ai déjà fait manger 35 tonnes de foin et 20 tonnes de paille et nous sommes seulement mi-septembre. À la fin du compte, je pense qu'il va falloir entre 15 000 à 20 000 euros rien que pour cette sécheresse, sans compter les répercussions à plus long terme.*

Des solutions de diversification

Parallèlement à son activité d'éleveur, François Breugnot valorise ses bêtes en vente directe. Il propose des caissettes de bœufs et veaux rosés de 12 et 10 kg. Ses colis sont vendus entre 12,90 euros et 15 euros le kilo. Des bêtes qui sont abattues et découpées localement à l'abattoir de Luzy. Autre corde à son arc, l'éleveur possède deux gîtes à quelques kilomètres de l'exploitation. *« Ayant hérité de la ferme de mon père, j'ai préféré transformer les lieux car je n'avais pas la possibilité de l'exploiter»*. Le gîte *Au Gravillot* propose donc deux lieux modulables de 2 à 14 places. Enfin depuis peu François Breugnot s'est lancé dans l'élevage de Porc sous le label « Le Morvandiau, Porc Plein Air du Morvan ». *« J'ai aujourd'hui une bande de cinquante cochons. Ils sont arrivés à 30 kg et ils repartent cinq mois après à 145 kg vifs. Ce complément de revenu me garantit un minimum de 25 euros net par cochon. Cela me permet de valoriser des parcelles qui ne sont pas mécanisables et de mettre en avant les productions de qualités du Morvan. Pour le moment nous sommes neuf éleveurs engagés dans la démarche, dont cinq dans la Nièvre »* explique l'éleveur. Autant de bonnes idées qui permettent un peu de limiter les dégâts, encore faut-il que la situation ne perdure pas.

Théophile Mercier

Contact : François Breugnot, Rangleau, 58 120 Blismes. Tél. 06 76 29 30 60
rangleau@hotmail.fr



ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Chambre d'agriculture

Une nouvelle conseillère en bâtiment

Perrine Raverat, nouvelle collaboratrice à la Chambre d'agriculture a pris son poste de conseillère bâtiment, au sein de l'équipe élevage, le 1er septembre dernier. L'occasion d'en savoir plus sur ses missions. Rencontre.

Chambre d'agriculture : En quoi consiste votre mission à la Chambre d'agriculture ?
Perrine Raverat : *« Aujourd'hui l'une des priorités à la Chambre d'agriculture de la Nièvre est de proposer aux agriculteurs un contact privilégié dans le cadre d'un projet Bâtiment. J'ai pour mission d'accompagner les éleveurs qui sont en réflexion sur un projet bâtiment, qu'il s'agisse d'une construction, d'une modernisation ou de la mise en place de nouveaux aménagements. J'interviendrai aussi sur le volet réglementaire avec un accompagnement dans les démarches administratives telles que les demandes de subventions (PCAE), la mise en conformité des exploitations vis-à-vis de la réglementation, comme la mise aux normes des stockages des effluents d'élevage. Et bien sûr je viendrai en appui de l'équipe élevage. Il faut savoir que la construction ou l'aménagement d'un bâtiment constitue un investissement très important. Les choix techniques qui seront faits sont déterminants pour la conduite du troupeau, les performances, le bien-être des animaux et les conditions de travail de l'agriculteur. Notre conseil, notre accompagnement visera à sécuriser un maximum de tels projets ».*


Perrine Raverat a pris son poste de conseillère bâtiment, au sein de l'équipe élevage, le 1er septembre dernier.

CA : Quelle est votre parcours en quelques lignes ?
P. R. : *«Je suis titulaire d'un BTS production animales obtenu au Legta à Challuy puis d'une licence professionnelle «conseil en élevage bovin laitier» obtenu à Nancy en Meurthe et Moselle. Pour ce qui est de mon cursus professionnel, j'ai fait cinq ans de conseil en élevage bovin lait, deux ans conseillère bovin allaitant à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, quatre ans et demi conseillère bovin allaitant au sein d'une OPA dans la Nièvre et me voici aujourd'hui de retour à la Chambre d'agriculture avec un nouveau challenge confié, qu'est celui du conseil bâtiment».*

CA : Quelle priorité pour toi dans ce nouveau poste ?
P. R. : *«Je vais travailler à proposer une carte de service clair et complète qui proposera le meilleur service aux agriculteurs. Mon principal objectif, proposer des bâtiments qui tiennent compte des attentes des agriculteurs, des besoins des animaux et des obligations économiques, sociales et environnementales».*

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Cuma

Du renfort pour l'antenne nivernaise

Hélène Gouil vient de faire son entrée au sein de la Fédération des Cuma de Bourgogne Franche-Comté. Cette Bretonne de 26 ans a été chargée de l'animation locale.

La rentrée est placée sous le signe de la nouveauté pour la Fédération des Cuma de Bourgogne Franche-Comté. Cette dernière vient de faire appel à Hélène Gouil pour renforcer l'animation d'une partie des Cuma nivernaise. Elle va notamment gérer un portefeuille d'environ cinquante Cuma sur les quatre-vingt-dix répertoriées dans le département dont la Cuma Terr'Eau. Cette Rennaise a été auparavant auditrice pour le contrôle et la certification de produits issus de l'agriculture biologique pour le groupe Ecocert.
Diplômée de l'École Supérieure d'Angers, (ESA) elle a eu également plusieurs expériences dans l'agroalimentaire notamment chez *Labeyrie Fine Food*. *« Ces missions ont été intéressantes mais il était difficile de s'épanouir professionnellement dans ce domaine qui n'était pas en phase avec mes attentes »* confie la jeune femme.
Elle dit avoir repris contact avec le monde agricole grâce à son passage à l'ASP (Agence des Services et des Paiements). *« J'ai eu l'opportunité de travailler sur les contrôles de dossiers Feader qui m'ont amenée à me rendre dans les exploitations agricoles de Loire-Atlantique ».*


Hélène Gouil vient de prendre ses fonctions d'animatrice pour l'antenne nivernaise de la Fédération des Cuma BFC.

Arrivée depuis une dizaine de jours, la nouvelle animatrice prend encore ses marques au sein de la fédération mais a *« hâte d'approfondir au plus vite sa mission ».*

THÉOPHILE MERCIER

Hélène Gouil, animatrice Cuma, Tél. 06 08 81 82 85, helene.gouil@cuma.fr

Agrilocal

La phase d'expérimentation est terminée

Lancée officiellement le 15 mai dernier, la plateforme Agrilocal est désormais définitivement opérationnelle.



Manger sain et local, tel est l'objectif d'Agrilocal 58. Après une première phase d'exploitation qui aura donc duré quatre mois, la plateforme nivernaise peut désormais accueillir tous les acteurs : des collectivités locales jusqu'aux restaurateurs. La Nièvre est le 34ème département sur 37 à adhérer à ce dispositif de contractualisation qui a fait ses preuves dans le Puy-de-Dôme. L'inscription est gratuite. Il suffit de se connecter sur www.agrilocal58.fr et de créer un compte. L'acheteur peut ainsi publier ses besoins en produits alimentaires et les producteurs proposent leurs tarifs et la disponibilité des produits qui doivent être issus de la Nièvre et des départements limitrophes.
Les commandes sont réalisées dans le respect du code des marchés publics. Les producteurs sont alors avertis s'ils ont été retenus ou non. En cas de réponse positive, le transport des marchandises, dont la date a été convenue entre les deux parties, revient au fournisseur. Actuellement quarante-quatre producteurs et dix-huit utilisateurs ont été répertoriés sur la plateforme nivernaise. L'intérêt est que le Conseil départementale de la Nièvre a aussi accès aux bases de données des producteurs du Cher et de l'Allier. *« Agrilocal est un moyen indirect de soutien à l'emploi, même si j'ai bien conscience que ce n'est pas cet outil qui va régler le problème de l'agriculture »* avait reconnu Alain Lassus lors du lancement en mai. Pour l'heure, 50 % des collèges, deux cuisines centrales, deux lycées, un Ehpad, l'Agora de Nevers et la Mairie de Cercy-La-Tour font appel à Agrilocal. Cependant derrière l'aspect pratique du dispositif, la question du volume va sans doute poser problème rapidement. *« Nous manquons clairement de maraîchers »* a reconnu Alain Lassus. Afin de créer un élan autour du projet, il en appelle aux communautés de communes : *« Il faut qu'elles prennent aussi leur part en incitant pourquoi pas des maraîchers à s'installer »* a lancé le président du Conseil départemental. Autre problème soulevé lors du lancement en mai dernier : la valorisation des avants et des arrières d'une vache. En général, les établissements scolaires ne prennent que l'avant pour du bourguignon par exemple. Reste pour l'éleveur à trouver un autre débouché pour des morceaux dit *« nobles »*. C'est la raison pour laquelle le Conseil départemental compte sur la participation des restaurateurs pour valoriser le restant d'une bête.

THÉOPHILE MERCIER

Contacts. 03 86 60 58 74 (ou 75) ou par mail (agrilocal58@nievre.fr).



Action syndicale

La FDSEA de l'Yonne exprime son ras-le-bol dans la rue

Mardi, mercredi et jeudi, la FDSEA de l'Yonne était en action syndicale. L'objectif : faire part de leur mécontentement vis-à-vis des ZNT, des accords Ceta et Mercosur, ainsi que faire part des difficultés économiques et climatiques auxquels sont confrontés les agriculteurs.


Une trentaine d'agriculteurs se sont rassemblés devant la sous-préfecture d'Avallon, mardi soir, pour manifester.

« *Il y a deux choses qui nous font sortir dans la rue. L'élément déclencheur, ce sont les ZNT (zones de non traitement). La deuxième chose, ce sont le Ceta, qui a été signé, et Mercosur* », indique Gilles Robillard, secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne.

Le mardi devant la sous-préfecture d'Avallon, le mercredi devant la sous-préfecture de Sens et le jeudi devant la préfecture d'Auxerre, la FDSEA de l'Yonne a mené une semaine d'action syndicale. Le but ? « *Rencontrer les représentants de l'État pour échanger sur le contexte agricole du moment : la sécheresse, les difficultés économiques et la consultation de l'État en matière de ZNT. Le but est de lever l'incompréhension et de sensibiliser sur l'incohérence de l'État* », explique Gilles Robillard.


Un barbecue a été allumé devant les grilles de la sous-préfecture pour manifester le mécontentement.

En ce qui concerne les ZNT, « *les pratiques agricoles actuelles autorisent des produits phytos, dans tous les types d'agriculture et tous ont des pratiques qui respectent la loi. Tous les agriculteurs et les ouvriers agricoles sont formés (certiphytos) à l'utilisation de ces produits. Ils n'utilisent que des produits autorisés, dans des conditions homologuées* », continue le secrétaire général de la FDSEA 89. « *Il y a un gros effort qui est fait depuis une vingtaine d'années pour mettre moins de produits et les mettre plus efficacement. Alors il y a une grosse incompréhension du monde agricole, a qui l'on dit aujourd'hui qu'il faudrait en faire encore plus* ».

« On est en train de nous fermer les marchés »

Les distances de sécurité supplémentaires pour les ZNT ne sont pas recevables pour la FDSEA. « *Nos pratiques sont légales et sécurisées, alors il n'est pas question de prendre des mètres de sécurité en plus. L'État nous demande des distances de 10 m (pour l'arboriculture, la viticulture, les petits fruits de plus de 50 cm de haut et le houblon) et de 5 m (pour les grandes cultures et maraîchage). Ou encore 150 m des habitations. Nous on ne veut rien changer car les pratiques de tous les agriculteurs, quelques soient leurs système de production (conventionnel, bio, arboriculteurs, viticulteurs, ACS) sont clean* », affirme secrétaire général de la FDSEA 89.

Quant aux accords Ceta et Mercosur ? « *Ces accords permettent de faire venir en France des produits sur lesquels sont utilisés des techniques interdites en France. Par exemple pour les céréales, aux États-Unis ou au Canada, on met du glyphosate dessus, alors qu'en France on n'en met jamais. Pour les bovins et ovins, ce sont des hormones et antibiotiques à foison dans ces pays-là* », poursuit Gilles Robillard. Inimaginable en France. « *Ça nous va très bien de ne pas produire comme ça en France car ce ne sont pas des techniques que nous utilisons. Par contre, interdire ces pratiques sans valoriser la vente des produits français, ça devient compliqué. On est en train de nous fermer les marchés* ».

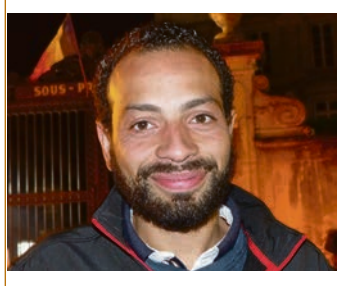
Comme dans l'Yonne, des mobilisations ont eu lieu dans une quarantaine de départements, cette semaine.

CHRISTOPHER LEVÉ

Focus



Damien Brayotel, président de la FDSEA 89, céréalier à Saint-Julien-du-Sault : « *On veut dire stop ! On en a ras-le-bol de la sur-enchère politique et médiatique de l'agriculture française, qui est pourtant réputé pour être l'une des plus saine et durable. Les agriculteurs essaient de faire leurs métiers le mieux possible, en respectant les règles. Et en même temps, l'Europe voudrait ouvrir les portes à des produits importés qui ne respectent pas les mêmes normes que les nôtres. On a besoin de cohérence* ».



Charles Baracco, co-président des Jeunes agriculteurs d'Avallon, polyculture-élevage à Avallon : « *Il y a des accords Ceta/Mercosur qui sont très inquiétants. On ne sent pas les Pouvoirs publics nous soutenir. On est laissé à l'abandon et mis dans une concurrence déloyale avec des pays qui n'ont pas les mêmes réglementations en termes de production. On aimerait un peu plus de soutien et de reconnaissance car l'agriculture française est plus propre que dans la plupart des autres pays* ».



Jacques Piault, céréalier à Annoux et maire de la commune : « *Je suis ici car il faut que l'on se bouge, nous, les paysans pour que l'État prenne conscience de l'importance de l'agriculture en France, car les agriculteurs sont de moins en moins nombreux. Je veux aussi exprimer mon ras-le-bol vis-à-vis de l'agribashing. Je plaints les jeunes qui vont s'installer à l'avenir. En tant qu'agriculteur et en tant que maire, je suis contre les ZNT et les accords Ceta/Mercosur* ».



Nouvelle gamme fenaison Fendt : rentabilité déclinée, récolte en Vert assurée !

Prolongement naturel de nos tracteurs, notre gamme fenaison comprend un large panel de matériels de récolte des fourrages qui vous assurera une efficacité et une rentabilité d'utilisation égales aux tracteurs. Des faucheuses à disques ou à tambour, des faneuses, des andaineurs, des ensileuses, et depuis peu des remorques autochargeuses et des nouvelles presses, la gamme fenaison Fendt vous garantira une récolte en toute tranquillité !

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**
21 Vénarey-les-Laumes **03 80 97 01 50**
et son agent : BSA 89 Cussy les Forges **03 86 33 11 24**

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers **03 86 96 20 08**
89 Charny **03 86 63 09 13**
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
AGRITECH 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
Plus d'information sur fendt.com

Contrôle pédagogique

Informer sur le fonctionnement et l'utilité des contrôles PAC

Jeudi 19 septembre, un contrôle pédagogique a été organisé sur une exploitation agricole de grandes cultures, à Aigremont. Une matinée organisée par la DDT afin d'informer et échanger avec les agriculteurs sur le fonctionnement et l'utilité des contrôles Pac.

Le jeudi 19 septembre, la DDT (Direction départementale des territoires) de l'Yonne a organisé une matinée d'information et d'échanges sur les contrôles PAC, à Aigremont. Le but ? *«Que les agriculteurs soient en contact avec les trois corps de contrôle : l'agence de service et de paiement (ASP) de Dijon pour les contrôles surface, le service régional de l'alimentation (SRAL) de la Draaf pour les contrôles phytos, le service environnement (SEFREN) de la DDT pour les contrôles nitrates, et le service économie agricole (SEA) de la DDT pour la coordination des contrôles»*, liste Philippe Jager, chef du service économique agricole à la DDT de l'Yonne.
Car lorsque l'on parle de contrôle, cela fait toujours peur. Alors, la DDT a souhaité que les corps de contrôle puissent expliquer le fonctionnement et l'utilité des contrôles Pac. *«Ils indiquent ce qu'ils font, ce qu'ils cherchent, ce qu'ils demandent et pourquoi ils le demandent. Car il y a des justifications sanitaires, environnementales, vis-à-vis des contrôles européens et de la fiabilisation de toute la chaîne de paiement des exploitants»*, explique Philippe Jager. *«Cette journée permet de démystifier les contrôles, qui se passent bien dans la grande majorité. Il y a peu d'anomalies»*.

Des pénalités possibles

Alors, à qui est fait le rapport du contrôle ? *«Une fois fait, le retour revient à la DDT. S'il est conforme, c'est saisi et il remonte au niveau national et à la commission européenne. S'il n'est pas conforme, l'exploitant est susceptible d'avoir des pénalités»*, répond Philippe Jager. *«Elles peuvent aller de 1% sur les primes à 100%, quand il y a un refus de contrôle, ce qui est rarissime»*.
Quant à la sélection des exploitations contrôlées ? *«C'est 20 à 25 % en aléatoire et le reste c'est en orienté, qui se fait selon différents critères, en fonction des années, des nouveautés ou des problèmes qu'il y a eus avant»*. Le chef du service économique agricole à la DDT de l'Yonne insiste aussi sur le fait *«que le contrôle n'est pas effectué pour le côté financier mais pour vérifier que la législation est bien mise en œuvre et respectée»*, conclut-il.

CHRISTOPHER LEVÉ



Philippe Jager a animé l'atelier sur la coordination des contrôles, lors de la matinée contrôle pédagogique.

▶ Agenda

22/10 Permanence de l'Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le mardi 22 octobre, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 14 bis, rue Guynemer, à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03.80.52.93.52- dijon@apecita.com.

26 et 27/10 Fête des vins de Chablis

La 71e édition de la fête des vins de Chablis réunira amateurs, connaisseurs, professionnels et grand public pour fêter le nouveau millésime. Au programme : baptême de nouveau millésime, dégustations proposées par les domaines et maisons du Chablisien et du Grand Auxerrois, expositions de matériel viticole, banquet des Piliers Chablisiens, stands de gastronomie locale, balade dans les vignes, animations pour les enfants… L'entrée est gratuite, le verre de dégustation est vendu (6 €).

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne

Créez votre compte et consultez nos archives



BIG BALER PLUS
PRODUCTIVITÉ, DENSITÉ, FIABILITÉ
DENSITÉ & FORME DE BALLES PARFAITES
INTELLICRUISE™ : OPTIMISEZ VOS DÉBITS DE CHANTIER SANS FATIGUE
CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

Journée vendanges

L'actualité viticole explorée à travers la visite de domaines

Vendredi 20 septembre, le préfet de l'Yonne et le préfet de Bourgogne étaient à Beine, au domaine Louis Moreau, puis à Saint-Bris-le-Vineux, au domaine Verret. Entre visite des cuveries et les vendanges d'une parcelle, l'actualité viticole a été abordée : récolte 2019, problématique de l'emploi ou encore ZNT.



Bernard Schmeltz, préfet de Bourgogne, a coupé quelques grappes sur l'une des parcelles de Bruno Verret (à droite), vice-président du CAVB.

« Cette année, c'est une belle récolte mais pas une grosse récolte car le chaud et le sec sont passés par là. Mais elle est saine et qualitative avec un bon équilibre une fois le jus pressé », indique Louis Moreau, viticulteur à Beine et élu à la FNEB (Fédération des négociants-éleveurs de grande Bourgogne).

Vendredi 20 septembre, c'était la journée vendanges dans l'Yonne, en présence de Bernard Schmeltz, préfet de Bourgogne, de Patrice Latron, préfet de l'Yonne, la CAVB (Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne), la FNEB, le BIVB (Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne), la Direccte, la Draaf, la DRDDI, de FranceAgriMer, la MSA, Siqocert et le syndicat des Bourgognes. Une journée organisée par la filière viticole de Bourgogne.

Les vendanges se sont terminées cette semaine avec en moyenne *«un tiers voire une demi-récolte en moins dans le département»*, confie Bruno Verret, viticulteur à Saint-Bris-le-Vineux et vice-président du CAVB. *«C'est la plus petite récolte en dix ans, après 2013 et 2017, malgré une belle qualité»*.

Après un point sur les vendanges, le sujet de l'emploi a été évoqué. *«On n'arrive pas à recruter»*, déplore Louis Moreau. *«Aujourd'hui, il y a 150 offres d'emploi dans le Chablisien. Sans compter les anciennes générations qui vont prochainement partir à la retraite avec une vraie problématique à recruter des jeunes pour assurer la relève»*. Le préfet de l'Yonne a annoncé que des journées portes ouvertes seront prochainement faites dans les vignes *«pour trouver des emplois»*. Notamment avec les migrants où beaucoup sont demandeurs.

Les ZNT au cœur des débats

Autre sujet évoqué, et pas des moindres, celui des ZNT (zones de non-traitement). *«On parle d'agriculteur pollueur et c'est dommage car on a fait beaucoup d'efforts en dix ans dans le monde viticole : conversion au bio, HVE, plus de vert…»*, détaille Louis Moreau.

Selon la CAVB, appliquer une ZNT de 10 m le long des parcelles d'habitation entraîne l'arrachage des vignes, soit la suppression de 985 hectares de surface d'appellations en Bourgogne, ce qui correspond à une perte nette de 3,6 % des surfaces des AOC de Bourgogne (et plus de 40 millions d'euros de pertes économiques). Toujours selon la CAVB, appliquer une ZNT à 5 m entraîne l'arrachage de 436 hectares et concerne 2 530 viticulteurs.

Le réchauffement climatique a aussi été abordé. *«Sur dix ans, on a perdu une récolte et demie (dans l'Yonne)»*, assure Louis Moreau. Pour ce dernier, avoir une réserve interprofessionnelle serait intéressant pour éviter les points de tension sur le marché et compenser les années où la production est moindre.

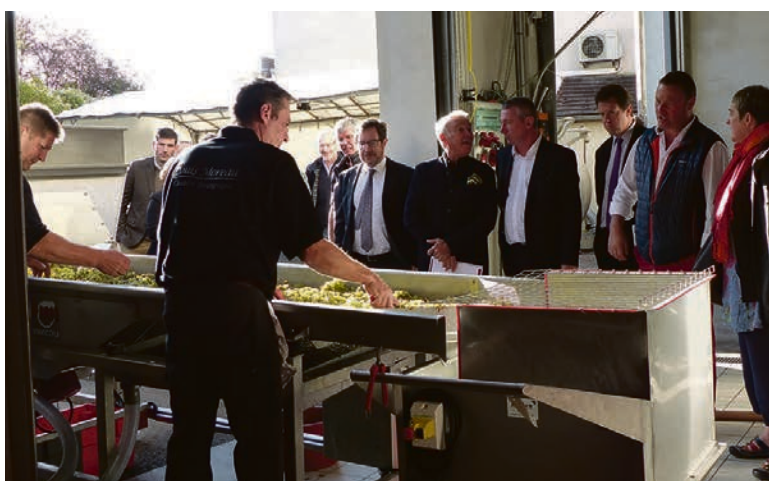
Thiébault Huber, président de la CAVB s'est interrogé sur l'avenir des exploitations. *«L'Yonne, c'est 800 exploitations viticoles, 7 750 ha (dont 5 600 dans le Chablisien), 500 000 hl produits en moyenne. Mais qu'en sera-t-il dans 20 ans ?»*

Après un temps d'échanges, une visite de la cuverie du domaine Louis Moreau, à Beine, a été faite. Les présents ont pu déguster le premier bourru 2019 et observer le travail de tri effectué à la main. Avant de prendre la direction du domaine Verret, à Saint-Bris-le-Vineux, une commune de 3 000 ha dont 1 000 ha de vignes. La cuverie a aussi été visitée, puis le groupe a pris la direction de la parcelle pour s'essayer à la pratique des vendanges. Seaux et vendangettes en mains, le préfet de l'Yonne, le préfet de Région et les acteurs de la filière viticole de Bourgogne ont pris place dans la vigne, vendangeant quelques trailles. De quoi parfaitement conclure une journée vendanges.

CHRISTOPHER LEVÉ



Patrice Latron, préfet de l'Yonne, s'est lui aussi vu confier un seau et une vendangette.



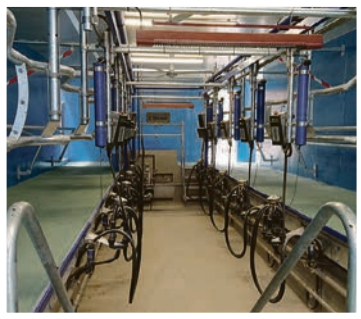
Chez Louis Moreau, les présents ont visité la cuverie et observé le travail fait sur la table de tri.

CHAPUIS FRÈRES
Votre spécialiste de la traite sur les secteurs Côte d'Or, Yonne et Aube



Robot V300


Roto


Salle de traite

21450 Saint Marc/Seine - 03 80 93 22 28
Alexis Chapuis - 07 78 87 26 57
www.chapuis-freres.fr
DeLaval

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Utiliser les huiles essentielles contre les bioagresseurs en grandes cultures
Le 20 septembre. Contact : Marjorie Lautier au 03 86 94 28 49

Comment intégrer un chien de protection dans un troupeau ?
Le 1er octobre. Contact : Catherine Bonin au 03 86 34 23 41

Formation éleveur infirmier en élevage ovin
Le 23 octobre. Contact : Catherine Bonin au 03 86 34 23 41

Régénérer ma vigne par le curetage
Le 7 novembre. Contact : Claire Grosjean au 03 86 94 26 37

Libre-échange

Une nouvelle ligne fluviale conteneurisée entre Gron et le Vietnam



L'inauguration et le lancement de la nouvelle ligne fluviale conteneurisée entre le port de Gron et le Vietnam a eu lieu le 12 septembre



C'est Marie-Louise Fort, présidente de la communauté d'agglomération du Grand Sénonais, qui a chargé le premier conteneur à destination du Vietnam.

Jeudi 12 septembre a eu lieu l'inauguration et le lancement de la nouvelle ligne fluviale conteneurisée entre le port de Gron et Ho Chi Minh, au Vietnam. Une concrétisation d'un projet présenté en août 2018, dans le cadre de la journée des ambassadeurs.

Sur le quai de la plateforme du port de Gron, le jeudi 12 septembre, à midi, Marie-Louise Fort, présidente de la communauté d'agglomération du Grand Sénonais, charge le premier conteneur à destination du Vietnam.

Un premier bateau chargé qui marque le lancement de la nouvelle ligne fluviale conteneurisée entre le port de Gron et Ho Chi Minh, au Vietnam (avec des étapes à Gennevilliers et Le Havre, ndlr).

L'inauguration s'est faite en présence d'une centaine de personnes, dont Thiep Nguyen, l'ambassadeur du Vietnam en France.

Un projet présenté le 31 août 2018 auprès d'une délégation d'acteurs diplomatiques dans le cadre de la journée des ambassadeurs qui se concrétise.

Didier Mercey, président de Logi Yonne, en charge du développement de la plateforme portuaire de Gron, a annoncé que deux bateaux quitteront Gron, à destination de Ho Chi Minh, chaque jeudi. *«Une nouvelle voie maritime se crée : celle de la Bourgogne au Vietnam. Ceci représente les prémices de l'accord de libre-échange porté au niveau européen»*, commente Didier Mercey.

Accroître l'exportation d'orge brassicole

Au Vietnam, le taux de croissance avoisine les 7 % du produit intérieur but chaque année où près de 160 entreprises françaises sont implantées avec plus de 28 000 emplois créés. Dans ce contexte, Logi Yonne a fait le choix de s'associer avec Asiatrans, partenaire Vietnamien, pour créer l'entreprise Logi VietFrance, dans la province de Da Nang.

Une nouvelle ligne fluviale qui va aussi permettre à la coopérative Ynovae d'accroître son marché. *«Le premier intérêt de ce partenariat que l'on a avec Logi Yonne et Logi VietFrance, c'est le débouché. Aujourd'hui, on est content d'avoir un marché de 5 000 tonnes d'orge brassicole à destination du Vietnam, mais on est surtout content que ce soit un débouché qui est amené à progresser»*, indique Laurent Poncet, président de la coopérative Ynovae. *«L'idéal serait qu'il atteigne les 20 000 tonnes à destination du Vietnam»*, conclut-il.

CHRISTOPHER LEVÉ



Les rendez-vous de l'élevage

Une journée pour aider les éleveurs en attente de réponses

Jeudi 19 septembre ont eu lieu les rendez-vous de l'élevage en Avallonnais au Gaec Bonin à Magny (La Tuilerie). Une journée où les entreprises professionnelles ont pris le temps de répondre aux questions des éleveurs et de leur présenter des solutions pour s'adapter au climat et mieux rentabiliser leurs exploitations.


Florent Gavard a animé une conférence sur l'adaptation du système fourrager face aux évolutions climatiques.

« *L'idée de cette journée était d'essayer de trouver des solutions aux problématiques des éleveurs et de répondre à leurs questions, dans un contexte un peu compliqué par rapport aux conditions climatiques* », indique Édouard Lemenorel, technico-commercial à Sicarev coop.

Jeudi 19 septembre ont eu lieu les rendez-vous de l'élevage en Avallonnais, à Magny (La Tuilerie), au Gaec Bonin, chez Didier (administrateur Alysé) et Laurent Bonin (président de la section Sicarev coop de l'Yonne, l'Aube et la Seine et Marne). Le thème ? *« Comment adapter les exploitations face aux évolutions du climat ? »*. Une journée où la Cecna (pour la partie reproduction), Sicarev coop (pour la partie débouchés et mise en marché) et Alysé (pour la partie technique, avec Sicarev coop) étaient présents. *« Le but était aussi d'avoir les acteurs de l'Avallonnais sur la partie élevage et de pouvoir se retrouver pour échanger ensemble »*, poursuit Édouard Lemenorel. Le matin, des démonstrations ont eu lieu : avec Mazeron pour la contention, Cecna pour la conduite et la reproduction, et Jourdain qui présentait sa gamme de produits.

Orienter le stock fourrager

Des conférences ont également eu lieu. La première sur le thème *« comment adapter le système fourrager aux évolutions climatiques »*, par Florent Gavard, conseiller bovin, viande et fourrage à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. *« Cette année est marquée par un déficit hydrique et des sécheresses qui remettent en cause les exploitations allaitantes »*, explique-t-il. Le maïs est aussi remis en question. *« Dans la Côte d'Or, on a des rendements qui vont entre 2 et 7 tonnes de ms/ha, ce qui est sensiblement pareil dans l'Yonne. Constituer des stocks est compliqué. On a aussi des durées d'affouragement qui augmentent car il n'y a plus d'herbe tôt dans la saison. Alors on aiguille les éleveurs pour savoir comment orienter le stock fourrager pour pallier les aléas climatiques »*, ajoute Florent Gavard. Une deuxième conférence sera présentée par François Chaintron, directeur promotion filières à Sicarev coop sur la « présentation des débouchés bovins ».

Dernière conférence : *« la présentation des résultats technico-économiques de la zone »*, par Jérôme Laviron, responsable pôle viande et correspondant territorial Yonne à Alysé. *« Cette année, j'ai 19 éleveurs pour lesquels j'ai tous les éléments de structures, d'exploitations, de suivis de troupeaux et de charges opérationnelles. Et là, je fais une synthèse de ces éléments et je mets en avant ce qui va, ou va moins bien, dans les élevages »*, détaille-t-il. *« Je donne des éléments concernant les clés de réussite. Par exemple, il ne faut pas de vache improductive. C'est un veau par vache et par an »*. Car une vache improductive représente un coût. *« Il faut aussi avoir une bonne conduite des génisses pour avoir des vaches avec du gabarit et que l'on dispose de croissances qui permettent de sortir des animaux rapidement. La rentabilité se fait aussi sur la vitesse »*.

Un suivi qui permet à l'éleveur de suivre son cheptel, de voir où il en est et de se comparer à une référence s'il le fait sur plusieurs années, ainsi qu'à d'autres éleveurs. *« Et de discuter avec nous pour qu'on puisse les aiguiller vers d'éventuelles améliorations »*, conclut Jérôme Laviron.

CHRISTOPHER LEVÉ

Chambre d'agriculture

Des nouvelles formations

Les formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne reprennent. Avec 30 % de nouveautés cette année, répondant à la demande et aux besoins des agriculteurs. Des formations ouvertes à tous, du monde de l'agriculture au grand public.

Les formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne reprennent dès le mois d'octobre. Avec 30 % de nouveautés, sur les formations automne-hiver. *« Elles vont concerner le développement personnel, la communication. C'est, pour les agriculteurs, savoir comment parler de leurs métiers au grand public, apprendre à faire face aux critiques des voisins, être plus à l'aise pour engager la conversation dans un contexte d'agribashing »*, indique Alexia Boulmeau, conseillère formation à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Aussi, la permaculture en maraîchage, la production de petits fruits en AB ou encore la certification HVE (haute valeur environnementale) font leur apparition dans les formations. *« En production végétale, on a aussi « le colza : j'arrête ou je continue ? » qui est très d'actualité »*, poursuit Alexia Boulmeau.

Répondre aux besoins des agriculteurs

Les formations vont de un à trois jours, avec pour certaines la possibilité de se former entièrement ou partiellement à distance. Aussi, elles sont limitées à une quinzaine de personnes *« pour un meilleur confort pédagogique »*. Et un minimum de 7-8 stagiaires est nécessaire pour que la formation puisse avoir lieu.

Alors, comment les formations sont-elles choisies ? *« Elles sont faites suivant les remontées et les besoins des agriculteurs. On soumet des idées que l'on a et qui viennent d'ailleurs »*, explique Alexia Boulmeau. *« Aussi, tous les deux ans, on envoie une enquête à tous les agriculteurs pour connaître leurs besoins en formations »*.

Le calendrier des formations peut évoluer. Il ne se cantonne pas à celles qui sont faites. *« Si on a des demandes vraiment émergentes, on peut rapidement mettre en place de nouvelles formations. On peut aussi rajouter d'autres cessions sur les formations complètes pour que toutes les personnes intéressées puissent les suivre »*, ajoute-t-elle.

Quant aux intervenants ? *« Il y a des conseillers en interne, des conseillers du réseau Chambre de région et des intervenants extérieurs, qui peuvent être des experts nationaux sur le sujet concerné, des salariés d'autres organismes, de l'institut technique, de la recherche, des salariés indépendants ou issus de centres de formations… »*, liste Alexia Boulmeau.

Chaque année, les formations de la Chambre d'agriculture, c'est 1 000 stagiaires pour les 100 formations automne-hiver et 70 intervenants. La Chambre d'agriculture va également prochainement faire l'acquisition de deux salles informatiques, dans les locaux de Groupama, pour accueillir les stagiaires dans le cadre des formations proposées.

CHRISTOPHER LEVÉ

Pour le détail des formations : contacter Alexia Boulmeau, au 03 86 94 82 93 ou à formation@yonne.chambagri.fr. Inscriptions en ligne sur yonne.chambagri.fr.


Chambre d'agriculture de l'Yonne

La formation greffage en vigne est reconduite cette année, comme ici avec Claire Grosjean, conseillère de la Chambre d'agriculture de BFC.

Une nouvelle réglementation pour les détenteurs de porcs

Désormais, les détenteurs de porcs ou de sangliers vont devoir passer un nouveau certificat : celui de la biosécurité en élevage de porc, en circuit court, qu'ils aient un ou plusieurs porcs (autoconsommation comprise). *« Ceux qui sont en circuit intégré le font avec l'intégrateur »*, précise Alexia Boulmeau. Une formation mise en place en France (par un arrêté datant du 16 octobre 2018) pour protéger les élevages et ne pas perdre le statut *« indemne de peste porcine »*, suite à l'apparition de cette dernière à l'Est de l'Union européenne en 2014. Des contrôles seront effectués pour veiller au bon suivi de la réglementation. Des sessions pour passer le certificat sont prévues les 5 et 12 décembre, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne (14 bis rue Guynemer, à Auxerre).

Agir contre le changement climatique

L'été 2019 au 3ème rang des étés les plus chauds en France

Le changement climatique, enjeu planétaire du XXIe siècle, est au centre des préoccupations de la société et des agriculteurs. Les conséquences sont connues : hausse globale des températures, inondations, fonte des glaces, augmentation du niveau de la mer, modification du régime des pluies.



Crédit photo : Pixabay

Depuis les années quatre-vingt, ces manifestations sont plus fréquentes et plus fortes, entraînant des déplacements des zones de cultures, une modification de la biodiversité…

Du fait de l'accroissement des teneurs en CO2 et autres gaz à effet de serre, les conclusions du Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) sont sans appel. La température moyenne à la surface de la terre a déjà augmenté de 0.85 ° depuis 1880, date des premiers relevés météo. En France, elle a évolué en tendance de + 1,33 °C sur la période 1900-2018 (source Météo France).
L'accumulation de Gaz à Effet de Serre (GES) provoque également une modification des précipitations. Les cumuls annuels, stables dans un futur proche, devraient diminuer légèrement à long terme. La répartition annuelle des précipitations est plus aléatoire, accentuant la fréquence et l'intensité des sécheresses et la concentration des chutes de pluie. Les cycles précipitations / évaporation s'accélèrent.
La modification des précipitations, l'augmentation des températures moyennes, l'accroissement de la fréquence des évènements extrêmes interrogent sur la disponibilité des ressources en eau, son éventuel stockage et l'organisation de son partage. Les pratiques agricoles devront être adaptées. De nombreux exemples sont abordés dans le document de l'Observatoire Prospectif de l'Agriculture en Bourgogne Franche-Comté (OPA BFC).

Les climats futurs possibles en BFC

La poursuite du réchauffement au cours du XXIe siècle dans la région est une certitude, quel que soit le scénario d'émission de gaz à effet de serre. On pourrait constater une élévation des températures qui pourrait atteindre 4 °C à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1976-2005 dans le scénario sans politique climatique (graphique 1).
La ville de Mâcon enregistre déjà une augmentation des températures moyennes annuelles de +1,3 ° par rapport à la référence de 1963 et comme dans toute la région une augmentation marquée surtout depuis les années quatre-vingt.
Les cumuls annuels de précipitations montrent des tendances à la hausse sur la période 1959-2009 en Bourgogne Franche-Comté. Cependant les projections présentent peu d'évolution des précipitations annuelles d'ici la fin du XXIe siècle quel que soit le scénario considéré. Cette absence de changement en moyenne annuelle masque cependant des contrastes saisonniers.
Les projections climatiques montrent une augmentation du nombre de journées chaudes avec des températures maximales supérieures ou égales à 25 °C. À l'horizon 2071-2100, cette augmentation serait de l'ordre de 17 à 18 jours par rapport à la période 1976-2005 selon le scénario avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO_2, et de 46 à 47 jours selon le scénario sans politique climatique.

Le risque de gel demeure

En parallèle à cet enjeu, les projections montrent une diminution du nombre de gelées. À l'horizon 2071-2100, cette diminution serait de l'ordre de 22 à 25 jours en plaine par rapport à la période 1976-2005 selon le scénario avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO_2, et de 36 à 40 jours selon le scénario sans politique climatique (graphique 2).
Attention toutefois, car même si le nombre de jours de gel diminue en moyenne, le risque gel ne disparaît pas. Ainsi un épisode de gel combiné à un avancement des stades phénologiques des végétaux (du fait de l'augmentation des températures moyennes) est désastreux pour les cultures.

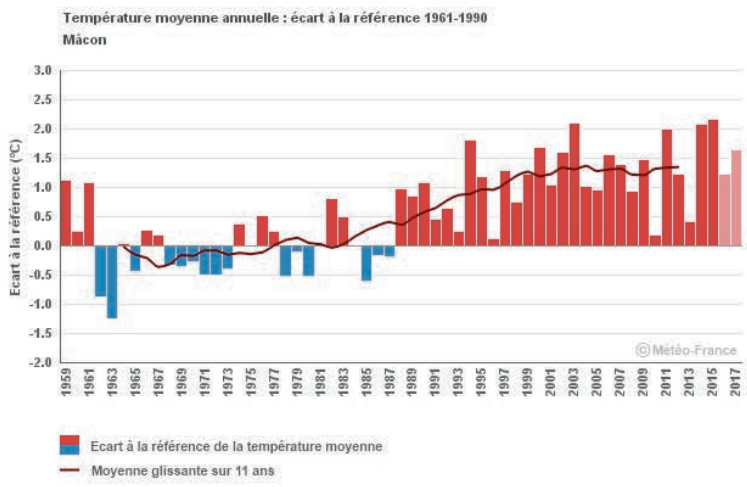
Un assèchement des sols plus marqué

Enfin, un autre des impacts du changement climatique réside dans l'assèchement des sols qui sera de plus en plus marqué.
La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol entre la période de référence climatique 1961-1990 et les horizons temporels proches (2021-2050) ou lointains (2071-2100) sur le XXIe siècle montre un assèchement important principalement en fin de siècle sur une période de 5 mois en moyenne en Bourgogne et 3 mois en Franche-Comté.
Ainsi, en moyenne, en termes d'impact potentiel sur la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un allongement moyen de la période de sol sec de l'ordre de 1 à 4 mois tandis que la période humide se réduit dans les mêmes proportions.

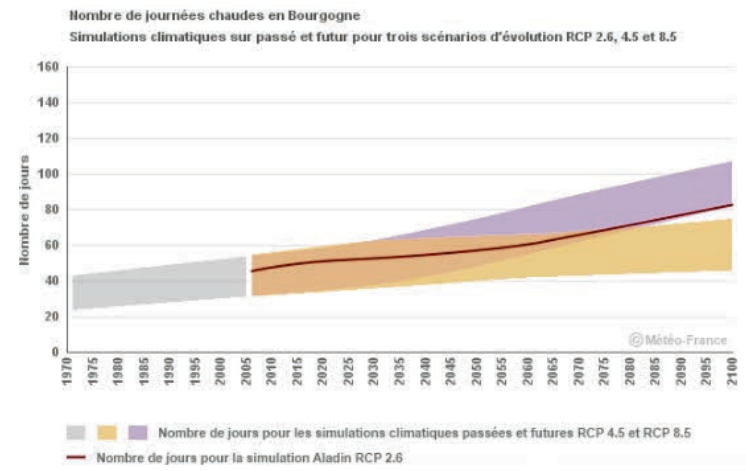
Si l'agriculture contribue au changement climatique, sa spécificité doit être prise en compte

Les émissions de GES sont issues de cycles naturels et donc difficiles à maîtriser. L'agriculture et la forêt sont capables de stocker naturellement et durablement de grandes quantités de carbone et de produire des substituts renouvelables aux matériaux et énergies fossiles. Les solutions recherchées doivent prendre en compte la totalité des enjeux et les répercussions sur l'environnement global : le sol, l'air, l'eau et le climat.

En 2017, la Chambre régionale d'agriculture a réalisé une mission Programme d'Adaptation au Changement climatique dans les Territoires de Bourgogne Franche-Comté (Pacte) financée par l'Ademe.
La mission avait pour enjeux de mobiliser les agriculteurs et autres acteurs des territoires sur le sujet en complémentarité avec les filières et les organismes de recherche.
Les résultats de cette mission ont permis d'ouvrir vers un véritable projet structurant en matière d'accompagnement et de conseil pour les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.
La construction d'un pôle régional de ressources ainsi que d'un Observatoire Régional de l'Agriculture et du Changement Climatique (Oracle) permettra de comprendre comment le changement climatique se manifeste à l'échelle régionale et d'analyser le lien avec l'évolution des systèmes agricoles. Cet outil sera utilisé en complément d'un outil de projection ClimA XXI (disponible dans toutes les chambres départementales d'agriculture) qui permet de faciliter la perception du changement climatique en simulant le climat pour les décennies à venir, à l'échelle locale.
L'agriculture face aux enjeux du changement climatique était le fil rouge de la conférence régionale agricole qui s'est tenue le 13 juin sous la Présidence de Marie-Guite Dufay. La Région fait de cette thématique une de ses priorités pour les prochaines années aux côtés de la Profession agricole.



Graphique 1 : température moyenne annuelle



Graphique 2 : nombre de journées chaudes en Bourgogne

Céline Buche, Pôle Régional d'accompagnement Agriculture et Changement climatique
Chambre Régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté

Zoom sur…



OPA BFC résultats 2018

**Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter à la fiche « L'agriculture et la forêt au cœur du changement climatique », à retrouver dans le document OPA BFC 2019.
Document disponible sur le site de la Chambre régionale de Bourgogne Franche-Comté www.bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/recherche-innovation/observatoire-prospectif-de-lagriculture/
Également disponible sur les sites de Cerfrance et du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté.**

Moutarde

Recherche de surfaces en Bourgogne Franche-Comté

La culture de la moutarde, réintroduite en Bourgogne au début des années quatre-vingt-dix, a vu ses surfaces se développer. Pour pérenniser la filière, l'Association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne s'efforce de promouvoir cette culture et lance aujourd'hui un appel de surfaces supplémentaires.



Exemple pour une surface de 20 hectares

La culture de la moutarde depuis sa réintroduction en Bourgogne au début des années quatre-vingt-dix a vu ses surfaces se développer pour atteindre ces dernières années 6 000 ha. L'Association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne (APGMB) depuis sa création en 1997 s'efforce de promouvoir cette culture, de la rendre attractive et rentable pour pérenniser notre filière. Aujourd'hui, la moutarde qui était autrefois une culture de printemps est principalement semée à l'automne, ce qui permet d'assurer des rendements plus stables et meilleurs. Les nouvelles variétés issues de la sélection locale, menée par Agrosup Dijon, résistent de mieux en mieux au froid de l'hiver et ont un potentiel de rendement de 15 à 25 q/ha.

Cette culture peu gourmande en engrais azoté est un bon précédent blé et permet un bon étalement du temps de travail puisqu'elle se sème à partir de la mi-septembre, se récolte juste derrière les blés et présente la particularité de très peu s'égrainer.
L'enjeu actuel est d'étendre notre zone de production pour répondre à la demande croissante, exprimée par les industriels faisant partie de la filière (Unilever (Amora-Maille) à Chevigny-Saint-Sauveur, Européenne de Condiments à Couchey, Moutarderie Fallot à Beaune et Charbonneaux-Brabant à Reims) qui souhaitent un approvisionnement local et stable.

Ainsi, il a été nécessaire de repenser le calcul du prix de la graine de moutarde payé aux producteurs afin d'inciter ces derniers à choisir cette culture dans un contexte de forte volatilité des prix. Le prix de la graine de moutarde, connu avant les semis, va suivre une nouvelle règle pour la récolte 2020.
Il s'agit pour cette filière, d'un véritable challenge, tant pour le maintien sur son territoire d'une culture emblématique de la Bourgogne, tant dans sa capacité à mobiliser l'essentiel des acteurs qui la compose : les Industriels, les organismes stockeurs, Agrosup Dijon, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et bien entendu les producteurs. Producteurs à qui l'appel de recherche de surfaces supplémentaires est lancé.

Vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter : Chambre d'agriculture de Côte d'Or. Jérôme Gervais ou Laure Ohleyer au 03 80 68 66 60.

COMMUNIQUÉ

Surface (ha) 20

rendement (t/ha)		tonnage (t)	prix unitaire (€/t)	*prix payé €*	€/ha
1,1		22	950	***20 900***	**1 045**
1,2		24	950	***22 800***	**1 140**
1,6					
	1,2	24	950	*22 800*	
	0,4	8	650	*5 200*	
				28 000	**1 400**
2					
	1,2	24	950	*22 800*	
	0,8	16	650	*10 400*	
				33 200	**1 660**

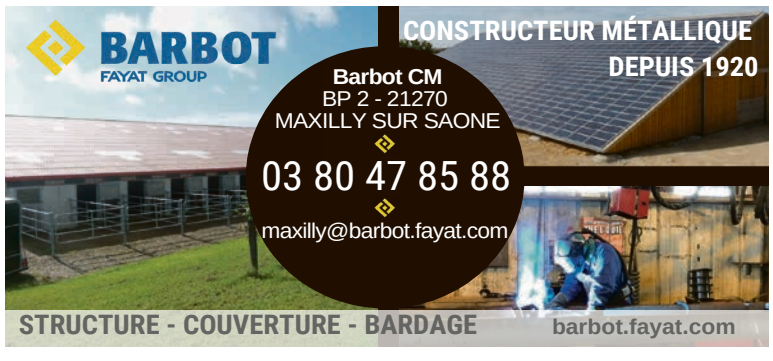
Explication de la règle : la récolte 2020, sera payée : 950 € /t pour les 12 premiers quintaux ; 650 €/t au minimum, au-delà des 12 premiers q/ha.

Jeunes agriculteurs

Une plateforme pour les échanges de coproduits agricoles

Les Jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté ont créé une plateforme en ligne pour l'achat, la vente et la contractualisation des échanges de coproduits agricoles, afin de pallier les manques de stocks de fourrages dans certaines zones.

Acheter, vendre ou échanger des coproduits agricoles ? C'est désormais possible, grâce aux Jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté. Ces derniers, afin de remédier aux manques de stocks des fourrages dus aux conditions climatiques défavorables dans certaines zones et ce depuis plusieurs années maintenant, ont créé une plateforme en ligne pour l'achat, la vente et l'échange de coproduits agricoles (paille, fumier, lisier, fourrages, aliments pour bétail…). Le site : www.echange-cerealier-eleveur.fr.
Alors, pourquoi une plateforme en ligne ? Certains agriculteurs ont du mal à trouver le bon interlocuteur pour ces échanges, alors ce site les aide à se mettre en relation. Aussi cela permet de traiter avec des personnes près de chez soi, ce qui est déterminant dans le prix final, avec un coût de transport limité.



Échanger sur son secteur

Comment la plateforme fonctionne ? Il suffit de se rendre sur le site et de contacter les agriculteurs à proximité, selon les produits recherchés. Les coordonnées sont disponibles directement sur la plateforme et sécurisées. Le but est d'échanger sur le long terme, de trouver son ou ses interlocuteurs et pérenniser les échanges.

Échange-céréalier-éleveur met aussi à disposition la calculatrice Arvalis pour permettre de calculer le rapport de tonnage entre matières agricoles pour un échange équitable, ainsi qu'un contrat type modifiable pour simplifier les contractualisations. Une belle initiative afin de favoriser l'entraide entre les agriculteurs. Pour plus d'informations sur le fonctionnement de la plateforme, vous pouvez contacter les Jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté au 03 80 68 67 73.



La plateforme permet d'acheter, vendre ou échanger des coproduits agricoles.

CHRISTOPHER LEVÉ

La plateforme en ligne : www.echange-cerealier-eleveur.fr

En direct de la MSA

Luis Francisco : *« Être délégué, c'est être acteur sur son territoire ! »*
Élections 2020 : le compte à rebours a commencé.
Fanny Degenève : *« L'envie de rendre service aux gens »*.
Jean-Luc Cointe : *« Une grande satisfaction personnelle »*.
Jean-François Donadoni : *« S'investir et voter »*.
Cesser ? Changer ? Continuer autrement ? Envisager sa vie différemment.
Maisons France Services

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

Avancées sociales et réformes

L'efficacité du modèle mutualiste de la MSA

En préambule à son assemblée générale du 20 juin dernier, la Caisse centrale de MSA avait organisé, la veille, une conférence de presse pour dresser le bilan d'une activité chargée, entre mise en œuvre des politiques publiques et engagements de performance et rappeler son positionnement face aux différentes réformes à venir.
En matière d'avancées sociales, les résultats obtenus par la MSA répondent à des situations concrètes et permettent d'améliorer la couverture sociale de ses adhérents.

Pour les exploitants agricoles

- L'augmentation à 75 % du Smic des retraites pour une carrière complète. La MSA espère désormais que ce seuil atteigne 85 % du Smic ;
- La suppression au 1er janvier 2016 de l'assiette minimale Amexa ;
- L'aménagement du congé maternité, avec la suppression de la CSG et de la CRDS sur le montant de l'allocation de remplacement et l'instauration d'une indemnité journalière forfaitaire en cas de remplaçant non trouvé ;
- Des mesures d'urgences, prises en 2015 et 2016, pour soutenir les exploitants touchés par les crises.

Pour les employeurs agricoles

- Le maintien du Tesa dans ses différentes versions (Tesa+ et Tesa simplifié), pour répondre aux obligations de la déclaration sociale nominative (DSN), tout en facilitant les démarches des employeurs.

Pour les salariés agricoles et tous les adhérents

- La mise en place de la LURA (liquidation unique de la retraite) depuis le 1er janvier 2017 et la possibilité pour les étudiants de rester affiliés dans le régime obligatoire d'assurance maladie de leurs parents, dès la rentrée 2018.

La prime d'activité

La revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité, annoncée en décembre 2018, est entrée en vigueur le 1er janvier 2019, nécessitant mobilisation importante et réactivité de toutes les équipes de la MSA pour assurer son versement dès le 5 février 2019. 144.000 foyers sont bénéficiaires de la prime d'activité en mars 2019 au régime agricole (en droits ouverts) contre 112.000 en décembre 2018, soit une progression de 32.000 foyers sur le premier trimestre 2019.

Le complément mode de garde simplifié (CMG)

La réforme du CMG simplifié a permis la mise en place d'une organisation innovante puisque c'est la première fois qu'un même droit est géré par trois organismes (MSA, CAF et Pajemploi). Versé dans le cadre de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), le CMG a, depuis le 25 mai 2019, évolué vers un circuit de gestion simplifié au bénéfice des parents employeurs. En parallèle, Pajemploi propose aux parents et à leurs employés d'adhérer à un nouveau service appelé Pajemploi+ qui permet à l'employeur de faire sa déclaration, sans avoir à effectuer lui-même le paiement du salaire.

La réforme des retraites

La MSA estime nécessaire le maintien de mécanismes de solidarité nationale, qui passe notamment par l'instauration d'un montant de pension minimal et qui doit être le même pour tous les retraités, tout en tenant compte des spécificités de certaines professions, notamment les non-salariés agricoles (faiblesse et volatilité des revenus professionnels agricoles). Elle propose que le nouveau système de pensions de réversion soit le même pour tous les assurés, sur la base notamment du maintien de la majoration actuelle de pension de réversion pour les bas revenus (60 % de la pension du conjoint décédé) et de l'ouverture du droit à la réversion dans le cadre du Pacs. Elle propose la suppression de certains statuts précaires non-salariés agricoles, conjoints collaborateurs et aidants familiaux, majoritairement occupés par des femmes et qui apportent des droits restreints en matière de retraite. Par ailleurs, elle souhaite garder la gestion des retraites des salariés et non-salariés agricoles, la réforme du système de retraite ne devant pas conduire à la remise en cause des fondements du régime de sécurité sociale agricole qui reposent sur la gestion par la MSA de l'ensemble des risques.

Autonomie et dépendance

Favorable à la réforme sur la dépendance prévue en octobre prochain, la MSA reste toutefois vigilante à la préservation des spécificités et particularités de ses adhérents. Pour cela, elle souhaite que soient préservés ses fonds d'action sanitaire et sociale qui lui permettent de développer des actions répondant aux besoins des populations retraitées. Son offre de services complète, développée pour apporter des solutions adaptées aux différentes problématiques de l'avancée en âge, est un exemple de ce que la MSA est capable de proposer en faveur des populations vivant en milieu rural, grâce à son guichet unique, ses réseaux et sa connaissance fine des territoires.

Projet de loi "organisation et transformation du système de santé"

La MSA se félicite des orientations prises par ce projet et notamment les mesures relatives à l'amélioration de l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Elle souhaite, d'ailleurs, continuer à exercer son action en tant que caisse pivot des hôpitaux de proximité, confortés dans leur rôle d'animateurs du territoire pour les soins de proximité. Coordination de l'ensemble des professionnels de santé, développement numérique, télémédecine, DMP… sont autant de réponses apportées aux attentes des populations sur les territoires et de plus-values données aux parcours de soins des patients. La réforme amorcée du parcours de formation médicale sera, quant à elle, un levier permettant de lutter contre la désertification médicale sensible en milieu rural.

Le Plan stratégique 2025

La MSA renforce son accompagnement auprès des territoires ruraux, avec l'aide des élus. Promouvoir la place du régime agricole dans la protection sociale de demain, c'est garantir à nos adhérents, un service de proximité renforcé, homogène, performant et un accès à la protection sociale et aux services à l'ensemble des populations et entreprises agricoles et rurales. Une feuille de route pour les cinq ans à venir (développement des activités, des partenariats, des services, accompagnements et conseils), qui, avec l'engagement des élus de demain, confortera la MSA dans sa place d'acteur incontournable sur les territoires ruraux. ■

Éditorial



2019 va malheureusement ressembler à 2018 parce que cette année encore, la sécheresse n'a épargné aucun secteur et va, une fois de plus, pénaliser de nombreux exploitants. Les conséquences de ce 2e épisode climatique consécutif risquent d'être plus graves qu'en 2018.
Et si on ajoute à cela, les prix des produits désespérément bas, les contraintes imposées par les réglementations nationales et européennes actuelles, déjà nombreuses, celles à venir comme les zones de non-traitement, aujourd'hui au centre des débats parlementaires et un dénigrement massif de la profession, le moral du monde agricole est en berne.
Plus que jamais, en ces temps pénibles, la MSA est et reste aux côtés des exploitants et des salariés en difficulté, pour les accompagner et trouver, avec eux, des solutions.
Un point de satisfaction en matière d'avancées sociales : nous avons obtenu l'accord des pouvoirs publics pour maintenir, en 2020, l'utilisation du Tesa simplifié, particulièrement adapté pour recruter des travailleurs occasionnels ou des CDD et faciliter les démarches des TPE agricoles. D'autre part, nous suivons, avec attention, la réforme des retraites, espérant une issue favorable aux souhaits exprimés par la profession et l'Institution.
Je l'ai évoqué à plusieurs reprises, depuis un an, mais aujourd'hui, nous entrons concrètement dans les "élections MSA 2020". Entre le 20 août et le 13 septembre derniers, vous avez eu la possibilité de vérifier votre inscription sur les listes électorales provisoires. Je vous rappelle que vous devez être à jour de vos cotisations ou bénéficier d'un échéancier dont les paiements sont respectés pour avoir la qualité d'électeur. Les listes électorales définitives seront consultables en ligne sur bourgogne.msa.fr et à l'accueil des quatre sites, à compter du 8 octobre prochain.
Pour préserver son influence, le monde agricole doit démontrer aux pouvoirs publics, son intérêt pour ses institutions. Pour défendre son identité, ses spécificités et porter haut ses valeurs, il doit conserver son propre régime de protection sociale et non être englouti dans un régime unique. Pour permettre cela, il faut des candidats dans tous les cantons et un taux de participation important, voire exemplaire. Nos délégués sur le terrain sont les éléments essentiels qui font la force de notre régime.
Aussi, je compte sur votre candidature, nous avons besoin de femmes et d'hommes, en activité ou retraités, pour être des relais sur le terrain, au plus près des préoccupations du monde agricole et rural. Et, bien entendu, je compte sur vous pour voter et faire voter autour de vous.

■ Dominique Bossong

msa
santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Élections MSA 2020 : élire ses délé

Zoom

Luis Francisco (89)

« Être délégué, c'est être acteur sur son territoire ! »

Administrateur à la MSA Bourgogne, représentant le collège des salariés sur le département de l'Yonne, Luis Francisco est, avant tout, un élu de terrain actif, au contact des populations agricoles et rurales du territoire icaunais.



C'est quoi "être relais entre la MSA et ses adhérents" ?
En tant que délégué, je reçois régulièrement des informations, ce qui me permet d'orienter les adhérents.
Je fais la promotion du site Internet MSAB et j'incite par exemple mes collègues à créer leur espace privé MSA. Ainsi, ils ont la possibilité de réaliser leurs démarches administratives auprès de la MSA, de consulter leurs paiements…
J'assure également un lien avec la MSA, ce qui me permet d'intervenir pour des adhérents en situation difficile.
Il m'arrive de défendre la MSA auprès d'adhérents mécontents, en expliquant les choix politiques et stratégiques, mais aussi l'avantage de bénéficier d'un guichet unique et des actions sociales ou de préventions mises en place par la MSA Bourgogne.
Pour moi, être délégué MSA c'est être acteur sur son territoire !

Êtes-vous associé à des actions en tant que délégué MSA sur votre secteur ? Et comment ?
Je représente la MSA Bourgogne lors de réunions ou de manifestations, j'agis également directement sur le territoire.
Par exemple, en collaboration avec Michel Bonnichon, délégué MSA sur un autre secteur et une dizaine de mes collègues qui sont également délégués MSA, nous avons réalisé une action de promotion du site Internet et de l'espace privé de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne.
Les sessions se sont déroulées dans les locaux de notre usine afin de permettre aux salariés de se familiariser avec ce nouveau mode de communication.
Nous avons effectué quatre permanences accompagnés des salariés des services "Proximité" et "Vie Institutionnelle" de la MSA Bourgogne.
Plus récemment sur le secteur de l'échelon local "Brienon-sur-Armançon, Cerisiers, Migennes, St-Florentin et Seignelay", nous avons mis en place une formation sur le Document d'évaluation des risques professionnels, animée par le Service Santé Sécurité au Travail de la MSA Bourgogne.
Pour ce faire, les délégués de l'échelon local ont recensé les participants de cette action pilotée par leur Présidente, Pascaline Poncet.
Je profite de cet échange pour souligner le travail réalisé par les délégués MSA qui assurent bénévolement leur rôle et le maillage de nos territoires bourguignons !

L'une des particularités de la MSA, c'est son fonctionnement démocratique, c'est-à-dire ?
Contrairement au régime général, le régime agricole s'appuie sur le principe de la démocratie sociale soit "un homme, une voix", c'est l'humain au cœur des solidarités !
Pour cela, tous les cinq ans, les ressortissants du régime agricole, élisent, par voie de scrutin, de nouveaux délégués. Ceux-ci éliront, à leur tour, lors d'une assemblée générale élective, les membres du conseil d'administration.
Les prochaines élections auront lieu en 2020.
J'encourage vivement nos adhérents à voter du 20 au 31 janvier 2020 afin de défendre notre régime de protection sociale si précieux ! ■

Pour mieux comprendre

Élections 2020

Le compte à rebours a commencé

Les élections des délégués cantonaux auront lieu du 20 au 31 janvier 2020. Proches des gens et impliqués dans la vie locale, les délégués de terrain sont un maillon essentiel du maintien de la proximité de la MSA auprès des populations. La MSA s'appuie sur ce réseau pour déployer, sur les territoires, les actions destinées à répondre aux besoins individuels et collectifs de ses ressortissants. De nombreux préparatifs sont nécessaires avant le scrutin de janvier 2020. En Bourgogne, c'est le service Vie Institutionnelle qui a en charge la coordination des opérations liées à ces élections.



L'équipe Vie Institutionnelle (de gauche à droite) : RL. Vanneaux-Mansfield, V. Bonnetain, S. Guillerault, M. Zaccardi.

Vie Institutionnelle, qu'est-ce que cela signifie ?

Le Service Vie Institutionnelle est composé de trois animateurs de secteur et d'une responsable. Nous sommes en contact permanent avec les délégués. Notre mission est de les accompagner dans l'animation de leur territoire. Nous proposons des formations à l'ensemble de nos élus (initiation à l'utilisation de l'ordinateur, la connaissance du site Internet de la MSA, la prévention santé, la prévention des accidents domestiques enfants, l'animation de réunions...).
Coordonner les relations entre les délégués et la MSA fait aussi partie de notre quotidien.
Les animateurs de secteur réunissent régulièrement les délégués/élus pour les informer des dernières actualités de la MSA. Ils sont un lien entre les territoires et les différents services de la MSA.
Nous sommes également en charge de l'organisation de l'Assemblée générale annuelle, moment important où les délégués de l'ensemble de la Bourgogne sont réunis en un même lieu.
Actuellement, 1.400 délégués sont présents sur l'ensemble du territoire bourguignon. Ils sont organisés en 38 échelons locaux, quatre comités départementaux et un conseil d'administration composé de 36 administrateurs (élus en assemblée générale élective) et quatre représentants des familles.



R. Hamblot a rejoint l'équipe pour les travaux préparatoires Élections MSA 2020.

Tous les cinq ans, les élections des délégués cantonaux

C'est la loi qui fixe le calendrier des opérations des élections ainsi que les règles. Les dates et les procédures légales doivent être respectées. Le rôle du service est d'être le garant de la bonne application du Code Rural.
La première étape a eu lieu le 1er avril 2019 avec l'appréciation de la qualité d'électeur des adhérents.
Une autre étape importante du processus : les candidatures doivent impérativement être déposées le 19 novembre au plus tard.
La période de vote se déroulera du 20 au 31 janvier 2020. Pour cela, deux modes de votes sont possibles : le vote électronique, simple rapide et sécurisé et par voie postale.
Enfin, c'est le 27 mars 2020 à Beaune, qu'aura lieu l'assemblée générale élective au cours de laquelle seront élus les membres du nouveau Conseil d'administration de la MSA Bourgogne, pour cinq ans.

Les témoignages de nos élus l'attestent et vous l'aurez compris, le rôle du délégué est important. Votre vote est important. Nous sommes tous concernés : votons ! ■



Rendez-vous sur : www.electionsmsa2020.fr

Collège

La population agricole est répartie en 3 collèges distincts d'appartenance. Tous les cinq ans, les adhérents votent selon leur collège :
- Les exploitants appartiennent au 1er collège ;
- Les salariés font partie du 2e collège (élection sur listes syndicales représentatives : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO) :
- Les employeurs de main-d'œuvre forment le 3e collège.

La loi fixe le nombre d'élus par collège au niveau cantonal :
- 4 élus pour le 1er collège ;
- 3 élus pour le 2e collège ;
- 2 élus pour le 3e collège.

Les dates à retenir

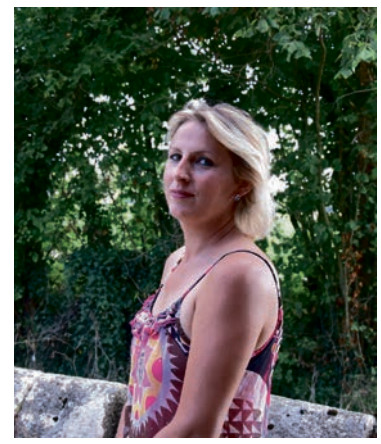
8 octobre 2019 :	Publication des listes définitives
30 octobre 2019 :	Publication des regroupements de cantons
19 novembre 2019 :	Date limite de dépôt des candidatures
29 novembre 2019 :	Publication des candidatures
Du 20 au 31 janvier 2020 :	Dates du scrutin
6 février 2020 :	Dépouillement des votes et proclamation des résultats

gués pour être représenté

Sur le vif

Fanny Degenève, Savigny-en-Revermont (71)

« *L'envie de rendre service aux gens* »



Agricultrice dans la Bresse aux confins du Jura, Fanny Degenève termine son premier mandat de déléguée à la MSA. Une expérience enrichissante qu'elle entend bien poursuivre si elle est réélue.

Après avoir travaillé dans le commerce pendant dix ans, Fanny Degenève a choisi de devenir agricultrice auprès de son mari sur la ferme de Savigny-en-Revermont. Courageuse et déterminée, cette mère de famille de deux enfants a repris le chemin des études pour décrocher un BPREA puis elle a fait le choix audacieux de créer un élevage laitier sur l'exploitation familiale. Aujourd'hui, Fanny élève et trait un troupeau d'une trentaine de montbéliardes produisant du lait à Comté, la commune se trouvant dans la zone d'appellation. Volontaire et ouverte aux autres, la jeune agricultrice n'a pas tardé à être sollicitée pour prendre des responsabilités. Avouant *« un penchant pour le social et une envie de rendre service aux gens »*, elle a choisi de se présenter aux élections à la MSA, succédant ainsi à son époux Patrick, lui-même délégué MSA avant elle et aujourd'hui suppléant.

« Mon rôle de déléguée est d'être un relais entre la MSA, les exploitants et les salariés agricoles », présente Fanny. *« Les gens m'appellent directement et j'essaie de répondre à leurs questions »*. Représentant "l'échelon local de la MSA", la jeune mère de famille est en rapport constant avec l'animatrice Rose-Line Vanneaux-Mansfield de la MSA. *« Nous formons un binôme. Ensemble, nous avons mis en place un certain nombre d'actions »*, expose la déléguée.

Organiser des formations, préventions, animations…

La première était une formation à l'utilisation de la tronçonneuse. *« Mon rôle était de constituer des groupes de cinq ou six personnes. La formation s'est déroulée à Savigny-en-Revermont sur notre exploitation. Un technicien du service prévention de la MSA est venu, accompagné d'un bûcheron »*. Une seconde action était l'organisation d'une "Journée d'initiation à l'utilisation d'un ordinateur". Pour faire connaître l'évènement, la jeune femme a utilisé Internet et les réseaux sociaux, elle l'a fait savoir aussi par son réseau de connaissances et d'éleveurs… Une dizaine de personnes a répondu à l'appel et s'est retrouvée à Louhans pour une initiation d'une demi-journée. Une troisième action a été menée auprès des écoliers de la commune voisine du Fay. Le thème choisi était la prévention des accidents domestiques. C'est encore Fanny qui s'est chargée de contacter l'école et d'organiser le rendez-vous. La dernière action en date a eu lieu dans le cadre de la Fête de l'Agriculture à Simard en juillet dernier. Là, Fanny et d'autres délégués de Pierre-de-Bresse et Saint-Germain-du-Bois ont tenu le stand de la MSA, proposant des animations durant deux jours.

En tant que déléguée MSA, la jeune agricultrice s'est vue proposer une formation pour devenir "aide aux accompagnants aux agriculteurs en difficulté". *« Cela m'a fait connaître les travailleurs sociaux de la MSA »*, confie Fanny qui est désormais formée pour intervenir auprès de collègues en difficulté. Une mission qu'elle se dit prête à mener si elle est réélue aux prochaines élections de la MSA. ■

Jean-Luc Cointe (58)

« *Une satisfaction personnelle* »

Certains ne prennent jamais leur retraite en matière d'engagement. Jean-Luc Cointe est de ceux-là. Après une vie active en tant qu'exploitant agricole au lieudit Agriez à Moraches dans la Nièvre, largement impliqué dans le syndicalisme et les OPA, ce jeune retraité de 66 ans n'a pas hésité, lors des précédentes élections MSA, à se présenter comme délégué. Après ce premier mandat, cet homme d'engagement a pu mesurer l'importance de l'action d'un délégué MSA, il est prêt à briguer un nouveau mandat en 2020. Rencontre avec un délégué convaincu et convaincant.



Quel est le rôle d'un délégué MSA et quelles sont ses marges de manœuvre ?

Jean-Luc Cointe : c'est un agent de liaison essentiel entre les adhérents de son secteur d'intervention, entre le terrain donc et la structure MSA. Nous sommes directement au contact des exploitants agricoles et nous pouvons ainsi percevoir et signaler les problèmes éventuels. Certaines situations réclament du doigté, nous sommes donc formés sur le plan relationnel pour aborder au mieux ce type de situations et tirer la sonnette d'alarme quand c'est nécessaire. Notre rôle c'est aussi d'informer, d'expliquer, d'assurer plus de proximité. Personnellement, je m'investis beaucoup dans toutes les formations pour être prêt au cas où... C'est une grande satisfaction personnelle que de pouvoir aider les autres. Cela fait longtemps que j'ai compris la force du collectif, du travail en commun. Mon action, en tant que délégué, est dans la continuité de mon engagement professionnel. Et entre délégués, nous nous connaissons tous, ce qui facilite les échanges et l'action au quotidien.

Concrètement vous pouvez aussi avoir un rôle pivot dans l'organisation de certaines formations ?

Jean-Luc Cointe : oui, le délégué peut participer directement à l'organisation de formations. Dernièrement, je me suis ainsi investi dans l'organisation d'une formation de deux jours à la manipulation et à la contention des bovins. Il faut trouver les lieux de formation, stimuler les participations, veiller au confort des stagiaires et à la réussite d'une formation si importante pour les éleveurs du secteur, notamment pour éviter les accidents. C'était une formation très complète avec la participation d'intervenants très complémentaires, les préventeurs du service Santé Sécurité au Travail de la MSA, des formateurs de l'Institut de l'Élevage, un vétérinaire, un hongreur qui est aussi identificateur au Herd Book charolais. La partie théorique s'est déroulée en salle et la partie pratique sur une exploitation voisine. Au final les participants ont été enchantés de ces deux jours très intéressants, dans une ambiance très conviviale. Une seconde session sera d'ailleurs organisée sur le secteur de Varzy, pour combler toutes les attentes. ■

Jean-François Donadoni (21)

« *S'investir et voter* »

Jean-François Donadoni, délégué MSA, préside l'échelon local de Semur-Montbard-Venarey-Précy. Ce Semurois de 65 ans prépare activement les élections de janvier 2020 en informant et mobilisant le plus de monde possible autour de ce moment fort du milieu agricole.



« Il faut que les gens s'investissent et votent en masse lors des prochaines élections, il en va de l'avenir de la MSA. Se mobiliser est le meilleur moyen de se parer d'éventuelles contraintes futures émanant du gouvernement. Nous avons une chance inouïe d'avoir la MSA, qui est le seul régime social en France doté d'un guichet unique. Elle est l'équivalent de l'Urssaf, de la sécurité sociale, de la Carsat et de la caisse d'allocations familiales. Nous avons un seul interlocuteur pour toutes nos démarches, c'est très pratique. Dans le régime général, il faut aller partout ».

Le retraité de Groupama se représentera fort logiquement au scrutin.

« La question ne s'est même pas posée pour moi. J'aime aider mon prochain, mon poste est en parfaite adéquation avec mes convictions. Être délégué MSA est très enrichissant, j'ai notamment suivi une formation pour accompagner les travailleurs sociaux sur les dossiers des agriculteurs en difficulté. La MSA est le seul organisme social qui donne la parole à des délégués, c'est une chance. Nous sommes les oreilles du terrain, nous faisons remonter beaucoup de problématiques et nous agissons. Pour être encore plus forts et mieux représentés, nous recherchons continuellement des personnes pour venir étoffer nos effectifs ».

Jean-François Donadoni et son équipe cantonale œuvrent continuellement pour faire connaître la MSA. Ils étaient présents au sein du pôle agricole de la foire de Montbard ainsi qu'au 190e anniversaire du comice de Semur. La MSA sera également au prochain concours charolais organisé par le comité d'agriculture semurois. Le Côte-d'Orien est également à l'origine d'une conférence dédiée au stress intitulée "Comprendre et agir pour sa santé", qui a réuni pas moins de 250 personnes.

« Le stress est malheureusement un sujet d'actualité, aussi bien chez les exploitants actifs que les retraités. Ces derniers, avec les directives gouvernementales, se demandent bien s'ils arriveront à boucler la fin de mois. Ce rendez-vous, co-organisé avec les caisses locales Groupama de Semur, Montbard et Venarey-les-Laumes, s'est déroulé l'an passé au théâtre de Semur-en-Auxois. Il était animé par Daniel Hermann naturopathe et Pascaline Patout Hermann, sophrologue psychothérapeute, qui sont venus conseiller les participants. Tout le monde a apprécié les échanges. Nous étudions aujourd'hui l'hypothèse d'organiser une nouvelle conférence l'an prochain. Celle-ci a toutes les chances d'être dédiée une nouvelle fois au stress, avec cette fois-ci la thématique de l'alimentation ». ■

L'actualité MSA

Cesser ? Changer ? Continuer autrement ?
Envisager sa vie différemment



Tel est l'intitulé de la formation proposée par la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire et la MSA de Bourgogne aux exploitants agricoles en questionnement sur leur devenir professionnel.
Prendre la décision de cesser son activité professionnelle et changer de métier n'est pas anodin et n'est pas sans conséquence aux niveaux juridique, fiscal, administratif, technique, social et humain.
Au regard de leurs expériences respectives, Marie-Hélène Sereaud, travailleur social MSA et Gaëlle Suzanne, conseillère Chambre d'agriculture, se sont associées pour accompagner cette démarche des agriculteurs et organiser une formation en trois temps, alternant réunion collective, temps d'information et d'échanges et individuels, avec la participation d'experts des différents domaines concernés.
Ont été abordés également les aspects humain et psychologique liés au changement, la reconversion et le projet professionnel.
Des témoignages d'anciens agriculteurs reconvertis sont venus compléter ces apports.
34 exploitants agricoles ont participé à cette action et ont pu exprimer leurs questionnements, leurs ressentis.
Vécue très souvent comme un échec, la cessation d'activité doit être dédramatisée. L'évaluation révèle l'importance de valoriser les compétences des exploitants agricoles, les savoir-faire multiples très appréciés, transposables dans un nouveau projet professionnel.
Cette formation, riche en informations, favorise également la rencontre d'autres exploitants, permet d'échanger sur sa propre expérience, redonne confiance pour bâtir son projet.

Pour tout renseignement :
Marie-Hélène Sereaud
tél. : 06.75.40.19.41 ou 03.85.39.53.32
sereaud.marie-helene@bourgogne.msa.fr ■

Maisons France Services
L'accès à l'ensemble des services publics au plus près du terrain

Face à la généralisation des démarches en ligne, et afin d'assurer le maintien d'un lien de proximité malgré la fermeture des services publics, les Maisons de Service Aux Publics (MSAP) ont été créées, dans le cadre de la loi NOTRe du 07/08/2015, pour *« garantir à tous l'égalité d'accès aux services publics »* sur les territoires. Porté soit par "La Poste", soit par des structures publiques locales (mairie, centre social…), ce dispositif fait aujourd'hui l'objet d'une refonte complète.
En effet, après trois ans d'existence et un bilan de fonctionnement mitigé faisant ressortir un manque d'homogénéité de la qualité et du service rendu et une incohérence dans l'implantation sur les territoires, selon les régions et les structures porteuses, l'État a décidé, en avril dernier, l'évolution du réseau MSAP en réseau Maisons France Services (MFS).
Parallèlement, en mars dernier, la CCMSA, forte des mêmes constats, lançait le projet "MSAP by MSA" positionnant le réseau des caisses de MSA comme un acteur déterminant en matière d'accueil sur les territoires ruraux de l'ensemble des administrés, y compris ceux qui ne sont pas affiliés au régime agricole. Dans un premier temps, 35 "MSAP by MSA" pilotes, soit une par caisse, étaient prévues avant la fin de l'année. Pour la Bourgogne, le choix s'était porté sur l'agence de Charolles en Saône-et-Loire, répondant aux critères de labellisation, pour accueillir cette nouvelle structure avec l'adhésion des organismes de sécurité sociale (CPAM, CAF. CARSAT) et Pôle Emploi.



Élaboré dans le cadre du plan stratégique MSA 2025, le projet "MSAP by MSA" est, aujourd'hui, lui aussi, amené à évoluer. Il doit, en effet, être adapté pour intégrer le nouveau cadre de référence France Services, répondant à un cahier des charges plus exigeant : évolution de la Charte d'engagement, nécessité de la présence de neuf partenaires (dont les organismes de protection sociale, La Poste et les services de l'État), liste des services étoffée, formation des agents par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)…
La MSA Bourgogne a donc posé sa candidature auprès de la préfecture, afin d'obtenir la labellisation pour transformer le projet "MSAP by MSA" de Charolles en projet MFS. En conséquence, l'ouverture de la Maison France Services de Charolles est prévue au 01/01/2020, conformément au calendrier national France Services. ■

En bref

J'emménage/je déménage

Payer son loyer, rénover son logement, déménager : la MSA vous informe sur vos droits. Elle vous accompagne aussi dans vos démarches pour vous aider à être mieux logé et réduire vos dépenses. Vous voulez plus d'informations ? Renseignez-vous auprès de l'équipe d'accueil.

Enfant à charge : tout ce qu'il faut savoir

À partir d'un certain âge, vos enfants gagnent leur vie ou poursuivent des études. Ils peuvent être considérés comme n'étant plus à votre charge. Ce changement peut avoir des répercussions sur vos droits et vos prestations. Déclarez-le rapidement à votre MSA. Consultez la fiche pratique sur bourgogne.msa.fr

Perte d'autonomie, un appui pour les proches

Vous vous occupez d'une personne dépendante et vous avez besoin de souffler ? Il existe des solutions pour accompagner les aidants familiaux et leur offrir des moments de répit. Renseignez-vous auprès du service d'action sociale de votre MSA ou sur lajourneedesaidants.fr

Une semaine dédiée aux seniors

La Semaine Bleue est consacrée à la place et à l'apport essentiel des seniors à notre société. L'édition 2019 a pour thème l'action pour une société plus respectueuse de la planète. Retrouvez les événements et les marches organisées près de chez vous : semaine-bleue.org

Demander votre retraite en ligne

Votre départ à la retraite approche ? Une seule demande pour tous vos régimes de retraite, c'est maintenant possible ! Découvrez le nouveau service en ligne pour demander sa retraite sur bourgogne.msa.fr dans Mon espace privé.

Rejoignez-nous !

Et si vous décidiez de travailler à la MSA ? Le site jerejoinslamsa.fr est fait pour vous ! Venez découvrir des témoignages sur les spécificités de nos métiers, tester votre "MSA compatibilité" et découvrir nos offres d'emploi. On vous attend parce qu'à la MSA, c'est l'humain qui prime !

Mon espace privé : une inscription simple et rapide

Vous voulez profiter des services en ligne MSA ? Rendez-vous sur la page d'accueil du site Internet bourgogne.msa.fr pour créer votre espace privé. Cliquez sur S'inscrire, puis complétez le formulaire. Vous recevez par e-mail un mot de passe provisoire à personnaliser à votre première connexion.

Transmettre des documents à votre MSA

Vous avez envie de nous fournir une pièce justificative sans vous déplacer ou envoyer un courrier ? Transmettez-le en ligne, de façon sécurisée, dans Mon espacé privé. Dans la rubrique Contacts & échanges, cliquez sur Envoyer un document. Un accusé de réception vous confirme la bonne prise en compte.

Demander en ligne un rendez-vous : c'est simple et rapide !

Vous souhaitez rencontrer un conseiller MSA ou planifier un entretien téléphonique pour faire le point sur votre dossier ? Faites votre demande de rendez-vous directement en ligne depuis Mon espace privé, rubrique Contact & échanges.

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

Édito

La rentrée 2019 sonne l'heure des réformes !

En ce mois de septembre, l'actualité est très chargée et le gouvernement est à l'œuvre. En effet, durant l'été, Jean-Paul DELEVOYE, le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, a rendu son rapport et les décrets d'application de la réforme de l'assurance chômage sont parus.
Autant de sujets qui nous concernent directement et que nous suivons donc de près.
Si nous regrettons que la réforme de l'assurance chômage ait conduit à la mise en place d'un système de bonus-malus, qui constitue une taxation supplémentaire du travail alors que la France figure déjà dans le peloton de tête en matière de coût du travail, nous avons néanmoins obtenu que l'agriculture ne fasse pas partie des secteurs concernés par ce système. De même, la taxation forfaitaire instaurée sur les CDD d'usage n'est pas applicable à notre secteur, les CDD saisonniers ne constituant pas des CDD d'usage.
Nous saluons en revanche la possibilité nouvelle d'accès à l'assurance chômage pour les salariés démissionnaires ayant un projet de reconversion professionnelle ou un projet de création ou de reprise d'entreprise. Cela permettra, pour notre secteur, de mieux accompagner les salariés ayant un projet d'installation en société.
Concernant la réforme systémique des retraites envisagée par le gouvernement qui tend à instaurer un système universel, il s'agit là d'une revendication de longue date de notre réseau. Il était temps d'établir une équité entre les Français, qui relèvent aujourd'hui de régimes très différents.
Selon les préconisations du rapport rendu par J-P DELEVOYE, la réforme viserait ainsi à mettre en place un système à points ainsi qu'un minimum de pension à 85 % du SMIC, et ce pour l'ensemble des Français. Dès lors, un euro cotisé dans le nouveau système donnera lieu à l'acquisition d'un certain nombre de points qui sera le même pour tous, peu importe le statut professionnel du cotisant.
Seules les personnes nées après 1963 seraient concernées par cette réforme et les droits acquis dans le cadre du régime actuel seront conservés.
Nous restons néanmoins vigilants sur le taux de cotisation, dont l'augmentation devra être limitée et se faire de manière progressive.
Le vote du projet de loi par le Parlement devrait intervenir d'ici la fin de l'été 2020, d'après ce qu'a annoncé Édouard Philippe lors de son discours le 12 septembre dernier. Pour ce faire, des concertations avec les partenaires sociaux auront lieu d'ici la fin de l'année qui porteront sur les mécanismes de solidarité, les conditions d'ouverture des droits à pension, les conditions de l'équilibre en 2025 et les modalités de pilotage et de gouvernance du futur système, et enfin les modalités de transition des 42 systèmes existants vers le système futur.
Les discussions seront donc encore fournies dans les mois à venir et nous serons mobilisés afin de défendre un système et une mise en place équitables.
Nous nous tenons à votre disposition dès maintenant dans le service emploi de votre FDSEA pour échanger sur ces réformes et vous donner les informations nécessaires.

Olivier Gallien
Président de la commission emploi de la FDSEA 21

Mathilde Lafaye
Présidente de la section employeurs de la FDSEA 58

Bernard Moreau
Président de la commission emploi de la FDSEA 71

Jean-Baptiste Thibaut
Président de la commission emploi de la FDSEA 89

Actualité sociale

Le droit à chômage pour les salariés démissionnaires

Les conditions d'application du droit à chômage pour les salariés démissionnaires viennent d'être précisées.
La loi du 5 septembre 2019 pour la liberté de choisir son avenir professionnel avait prévu l'ouverture du droit à chômage pour les salariés démissionnaires ayant soit un projet de reconversion professionnelle, soit un projet de création ou de reprise d'une entreprise.
Nous attendions dès lors que les conditions d'application soient fixées : c'est chose faite grâce aux décrets du 26 juillet 2019 (n°2019-796 et 2019-797), applicables à compter du 1er novembre 2019.
Dans la branche agricole, ces dispositions auront notamment leur importance pour les salariés ayant le souhait de s'installer en société.
Les droits à chômage sont alors ouverts aux salariés justifiant d'au moins 5 ans d'activité professionnelle ininterrompus à temps plein avant la démission, ayant sollicité la mise en œuvre d'un conseil en évolution professionnelle et après un examen du dossier par la CPIR (Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale).

Tesa + pas de retour en arrière

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait **que l'adhésion au Tesa + et l'utilisation** de ce service emportent renonciation définitive au Tesa simplifié.
Il est possible de revenir au TESA simplifié en cas de **seule inscription** au Tesa +
En effet, si **vous avez utilisé le Tesa +** pour faire des bulletins de salaire (saisonnier, CDD hors contrat saisonnier ou CDI), puis que vous souhaitez revenir sur un logiciel de paie, il faudra renoncer au Tesa + et adhérer à la Déclaration Sociale Nominative (DSN).
Dans cette situation, tous les bulletins de salaire devront passer par un logiciel de paie, y compris les contrats saisonniers donnant droit à l'exonération TO/DE.
Il n'y aura pas de retour possible sur le Tesa simplifié.

Dérogation durée du travail vendanges : obligation d'envoi des relevés d'heures à l'inspection du travail

La dérogation relative à la durée maximale du travail a été accordée par la DIRECCTE, le 5 août 2019, pour la période des vendanges. Nous attirons votre attention sur le fait que les exploitations viticoles devront fournir à l'inspection du travail, au plus tard le 15 mars 2020, un bilan des horaires effectués sur la période durant laquelle cette dérogation a été octroyée. N'hésitez pas à nous contacter pour réaliser ces bilans.
La remise de ce bilan est primordiale car il conditionnera les octrois de dérogations et les plafonds de dépassement des durées du travail pour les années à venir. Ces bilans sont là pour permettre à l'inspection du travail de savoir si les 60 heures hebdomadaires sont nécessaires ou s'il y a un besoin moindre.

► Le chiffre du trimestre

2ème La région Bourgogne Franche-Comté est la 2ème région pour la croissance (en %) de la masse salariale sur 5 ans. En 2017, 62 008 salariés ont été employés, ce qui représente 13 815 ETP, soit une progression de 9 % en 5 ans.

► Cas pratique

Embauche de jeunes de 15 à 18 ans en formation professionnelle : la déclaration de dérogation aux travaux dangereux est indispensable !

En tant qu'employeur, vous avez une obligation de résultat concernant la santé et la sécurité des travailleurs présents dans votre entreprise.
Cette obligation est d'autant plus importante lors de l'embauche d'un mineur en formation professionnelle.
Il est probable que certains des travaux auxquels le jeune sera affecté sur votre exploitation soient considérés comme dangereux par la législation. Vous devez donc faire la déclaration de dérogation.
Si vous souhaitez connaître la liste des travaux dangereux et la démarche à entreprendre et obtenir le formulaire de déclaration, vous pouvez solliciter le service emploi de votre FDSEA. Le formulaire est également disponible sur le site internet de la DIRECCTE BFC.

► Info réseau

La plaquette sur la prestation de services internationale est arrivée !

On vous parlait dans le dernier numéro d'une plaquette sur la prestation de services internationale à venir…. La voici !
Et elle s'accompagne d'une check-list vous indiquant tous les points à vérifier avant de recourir à une entreprise de prestation de services internationale.
N'hésitez pas à vous adresser au service emploi de votre FDSEA pour les obtenir !



► Info réseau

Formation des vendangeurs : une expérimentation du FAFSEA

Durant les vendanges 2018, le FAFSEA avait mis en place une expérimentation sur le bassin beaunois visant à présenter aux vendangeurs le panel des métiers et des formations existant en viticulture et en agriculture. Le FAFSEA agréé un centre de formation qui intervient ainsi sur l'exploitation, en formant les vendangeurs durant une demi-journée aux consignes de sécurité, à la posture et aux gestes techniques, puis une autre demi-journée porte sur l'analyse des acquis et sur l'information sur les métiers du secteur et les perspectives de formation qui leur sont offertes à l'issue des vendanges par les centres de formation de la Région.
Cette formation ayant porté ses fruits, elle a été renouvelée sur 2019 sur le bassin beaunois, avec six entreprises participant à l'opération, en partenariat avec l'ANEFA. Une cinquantaine de salariés sont concernés. Si cette opération apporte de bons résultats, ce dispositif pourrait être étendu sur d'autres bassins d'emploi, le Chablisien par exemple, ou sur d'autres activités saisonnières mais aussi sur d'autres productions telles que le maraîchage, la polyculture…

CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

- FDSEA 21 : Christine Dautin 03 80 68 67 68 / cdautin@fdsea21.fr / sje@fdsea.fr
- FDSEA 58 : Charlotte Leclerc 03 86 93 40 94 emploi.fdsea58@orange.fr
- FDSEA 89 : Laetitia Clerc 03 86 49 48 10 / laetitia.clerc@fdsea89.fr / fdsea.yonne@fdsea89.fr
- FRSEA : Camille Grellier 03 80 48 43 30 / camille.grellier@reseaufnsea.fr

Développer les Viandes de Bœuf Label Rouge : les professionnels s'engagent.

Dans son plan de filière, la section bovine d'INTERBEV a fait **du développement des signes officiels de qualité un axe stratégique majeur.**

Cette ambition reflète la volonté de l'ensemble des familles de l'interprofession de définir une stratégie collective visant à créer de la valeur en répondant mieux aux attentes des consommateurs et **à assurer une juste rémunération de chaque acteur et en particulier des éleveurs.**

Le choix des Viandes de Bœuf Label Rouge s'est imposé naturellement : qualité organoleptique supérieure et respect de considérations sociétales élevées, crédibilité d'un cahier des charges public, démarche certifiée et contrôlée, potentiel de production important avec déjà 15 000 exploitations qualifiées, et surtout **un logo parmi les mieux connus du consommateur.** Les atouts du Label Rouge sont clairs !

Ce mouvement de fond enclenché par la filière bovine constitue un engagement fort pour faire des Viandes de Bœuf Label Rouge un véritable segment de marché dans l'univers boucherie, différenciant pour les consommateurs et valorisant pour chaque acteur de la filière.

Pour accompagner cette promesse de qualité renforcée, l'interprofession bovine travaille sur tous les leviers :

- **un cahier des charges rénové pour porter l'offre supérieure des Viandes de Bœuf Label Rouge :** les professionnels de la filière ont proposé à l'INAO des évolutions pour mieux répondre aux nouvelles attentes des consommateurs, telles que l'alimentation sans OGM des animaux et un minimum de 80 % d'autonomie alimentaire de l'exploitation. Les nouvelles règles seront publiées à l'automne 2019 ;
- **la contractualisation des animaux et de la viande rendue obligatoire pour toute transaction commerciale de Viandes de Bœuf Label Rouge :** un accord interprofessionnel en ce sens a été conclu au sein de la section bovine d'INTERBEV, pour donner de la visibilité aux acteurs et sécuriser le développement du marché en prenant en compte des indicateurs de coûts de production ;
- **le lancement d'une communication « Le plaisir de manger mieux » pour déployer les Viandes de Bœuf Label Rouge :** d'abord au sein de la filière pour susciter l'intérêt et accompagner de nouveaux points de vente en grandes surfaces et chez les artisans bouchers, puis dès la fin de l'année en radio, presse et sur les réseaux sociaux, pour en faire connaître tous les atouts aux consommateurs et dynamiser les ventes.



Crédit photos : Istock - 019679.

Yonne Agri Groupe Méthivier

Beau succès pour la démonstration Kuhn-Actisol



Charrue, cultivateur, déchaumeur à disques ou à dents, semoirs simplifiés ou direct…Yonne Agri, distributeur Promodis dont Kuhn est partenaire historique, n'a pas lésiné sur le nombre de machines présentées lors d'une démonstration sol-semis le 18 septembre dernier à Joigny organisée avec ses partenaires Kuhn et Actisol. Plus de 80 exploitations ont participé à cet après-midi thématique où chaque matériel était présenté par un représentant du constructeur avant un aller-retour dynamique au champ, le tout animé par Mickael Mérat, commercial de la base Promodis. Parmi les 14 outils présentés, trois nouveautés étaient à remarquer. Depuis cette année, le cultivateur Prolander se décline désormais en version portée 4, 5 ou 6 m avec 4 rangées de dents au lieu de 5 sur la version trainée. En option, le Prolander reçoit le réglage hydraulique de la barre niveleuse et du rouleau. 4 types de rouleaux sont disponibles : double rouleau tube/barre crantée, V Liner, T Ring, tube 550 mm. Les dents en S peuvent recevoir des socs ou des pattes d'oie.

Actisol, spécialisé dans les outils à dents et la fissuration de sol, présentait le Stell'Air, un mulcheur à stelles qui travaille le sol sur sa verticalité très superficiellement (2 à 3 cm). Il se compose d'un bâti bi-poutre sur lequel sont répartis des stelles indépendantes, espacées de 12,5 cm. L'ensemble est sécurisé grâce au montage d'amortisseurs favorisant le suivi du relief. Chaque stelle opère sur la surface du sol avec un angle réduit à une vitesse entre 7 et 15 km/h. Les doigts tors impactent le sol par rotation verticale et déplacent la matière par micros jets. Le Stell'Air peut être associé au rouleau destructeur de couverts Roll Krop dont les lames en acier traité procurent une lacération sur la végétation.

Dévoilé au dernier SIMA, le semoir trainé Kuhn Aurock, disponible en 6m, reprend le pivot central du semoir pour semis direct SD, qu'il remplace. Ce pivot central entre le châssis et la barre de semis, garantit le suivi du relief et des courbes. Ce semoir à triples disques combine deux disques ouvreurs et un élément semeur à double disque pour une implantation simplifiée ou le semis direct. Les disques ouvreurs dont la pression au sol se situe entre 250 et 300 kg, sont proposés en deux versions : ondulés de 460 mm de diamètre pour intervenir sur sol préparé ou gaufrés de 430 mm pour découper les résidus et limiter les projections de terre. Le semis est assuré par deux rangées décalées d'éléments à double disque monté sur parallélogramme à 18,75 ou 15 cm d'écartement. L'Aurock est proposé en version à un doseur «R» (3500 l de capacité) ou deux doseurs «RC» (5000 l) permettant de mélanger deux espèces dans un même élément ou de les semer un rang sur deux, tout en gérant la profondeur de semis indépendamment. Une 3ème cuve SH 1120 de 110l, Isobus et par injection dans le doseur, peut également être ajoutée. L'Aurock peut recevoir un rouleau hacheur à pression réglable pour intervenir dans les couverts. Positionnées entre les disques ouvreurs et la barre de semis, les roues de transport sont complétées en option, par un train de roues sur toute la largeur, pour les itinéraires simplifiés. Compatible Isobus, cet appareil est proposé avec les terminaux CCI 50 ou CCI 1200.

Journées nationales New Holland «Les jours Very Dynamic»

Le premier prix pour des clients de la sarl Manière



New Holland a organisé en novembre dernier une opération nationale destinée à promouvoir les nouveaux T6 dotés de la nouvelle transmission Dynamic Command, une transmission 24x24 semi-powershift à huit rapports sous charge qui équipe les T6 4 cylindres et le T6 180, 6 cylindres et offre plus de rapports dans les plages les plus utilisées. Baptisée *«Les jours Very Dynamic»*, cette opération nationale à laquelle la Sarl Manière a participé, était pourvue d'une tombola, avec comme premier prix, la location gratuite d'un T6 175 Dynamic Command pendant 2 ans ou 1000 heures. Evidemment, de nombreux agriculteurs de l'hexagone ont glissé un bulletin dans les urnes des concessions.

C'est le Gaec Guenebaut de Frolois qui a eu l'honneur d'être tiré au sort. Une remise des clés s'est déroulée au Sima et le tracteur a été livré à Frédéric et Patrick Guenebaut en juin dernier. Néanmoins, une visite symbolique a été réalisée la semaine dernière sur l'exploitation, en présence des exploitants, de Vincent Robert, chef produit tracteurs polyculture-élevage et Pierre Durin, inspecteur commercial tracteurs chez New Holland, Christophe Manière et Philippe Massut de la concession de Verrey sous Salmaise.

Le Gaec Guenebaut qui exploite 220 ha avec un atelier laitier de 100 vaches et un allaitant de 20 têtes a déjà testé son T6 175, puisque 200 heures ont déjà été effectuées, de quoi bien se familiariser avec cette nouvelle transmission qu'ils apprécient pour son étagement et sa douceur.

▶ Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

GLOBAL
NOUVEAU à Vénarey dépôt de Matériel et Équipement de Bâtiment d'Élevage
Conseils devis :
Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
Delphine BUISSON 06 84 63 92 41
Audrey PERRIER 06 21 82 11 40
GLOBAL - ZI rue de L'Oze - 21150 VENAREY LES LAUMES

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Bednar Un outil à disques et dents moins gourmand en puissance


M.Portier

Actros est le nom du nouvel outil combinant disques et dents complétant par le bas l'offre du constructeur qui se limitait jusqu'à présent à l'imposant Terraland DO réservé aux tracteurs de plus de 400 ch. Présenté dans une version à châssis fixe de 3 m de large, l'Actros intègre deux rangées de disques de 660 mm montés par paires sur des sécurités à boudins en élastomère. S'en suivent deux rangées de dents montées sur des sécurités à ressort, identiques à celles du cultivateur Fenix. L'essieu de transport s'insère entre les deux rangées de dents. À l'arrière, Bednar propose plusieurs types de rouleaux, avec une préférence pour le modèle V-Ring. En termes de profondeurs de travail, les disques descendent jusqu'à 15 cm et les dents jusqu'à 30 cm.
Châssis : fixe/repliable - Largeur : 3 / 4 ; 5 ; 6,50 m

Gill Les tonnes à lisier importées en France


M.Portier

Tadys, importateur de la marque Gili, commercialise désormais la gamme de tonnes à lisier du constructeur espagnol, qui disposent d'une homologation routière européenne. Regroupant des modèles de 7 300 à 26 800 l, cette offre se complète d'équipements haut de gamme, telle que la régulation du débit en fonction de la dose fertilisante, mesurée par un capteur proche infrarouge embarqué. Les modèles deux et trois essieux disposent en option d'une suspension hydraulique, en plus de celle de la flèche. Équipées de compresseurs Hertell ou Jurop, ces tonnes à lisier reçoivent un bras de pompage (avec accélérateur en option) de 150 ou 200 mm de diamètre. Gili propose des enfouisseurs à dents et disques, ainsi que des rampes à pendillards, les plus larges étant fournies par Vogelsang.
Nombre d'essieux : 1 / 2 / 3 - Volume : 7 300 à 10 300 l / 7 300 à 22 700 l / 18 000 à 26 800 l

AGRIBAT CONCEPT
Charpentes bois lamellé collé, fosses à lisier, caillebotis, silos...
Martin FONCK : 06 07 25 18 22
Venez nous rencontrer au Sommet de l'Elevage
contact@agribat-concept.com - www.agribat-concept.com

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Laissac 24/09/2019	Bourg-en-Bresse 24/09/19	St-Christophe-en B. 18/09/2019	National 18/09 au 24/09/19
Vaches viande (V)	U	3,85 €		3,90 €	3,85 €
	R	3,30 €	3,45 €	3,62 €	3,49 €
	O	3,15 €	3,00 €	-	3,17 €
Vaches mixte (M)	R	3,05 €		-	3,05 €
	O	3,05 €	2,90 €	-	3,08 €
Vaches lait (L)	O	2,70 €	-	-	2,72 €
	P	2,50 €	2,30 €	-	2,49 €
Génisses VML	U	-	4,30 €	4,50 €	4,13 €
	R	3,25 €	3,58 €	3,87 €	3,57 €
	O	3,15 €	3,00 €		3,15 €
Taureaux VML	URO	2,70 €	2,50 €	3,00 €	2,82 €

VML : type viande, mixte, lait

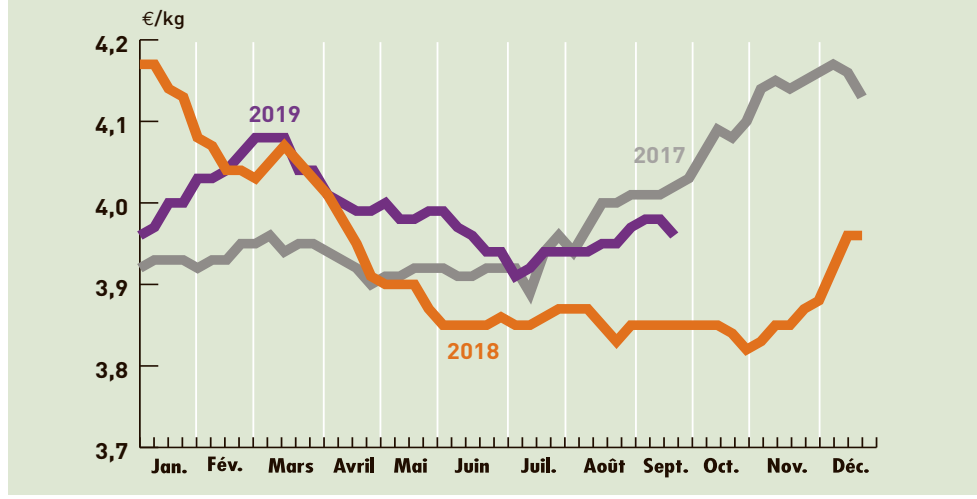
Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Centre-Est du 16/09/19 au 22/09/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,96 €	3,70 €	-			
Races mixte		-	-	-	-	3,23 €	
Races lait					-	3,07 €	3,02 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	3,80 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	3,36 €	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,99 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg		4,00 €	3,87 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	3,86 €	3,80 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,24 €	-				
Races mixte				-	3,26 €	-	
Races lait				-	-	2,83 €	2,78 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,74 €	4,38 €	4,00 €	3,80 €			

Tendance : Marché un peu plus difficile dans l'ensemble.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **24/09/2019**

Effectif total: 439 - Taux de vente: 94%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	250-300	2,69 €	2,80 €	2,75 €	-
			300-350	2,65 €	2,69 €	2,67 €	-
			350-400	2,50 €	2,80 €	2,60 €	-
			400-450	2,42 €	2,58 €	2,49 €	-
			450-500	-	-	-	-
		R	250-300	2,61 €	2,68 €	2,66 €	-
			300-350	-	-	-	-
			350-400	2,41 €	2,55 €	2,49 €	-
			400-450	2,42 €	2,51€	2,46 €	-
	F	U	250-300	2,64 €	2,78€	2,68 €	-
			300-350	2,56 €	2,76€	2,69 €	-
			350-400	2,53 €	2,68€	2,65 €	-
		R	250-300	-	-	-	-
			350-400	2,44 €	2,55€	2,51 €	-

BROUTARDS : La qualité de l'offre est au rendez-vous grâce aux efforts de soins apportés par les éleveurs et ce malgré la sècheresse désastreuse dans le centre de la France. Le bon niveau de qualité proposé attire et séduit davantage d'acheteurs et permet de reconduire facilement les cours.

LAITONNES : La demande reste soutenue dans les bons lots vaccinés à destination de l'Italie. Transactions plus calmes dans les légères ordinaires.

Effectif total: 75 - Taux de vente: 96%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

F	U	300-350	2,45 €	2,66€	2,47 €	-
		350-400	2,16 €	2,44€	2,33 €	-
		400-450	2,50 €	2,50 €	2,50 €	-
	R	400-450	2,12 €	2,24 €	2,17 €	-

BROUTARDS : La qualité de l'offre est au rendez-vous grâce aux efforts de soins apportés par les éleveurs et ce malgré la sècheresse désastreuse dans le centre de la France. Le bon niveau de qualité proposé attire et séduit davantage d'acheteurs et permet de reconduire facilement les cours. **LAITONNES :** La demande reste soutenue dans les bons lots vaccinés à destination de l'Italie. Transactions plus calmes dans les légères ordinaires.

Effectif total: 244 - Taux de vente: 90%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

TAUREAUX		ÂGE				
M	U	+ 500 kg	1,52€	1,64€	1,59€	-
	R	+ 500 kg	-	-	-	-
F	E	- 5 ans	-	-	-	-
		5 à 10 ans	-	-	-	-
	U	- 5 ans	1,74 €	2,08 €	1,89 €	-
		5 à 10 ans	1,66 €	1,99 €	1,77 €	-
		+ 10 ans	1,51 €	1,96 €	1,72 €	-
	R	- 5 ans	1,67 €	1,92 €	1,74 €	-
		5 à 10 ans	1,54 €	1,75 €	1,61 €	-
		+ 10 ans	1,31 €	1,71 €	1,54 €	-
F	O	- 5 ans	1,40 €	1,63 €	1,56 €	-
		5 à 10 ans	1,08 €	1,49 €	1,34 €	-
		+ 10 ans	1,28 €	1,38 €	1,33 €	-
	E	24 à 36 mois	-	-	-	-
	U	24 à 36 mois	2,06 €	2,24 €	2,15 €	=
	R	24 à 36 mois	1,83 €	2,08 €	1,96 €	-

VACHES, GENISSES DE 30 MOIS : L'ambiance commerciale est un peu plus calme avec des prix stables en jeunes bonnes vaches et en réformes âgées. Les vaches entre-deux souffrent un peu plus de la dégradation des prix de la viande observée de très près par les engraisseurs.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 16/09/19 au 22/09/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	4,02 €	4,00 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,60 €	4,05 €	3,89 €	3,57 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,96 €	3,85 €				
Races mixte					-	3,25 €		
Races lait						-	2,85 €	2,78 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances SEM. 39/2019

Bovins de boucherie

La décapitalisation prend de l'ampleur avec une génération d'éleveurs qui part à la retraite sans repreneur ou des jeunes éleveurs qui jettent l'éponge souvent dégoutés de quitter un métier de passion, mais qui ruine la santé morale et financière. L'équilibre offre/demande permet de tenir les prix dans les très bonnes femelles de qualité bouchère, mais la tendance est baissière avec un recul de la demande dans les jeunes vaches Charolaises lourdes et viandées. La pression commerciale se renforce dans les vaches R, avec des tarifs qui dévissent notamment dans les vaches de moindre conformation ou en manque de finition. En réformes laitières, la demande est revue à la baisse faute de consommation suffisante ce qui conduit les industriels à réduire leur activité. La tendance est baissière dans la marchandise 2 ou 1 d'engraissement. En jeunes bovins, le recul de la demande italienne et la baisse du prix des arrières, impactent le commerce dans les JB Charolais ou Limousins avec des tarifs revus à la baisse.

Broutards

La sécheresse automnale renforce les sorties chez des éleveurs à la recherche de trésorerie et qui limitent les frais d'engraissement. L'équilibre offre/demande est déstabilisé et renforcé par une demande italienne très réservée et qui veut se refaire une santé après les tarifs pratiqués sur le début d'année. Les transactions sont très compliquées dans les broutards et taurillons Charolais ou Limousins de plus de 400kg avec des tarifs qui restent malmenés. Les éleveurs qui n'ont pas vacciné sont fortement pénalisés. Dans la marchandise plus légère, le flux commercial est moins dépressif avec plus de débouchés et des tarifs qui se maintiennent. La tendance est assez lourde dans la moyenne marchandise expédiée sur le marché espagnol. Dans les femelles, l'offre reste juste suffisante pour la demande dans les bonnes Charolaises ou Limousines de 300/350kg vaccinées ou à préparer pour l'export sur l'Italie. Le commerce reste très compliqué dans les ordinaires à destination de l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les intégrateurs adaptent leurs commandes à leurs besoins de sortie. Le commerce reste difficile avec des tarifs difficilement reconduits dans les Holsteins, Montbéliards ou Abondances d'engraissement. Les prix sont stables dans les gros veaux exports. Les légers restent sans valeur. La situation est très compliquée dans les croisés laitiers de moyenne conformation avec des tarifs malmenés. Dans les croisés/Montbéliards, la vente est calme dans les veaux viandés, mais les tarifs sont stables. ■

Laurent Chupin

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 23/09/2019

Bovins (285)	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Broutards		
320 à 395 kg Broutards	880 - 960	2,42 - 2,73
410 à 460 kg Laitonnes	1000 - 1080	2,42 - 2,52
310 à 330 kg Génisses 16-24 mois	840 - 880	2,68 - 2,70
405 à 450 kg Génisses 24-36 mois	900 - 1060	2,19 - 2,34
470 à 780 kg Taureaux	860 -1570	1,70 - 1,96
975 - 1060 kg	1450 - 1820	1,49 - 1,68
Vaches légères	830 - 1080	
Vaches entre deux	1100 - 1240	
Vaches lourdes	1260 - 1470	

Placement suivi en broutards légers à des cours plus fermes. Commerce plus discuté en broutards de plus de 400 kg avec quelques invendus.
Peu d'apports en femelles, tarifs sensiblement reconduits.
Sorties plus importantes en vaches et de qualité hétérogène. Cours reconduits en vaches supérieures, fléchissement des tarifs en sujets ordinaires.

Bovins gras : 13
Vaches de viande : 3,48 à 3,64 € kg de viande.
Pas de changement !!!

Collecte de laine le 17 octobre

Prochain marché le lundi 30 septembre aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 18/09/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 122 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : L'ambiance commercial reste tendu mais la vente semble plus active néanmoins cette semaine avec une légère sensation de reprise au niveau des cours. Laitonnes : La demande est toujours présente les cours sont identiques aux semaines passées.	M	U	200 - 250	-	-	-	
			250 - 300	2,71 €	2,91 €	2,82 €	=
			300 - 350	2,62 €	2,84 €	2,75 €	-0,01
			350 - 400	2,48 €	2,73 €	2,62 €	-
			400 - 450	-	-	-	-
	F	U	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 18/09/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 164 - Taux de vente : 100%

		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Génisses : Marché plus calme du essentiellement a une hausse considérable des apports. Le marché du gras n'admet pas véritablement un avenir meilleur.	F	U	- 5 ans	1,84 €	2,06 €	1,89 €	-0,02
			5 à 10 ans	1,65 €	2,08 €	1,75 €	=
			+ 10 ans	1,42€	1,77 €	1,59 €	-0,07
		R	- 5 ans	1,54 €	1,82 €	1,71 €	-0,01
			5 à 10 ans	1,59 €	1,78 €	1,62 €	-

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **23/09/2019**

Effectif total: 1109 - Taux de vente: 96%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 214 - Taux de vente : 87%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Apports plus importants. 84 % de vendus. **AGNEAUX :** Vente laborieuse malgré la présence de nombreux acheteurs. Les lots extras réussissent à tirer leur épingle du jeu tandis que les lots inférieures ou mal triés peinent à trouver preneur. **BREBIS** : La qualité proposée est moindre cette semaine. Le placement est rapide malgré une légère baisse. **BELIERS Caprins :** Cours reconduits.	M		M	1,06 €	1,23 €	1,15 €	
	F	U	> 60 kg (F)	1,03 €	1,23 €	1,16 €	
		R	< 60 kg (F)	-	-	-	
			> 60 kg (F)	0,73 €	1,06 €	0,82 €	
		O	< 60 kg (F)	0,44 €	0,75 €	0,61 €	
			> 60 kg (F)	-	-	-	
Effectif total: 835 - Taux de vente : 97%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX : Bonne tenue des cours dans les lots de 38 à 45 kgs. Léger tassement dans les agneaux plus légers.	M	U	32 - 38 kg	2,58 €	3,07 €	2,89 €	
			38 - 44 kg	2,32 €	2,96 €	2,72 €	-
			44 - 50 kg	2,37 €	2,95 €	2,58 €	-
			> 50 kg	1,97 €	2,59 €	2,36 €	-
	F	R	32 - 38 kg	2,44 €	2,77 €	2,67 €	
			38 - 44 kg	2,28 €	2,68 €	2,45 €	-
			44 - 50 kg	2,322 €	2,73 €	2,38 €	-
Effectif total: 113 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-35kg	58 €	102 €	80 €	

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 23/09/2019**

Ovins : 320	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	65 - 96	1,50 - 2,64
Agneaux	100 - 130	2,34 - 3,10
Brebis	21 - 100	0,40 - 1,16

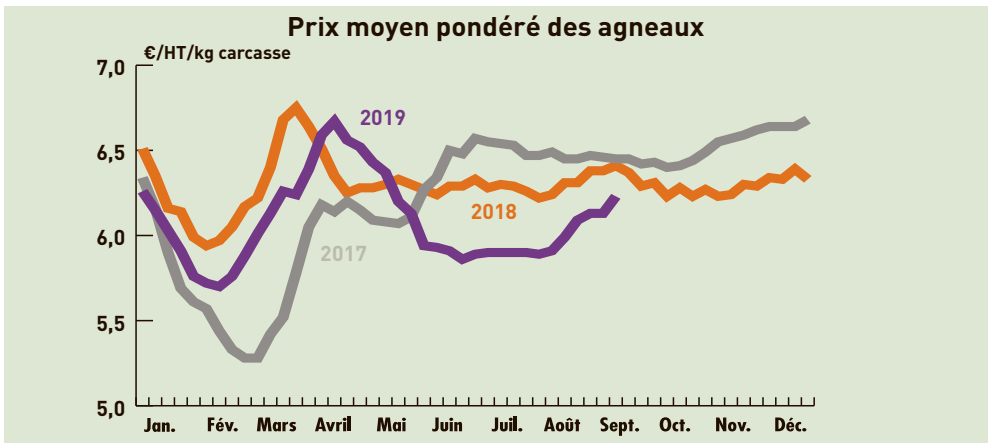
Commerce plus actif en agneaux supérieurs avec un seul lot invendu. Tarifs inchangé en brebis.
Prochain marché: le 30/09/2019

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)) *Cotations FranceAgriMer du 16/09 au 22/09/2019*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,66 €	6,15 €
Couvert	16 -19 kg		6,57 €	6,01 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,81 €	5,57 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus))* *Cotations FranceAgriMer du 16/09 au 22/09/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,23 €	6,34 €	0



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 16/09/2019 au 22/09/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,44	6,40	5,55	-	-	-	-
	Var.		-0,01	0,01	-0,02				
	R	6,11	6,10	6,20	-	6,65	6,52	6,34	-
	Var.	0,08	-0,01	0,05		0,06	0,01	0,04	
	O	-	5,04	-	-	6,017	6,02	-	-
	Var.					0,16	0,17		
3 (couverts)	U	-	6,46	6,40	5,42	-	-	6,52	5,82
	Var.		-0,02	-0,02	-0,04			-0,04	
	R	6,09	6,19	6,20	5,46	6,66	6,57	6,32	5,77
	Var.	-0,09	-0,06	-0,09	-0,04	-0,01	0,04	=	0,13
	O	-	5,87	-	-	6,15	6,01	5,86	-
	Var.		0,15			0,06	0,06	-0,01	
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,81	-	-
	Var.						0,03		
	O	-	-	-	-	-	5,50	-	-
	Var.						0,07		

Zone nord : La baisse de qualité et le commerce toujours difficile induisent un fléchissement des cours. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

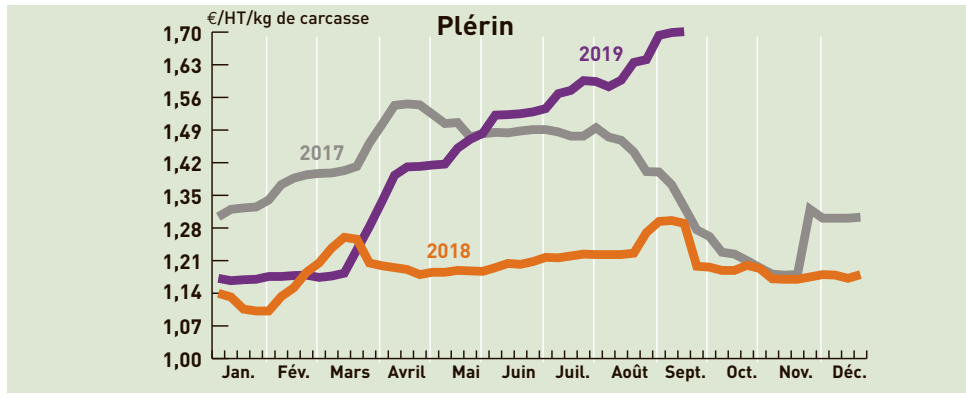
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 23 septembre 2019) :

« Le commerce est calme et les prix demeurent à leur niveau bas. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 242 porcs présentés) *Cotations du lundi 23 septembre 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,701 €**



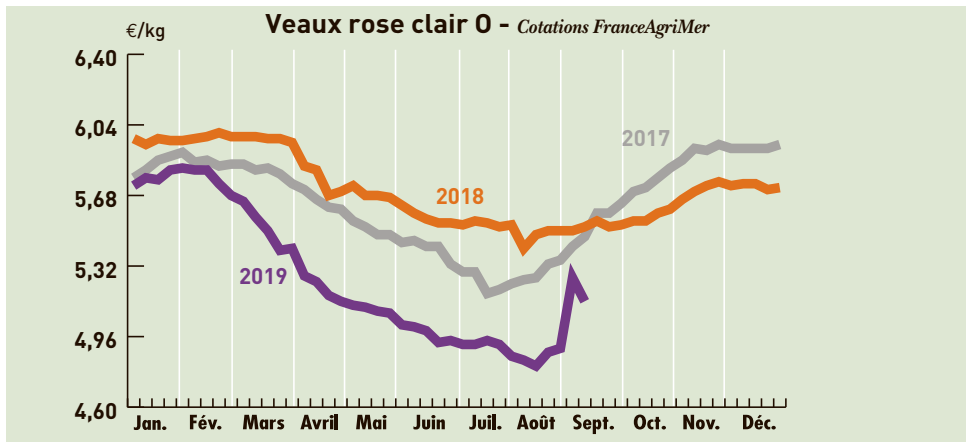
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 13/09 au 9/09/2019*

1,83 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 16/09 au 22/09/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,39 €		-
U	-	7,09 €	5,51 €	-
R	-	5,69 €	4,50 €	-
O	-	5,14 €	3,96 €	3,75 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 16/09 au 22/09/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	539	Malgré un apport en recul, la vente reste toujours difficile dans la marchandise inférieure.
La Talaudière	544	La vente reste toujours très calme surtout en marchandises moyennes et inférieures.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	178	-4
Femelles	118	6
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	94	1,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 16/09 au 22/09/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,97	0,04	1,35

Céréales

Marché du 17 septembre 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	sept. - déc.	151	T	C
	fourrager	sept. - déc	150	T	C
Nord Côte d'Or	meunier	sept. - déc	151	N	C
	fourrager	sept. - déc	150	N	C
Aube/Yonne	BPMF	sept.-déc.	154	N	C
	BPMF	janv.-mars	155	N	C
	fourrager	sept. - déc	147,50	N	C
	fourrager	janv.-mars	148,50	N	C

ORGE FOURRAGÈRE					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	sept. - déc	140	N	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	sept. - déc	140	N	C
Aube	62/63 kg/hl	sept. - déc	140	N	C

AVOINE NOIRE					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	50-51 kg/hl	sept. - déc	145	N	C

SEIGLE PLANIFIABLE					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte-d'Or		sept.-déc.	165	N	C

MAÏS					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		oct.-déc.	153	N	C

POIS					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	fourrager	sept-déc.	182	N	C
Yonne	fourrager	sept-déc.	179	N	C
Côte d'Or	fourrager	sept-déc.	183	N	C

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur 65 cv Zetor 6245, 4 RM, 3475 Hr + Deutz 8006, 4 RM, 85 cv, 7000 hr
✆ **04 72 25 75 81 hr**

03 - Vds tracteur Case IH F265D 40cv année 59 et remorque 2 roues porté s/ bois visite et prix s/ place faire offre 58260.
✆ **03 58 06 02 85 fix HR 21h**

42 - Particulier achète tracteur RENAULT Ceres 75 ou 7534 ou 9034 - peu d'heures - en très bon état - sans tva
✆ **06 07 63 57 77**

Travail sol

03 - Vends cause retraite herse Kuhn HR 304 avec semoir Sulky 3 m 2013 TBE.
✆ **06 76 71 43 67**

21 - Vends semoir Amazone et herse rotative 3 m., - pulvé Caruelle 16 m., contrôle juin 2018 (réf. 3901)
✆ **06 46 10 52 91**

Récolte

03 - Vends cause retraite round baller Welger 535 couteaux 7000 bottes état neuf 2013.
✆ **06 76 71 43 67**

10 - Vends cause retraite faneuse Kuhn 8712 2018 état neuf faucheuse Pottinger 352 4 ans.
✆ **06 76 71 43 67**

38 - Vends ramasseuse à noix type Guillot montée sur tracteur.
✆ **06 19 39 27 95**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Traitement

63 - AV pulvé Berthoud 800 L 12 M 1000 euros + andaineur Kuhn 3201 GM année 2002 1500 euros essieu tandem.
✆ **06 32 93 18 63**

Arbo-viti

26 - Vds 1 calibreuse à noix.
✆ **06 31 20 03 01**

Irrigation

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 3603)
✆ **03 86 55 98 85**
06 86 01 50 99

Agri. divers

01 - Vds cse retraite divers matériels : tracteur, remorque, herse rotative, pulvé, masses 600 kg, + divers
✆ **06 60 81 36 65**

01 - Vds bétonnière 3 points, 430 L + croskillette double 3m50 chariot - andaineur Fahr 2m50 + faneuse andaineuse NH 253 + bras lève bottes Doucet chargeur Faucheux mini
✆ **04 72 25 75 81 hr**

03 - Vends cause retraite broyeur jachère Desvoys servi 2 js master field 3,20 m 2018.
✆ **06 76 71 43 67**

13 - Recherche mois. batteuses New Holland 8060 8070 TX 34 36 62 63 64 68 John Deere tracteurs Fiat NH Deutz MF et camions poids lourds toutes marques en tous états
✆ **06 68 28 21 21**

21 - RECHERCHE round baller 120 x 120, - presses moyenne densité, - cover crop, - tracteurs 4 RM (réf. 390D)
✆ **06 69 21 04 68**

26 - Vds tracteur Ford Desta, tracteur Massey Fergusson 640, 1 atomiseur Berthout 400L, 1 semoir à blé
✆ **06 31 20 03 01**

26 - Vds semoir Amazone 3M D7 17 rangs, moteur électrique tri 1,5CV
✆ **04 75 59 84 68**

42 - Vds bétaillère 4 pl semoir engrais MDS 800 l 2 assiettes inox + cage contention Vopa ou Cornadis
✆ **06 83 20 84 12**

69 - Vends semoir Sulky 17 rangs - Herse Quivogne 3,20 m. - Lactoduc 4 postes complet à démonter.
✆ **04 74 26 32 89**

69 - A vendre une épareuse Mc Connel déc. 2015 300 heures 20 000 euros, un grappin débardage Astic John jan. 2009 500 euros.
✆ **06 68 21 27 45**

71 - Vds cause retraite herse Lely, semoir Nodet 3 m, faneuse Kuhn 8501 TBE, round baller NH 648, presse MD Claas markant 50 TBE, brabant Huard, 3 corps, NSM.
✆ **06 20 67 41 28**

remorques Lambert Votre partenaire transport

ALLIANCE
Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
18 800 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

71 - Vends faneur 7601 et andaineur 4321GM Kuhn, Actisol Demeter 9 dents,cover-crop 28 disques Quivogne,combiné Integra+H.R 303D Kuhn 3m.,tonne à lisier 11000 l.,épandeur à fumier Miro 7t.HV,MB Activa 7242,rigoleuse Greffet D650,balayeuse Rabaud,distrib. engrais MDS1131 Kuhn,le tout en bon état
✆ **03 85 72 04 36**

Elevage

15 - Vds salle de traite Delaval TPA 1x8, décro auto, contention pneus. + cornadis 5 m 7 places VL + taureau lim. 24.
✆ **04 71 40 64 82**
ap. 20h

38 - Vds pompe abreuvoir pour bovins avec crépine tuyau, prix 60 euros.
✆ **06 75 88 36 80**

54 - Vends sur-élévateur Mayeux 6 griffes servi 1 campagne, cherche pailleuse BE.
✆ **03 83 25 48 12**
à 20h

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds benne bétaillère Opel Movano 3T5, année 2009, 120 cv, 350 000 km, caisse inox 5 ans, entretien garage, CT OK
✆ **06 87 05 63 94 HB**

71 - Vds Kangoo DCI 60D, BE, 2003, 239.000 km, CT OK, révisée, factures à l'appui, pneus neufs, galerie et attaches.
✆ **06 12 52 15 47**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds 20 bottes carrées paille 500 kg - 30 balles rondes herbe enrubannées 120/120, 2ème coupe
✆ **06 22 65 85 29**

01 - Agriculteur vend et livre maïs ensilage en bottes enrubannées - luzerne 1ère, 2ème et 3ème coupe - paille
✆ **06 83 33 41 45**

39 - Achète et vends paille, foin et luzerne, franco. Ets Reybier
✆ **06 08 53 16 44**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

39 - Vds paille de blé botte cubique 80 euros la tonne. Livraison possible
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Vds betteraves fourragères et courges.
✆ **06 17 52 60 51**

58 - Vends ballots ronds de paille (triticale), récolte 2019, 55 € HT/tonne (réf. 390C)
✆ **06 74 13 45 26**

Fourrage

18 - Vends foin récolte 2019 prairies naturelles, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90, 150 euros tonne départ ferme.
✆ **06 23 87 29 52**

18 - Vends paille récolte 2019 blé et orge, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250x120x90, 80 euros HT tonne départ ferme.
✆ **06 23 87 29 52**

SARL LAGARDE
Vends paille blé et orge
maïs ensilage enrubanné
Tel. 06 24 02 19 94

18 - Vends ensilage balles maïs, 120x120, qualité et prix correct - paille botte carrées, livraison possible.
✆ **06 17 84 34 79**

18 - Vends paille, foin, très bonne qualité, luzerne bio, 2019, 90x120, départ 18, transport possible.
✆ **06 10 68 46 36**

21 - Vends paille de qualité en Bourgogne, prix : 60 € la tonne, possibilité de transport (réf. 390B)
✆ **06 85 73 22 68**
avec répondeur

25 - Vds foin 2019 BR ou bottes carrées en reconversion bio 2e année secteur Besançon.
✆ **06 75 54 33 18**

38 - Vends foin balles rondes diam. 150 : 150 euros/T. départ ferme enrubannage : 100 euros/T.
✆ **06 83 93 04 19**

Propriété

03 - Vds libre ferme en 2 lots 30ha et 5ha en tout 35ha av maison et bâtiment ancien 3 sources + ruisseaux 03220 Allier 12km Dompierre visite et prix s/ place faire offre belle vue et calme ou à louer à l'année pdt 3 ans av promesse d'achat la 4ème année.
✆ **03 58 06 02 85**
fix HR 21h

Divers

21 - VENDS cuve à fuel ou GNR double paroi métal, 4 000 litres, kit détecteur de fuite, pompe cube (réf. 370B)
✆ **06 74 75 57 67**

GRAND JEU RÉUSSIR

SOMMET DE L'ÉLEVAGE
STAND 1C097

1er LOT
VALEUR DU LOT 1 500 €HT
CITERNE EFFLUENTS AGRICOLES
offert par la société

EXTERIEUR - ALLÉE S
STAND 3058
RCY
Véritable solution économique pour le stockage des effluents agricoles.
Fabriquées en toile PVC d'une épaisseur de 1300 g/m² de haute qualité traitée contre les UV, les citernes souples pour effluents agricoles permettent le stockage de purin, eaux blanches, eaux brunes, effluents viticoles...

2e LOT
VALEUR DU LOT 1495,38 €HT
ÉLECTRIFICATEUR PATURA P8000 TORNADO POWER
offert par la société
patura www.patura.com

Pour des conditions et des périmètres de clôture extrêmes équipé de la Technologie Tornado Power TM et d'une régulation de puissance active sur secteur 230 V, avec adaptateur secteur isolé. Télécommande en option.
Énergie stockée : 21 joules.
HALL1 - ALLÉE F
STAND 204

3e LOT
VALEUR DU LOT 329,72 €HT
NICHE À VEAU CONFORT 1800 OPAQUE AVEC PORTILLON
offert par la société VITALconcept

HALL1 - ALLÉE F
STAND 0204
Niche en polyéthylène haute densité, insensible à la corrosion et inerte à de nombreux produits chimiques.
La grande taille de la niche permet au veau de rester dans la niche plus longtemps.
Dimensions : Hauteur : 160 cm ; Longueur : 180 cm ; Largeur : 140 cm
Dimensions de la trappe arrière : Hauteur : 50 cm ; Largeur : 65 cm.

4e au 20e LOTS
VALEUR DU LOT 95,98 €HT
STAND 1C097
1 ABONNEMENT* NUMÉRIQUE AU CHOIX À UNE REVUE RÉUSSIR POUR UNE DURÉE D'UN AN
(Bovins viande, Volailles, Porc, Lait)
OPTIMISEZ LA GESTION QUOTIDIENNE de votre EXPLOITATION grâce aux REVUES REUSSIR

* ne peut remplacer ou prolonger un abonnement en cours

POUR PARTICIPER,
il suffit de remplir complètement le formulaire
VIA LES BORNES D'ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE sur le stand REUSSIR Stand 1C097 ou VIA L'APPLICATION EN LIGNE : jeu.reussir.fr
RÈGLEMENT SUR DEMANDE



BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BÉTONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● www.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

26 - Recherche agriculteur partenaire pour implanter des essais et participer aux travaux d'expérimentations variétales.Culture contractualisée. Les missions seront à définir. Située dans la plaine de Valence et Romans, votre ferme est irrigable et vous faites des grandes cultures. Idéal pour installation ou complément de revenu régulier. Vous aimez les nouvelles technologies de l'agronomie? Vous avez la fibre semencière? Contactez-nous!
✆ **04 75 45 38 22**

42 - Particulier passionné recherche liqueur chartreuse objet affiche bouteille
✆ **06 85 31 68 51**

42 - Achète vieilles motos et vélos avant 1950 ou pièces, état indifférent - vieux bidons d'huile en métal, toutes plaques émaillées de pub et très vieilles tronçonneuses
✆ **06 77 67 04 38**

70 - A vendre Pulvé TECNOMA TX 800l rampes hydro 15m 5 tronçons repliage porte feuille. très bon état. 4000 euros.
✆ **06 45 03 77 09**

Terres de Bourgogne
Google+
Twitter
Facebook
agribourgogne.fr

Offre

Emploi

AS Accompagnement Stratégie BFC Conseil - Gestion Expertise Comptable

RECRUTE EN CDI
UN COLLABORATEUR COMPTABLE (F/H)
sur l'agence de NEVERS

PRESENTATION DE L'A.G.C :
L'Association de Gestion et de Comptabilité, AS BFC est membre de la Fédération Nationale Accompagnement Stratégie (40 centres - 3000 collaborateurs - 300 agences) et appartient à la dynamique des acteurs économiques qui partagent un même projet privilégiant l'homme, les territoires, au service du développement des entreprises.
AS BFC est historiquement implantée sur le département de Sâone et Loire et désormais dans la Nièvre, comme en Franche-Comté.
Les adhérents qui font confiance à AS BFC pour les accompagner dans la création et le développement stratégique de leurs entreprises sont : agriculteurs et viticulteurs, artisans, commerçants, entreprises de service.

POSTE :
Sous la supervision du responsable d'agence, vous aurez la responsabilité d'un portefeuille.
Vous assurerez des missions de tenue et de révision, établissements et présentation des comptes annuels, bilans et liasses fiscales, ainsi que les déclarations fiscales afférentes, avec autonomie dans l'organisation de vos travaux et dans la culture du service à l'adhérent.
Vous aurez la charge de fidéliser votre portefeuille, de garantir une prestation de qualité dans l'accompagnement des adhérents avec qui vous serez en relation directe.
Vous contribuerez à la dynamique de cette nouvelle agence de l'AGC BFC, par votre passion du métier et vos qualités relationnelles.

FORMATION :
• BTS - DCG - DSCG - Master CCA ou équivalent universitaire

PROFIL :
• Expérience significative d'au moins 2 ans acquise en cabinet ou en AGC.
• Maîtrise des outils informatiques de production comptable, avec de solides bases techniques comptables et fiscales ; la connaissance de l'environnement ISAGRI sera un atout.
• Votre autonomie technique, votre capacité d'adaptation et votre sens du service feront la différence et seront complétés par une formation à nos méthodes et nos valeurs.

CONDITIONS GENERALES :
• Rémunération (avec 13ème mois, avantages sociaux) et perspectives d'évolution, selon compétences
• Poste à pourvoir, dès que possible
• Lieu de travail : NEVERS
• Permis VL indispensable

CANDIDATURE :
CV + lettre de motivation manuscrite à adresser à **AS BFC** M. le Directeur, 59 rue du 19 mars 1962 CS 7061 - 71010 Mâcon Cedex ou en postulant directement sur notre site www.asbfc.fr

18 - Expl. agric. céréalière cherche 1 salarié autonome, expérience indispensable, irrigation, séchage, semis, récolte, traitement, travail soigné, organisation du travail en équipe, salaire fonction expérience et références. Logement possible. CV et lettre de motivation à
ceg.odyssee@gmail.com

39 - Cherche famille d'accueil-relais (secteur 39 ou 71) pour accueillir un ou deux garçon(s) un WE par mois et durant une partie des vacances. Modalités et gratification sur demande.
✆ **06 47 00 52 24**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Mariage

Rencontre

88 - Dame caline gentille recherche homme soixantaine et plus pour rompre solitude. Appeler au :
✆ **07 53 69 87 95**

Animaux

Bovin

01 - Vds cause retraite 4 génisses PH terme 10/19 à 02/20 - 1 Montb terme 17/10 - 16 génisses nées 27/03 à 29/15
✆ **06 22 65 85 29**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs Limousins 18 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - veaux de l'année têtes de lot, - génisses de l'année, TGS (réf. 340A)
✆ **06 28 02 04 05**

15 - Vends 10 génisses salers 18 mois, indemnes IBR, inscrites herd book.
✆ **06 70 33 52 12**

15 - Elevage bio ins HB aubrac vd 2 taureaux 1 et 2 ans, fils Héritier IA (élevage) un 4 ans né chez Chardaire (viande) 8 à 10 vaches jeunes, 4 doublonnes à saillir + 20 velles + qq vaches plus âgées.
✆ **06 86 14 15 93**

15 - Vds troupeau laitier (indem IBR), cse retraite, vaches en lait. + vaches prêtes à vêler + génisses 2 ans à saillir.
✆ **04 71 69 04 44 HR**

18 - EARL Breton vd choix de tb taureaux charolais de 18 mois, HBC, avec des qualités maternelles, de viande et dociles.
✆ **06 82 25 17 13**

18 - Vends 3 taureaux, 18 mois dont 1 VF, toutes garanties sanitaires, inscrits HBC. GAEC de Lepaud.
✆ **06 68 68 24 94**

21 - Cause cessation VENDS très bonnes vaches et génisses CHAROLAISES pleines pour novembre - décembre très calmes (réf. 370C)
✆ **06 82 02 82 54**

38 - Vds mâles Limousins HBL 12 et 20 mois mixtes garanties sanitaires.
✆ **06 12 05 40 97**

42 - Vds vaches 38 46 au lait prêtes - génisses 38 46 prêtes à saillir -
✆ **06 77 54 36 83**
HR

42 - Vds taureau Aubrac 20 mois habitué à l'attache.
✆ **06 83 35 39 51**

58 - ACHETE petits broutards non vaccinés, paiement comptant. (réf. 3902)
✆ **03 86 20 19 59**
06 80 15 90 83

58 - Cause cessation vends génisses 30 mois pleines, vaches pleines, HBC, TGS, vêlage janvier - février. GAEC Guillien - Epiry (réf - 350G)
✆ **06 82 51 97 32**

58 - Vends génisses HBC 18 mois et 30 mois pleines, - 6 mâles 18 mois, IBR A. Dessauny François - Decize (réf. 390A)
✆ **06 27 09 22 58**
03 86 25 42 77 HR

PORTES OUVERTES
Vend. 4 et Sam. 5 octobre
sur le site de l'Hatenon
M. Batho Serge
58 SAXI BOURDON
06 83 68 07 96

71 - Élevage limousin, HBL, cause cessation, vd 3 taureaux adultes. 71 Marigny, Gaec Descombes.
✆ **06 32 55 74 51**

71 - Vds repro. charolais, 18 mois, calmes, HBC, IBR A + veaux de l'année. Élevage Ducout, Issy-L'Évêque.
✆ **06 25 52 77 10**

71 - Vds 10 génisses charolaises gestantes, HBC, TGS, vaccinées FCO 8 et 4. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**



Élevage charolais inscrit IBR A - TGS
Gaec CADOUX Bernard et fils
89 420 St André en Terre Plaine - Tel. 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
PORTES OUVERTES visite de l'élevage au pré
les 27, 28 et 29 septembre
60 taureaux de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année - 35 génisses de 18 mois - 10 vaches
Les champions de l'élevage seront présentés - Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
Rappel de championnat Paris 2018
FILS D'HOLIDAY À VENDRE
E-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux



69 - Vds 2 génisses Red Holstein terme 24/09 et 10/10 inséminée en sexée.
✆ **06 59 64 66 74**

70 - Elevage Prim'holstein vend taureaux vaches et génisses vêlées ou pleines. Toutes garanties sanitaires.Bonnes origines.
✆ **06 45 03 77 09**

71 - Vds génisses HBC pleines VF, pères Malakof, Hamel, Caramel, terme à partir de fin oct, TGS, FCO 4 et 8, livraison. Devillard J et C, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

Ovin

10 - Vends béliers brebis agneaux agnelles Texel inscrits ou non garanties sanitaires Dion.
✆ **06 95 52 31 90**

71 - Vends 40 agnelles charolaises inscrites et non inscrites. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vds antenais agneaux et agnelles, race charolaise et taureaux, 18 mois, conditions + FCO ok.
✆ **06 80 32 10 53**

Equin

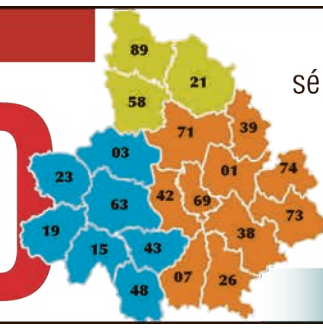
01 - Vds juments poulinières Percheronnes pleines
✆ **06 80 10 15 51**

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre

À découvrir dans votre journal ou sur la page Facebook



Les Occasions et offres d'emploi puissance 20



• Des **listes de matériels** sélectionnées par des professionnels proches de chez vous

• Des **offres d'emploi** machinisme sur un panel de 20 départements



Les occasions puissance 20

Occasions

ETS QUIERS 04 71 47 80 56 — www.quiers.com

- TRACTEURS	Année	Heures	CV
NEW HOLLAND T7.200 AC, TBE	2015	1250 h.	155 cv
NEW HOLLAND T4.75 power star, TBE	2014	113 h.	75 cv
NEW HOLLAND TM 125	2002	8235 h.	125 cv
NEW HOLLAND TN 95 DA, TBE	2006	6245 h.	95 cv
CASE MX100, TBE	1999	6700 h.	100 cv
RENAULT CERES 85X, charg MX80, TBE	1996	6800 h.	75 cv
CLAAS ARES 557 ATZ, TBE	2006	4800 h.	100 cv
CASE JX1090U, charg Q45, TBE	2006	7993 h.	90 cv
SAME ARGON 75P, arceau, TBE	2012	3575 h.	75 cv

- DIVERS	Année	Capacité
Benne **JEANTIL** BR 12-18, essieu suiveur,TBE	2018	12 T
Andaineur **KVERNELAND** 9469S Vario, TBE	2017	6,90 à 7,7
Bétaillère **HAUSWIRTH** RBA 8, TBE	2000	8 m
Bétaillère **MASSON** B5000, 7/8 bêtes, TBE	1997	7/8 B
Désileuse pailleuse **JEANTIL** DP3800 C, TBE	1997	3,8 m³
Déchaumeur à disques **CARRE XENOS** 3 m	2018	3 m
Dérouleuse pailleuse **ALTEC** DR160A, TBE	2011	
Herse étrille **CARRE** 7,50 m, TBE	2018	Démo
Mélangeuse **LUCAS CASTORMIX** +80GUC, TBE	2005	8 m³
Épandeur à fumier **GYRAX** EDHX10, TBE	2011	10 T
Épandeur engrais **AMAZONE** ZAM1500F, TBE	2008	1500 L

Matériel Agricole Occasions

- Charrue trisocs non stop
- Semoir à grain 3 m, 23 rangs, sabots
- Semoir à maïs 4 rangs
- Andaineur 4,20 - 3,90 - 6,5 m
- Pirouette Kuhn 7601 MH
- Faucheuse condi. portée 2,60 m
- Faucheuse condi. traînée 2,80 fléaux - 3 m rouleaux
- Presse balle ronde Vicon RF 121 - John Deere 572
- Pulvé 800 l rampe 12 m (hydro et meca)
- Remorque 8,5 T monocoque
- Tonne à lisier 8 000 l
- Mélangeuses verticales 10 - 12 - 13 m³
- Herse rotative 3 m
- Lève sacs et semoir engrais
- Fiat 55-66
- Destockage arracheuse p. de terre 1 et 2 rangs

AGRI PLEVY - 06 81 01 53 82

SARL PAUL PELTRAT ET FILS

- TRACTEUR 4 RM JOHN DEERE 6220 TSL CHARGEUR FAUCHEUX
- RENAUT ARES 546 RZ INV HYDR CHARGEUR MX 100
- CLAAS CELTIS 446 RC TT MECANIQUE CABINE BASSE
- RENAULT TEMIS 550 RZ CHARG FAUCHEUX
- MF 362 CHARG MAILLEUX
- FIAT 80/90
- RENAULT CARRARO 601 CABINE
- DEUTZ AGROTRON 80 INV HYDR CHARG MX T10
- TRACTEUR 2 RM RENAULT 461 DA ARCEAU CHARG HM 24 AGRAM
- RENAULT 551 CABINE CHARG 6 VERIN
- RENAULT 651 CABINE
- MF 590 CABINE
- FIAT 1000 DT EQPUIPE TREUIL A TELECOMMANDE + LAME AV
- REMORQUE PLATEAU 4 ROUES PROMODIS 7M TOURELLE
- REMORQUE 4 ROUES HAUSWIRTH 6M ESSIEU DIRECTEUR
- DEROULEUSE CALVET BRAS DE CHARGEMENT
- DEROULEUSE HEVA AV DEMELEUR PIC POUR CHARGEMENT
- ROUND BALLER CLAAS 240 FILET FICELLE PICK UP LARGE
- ROUND BALLER JD 572 DOUBLE FICELLE PICK UP LARGE
- BETAILLIERE QUERRY RB 50 AV BARRIERE EXTERIEURE
- FAUCHEUSE PENDULAIRE KUHN FC 243 GII AV OU SANS CONDITIONNEUR

www.peltrat.fr - 71800 OYE - 03 85 25 82 19

DEUTZ 165MK3	2001	**SAME EXPLORER 80**	1991
DEUTZ 6.06 Chargeur	1993	**MERLO 32.6TOP**	2007
DEUTZ K90 Chargeur	2007	**MERLO 26.6SPT**	2005
DEUTZ 90	2005	**MERLO P28.7KT**	2003
DEUTZ K110	2008	**MERLO P34.7TOP**	2013
DEUTZ M620	2010	**MERLO P26.6SPT**	2006
DEUTZ K420	2012	**MERLO P40.7CS**	2012
LAMBORGHINI CRONO 564.60	1995	**GOIZIN Charrue TAURUS 4 Corps**	2011

SAME DEUTZ-FAHR – KUHN
SA DUMONTAUX Père et Fils
Le Bourg - 23700 DONTREIX
TEL : 05 55 67 04 11

Tracteurs
- MF 7720 Dyna 6
- MF 7620 Dyna VT
- MF 7616 Dyna VT
- MF 6714 S Dyna VT
- MF 6613 Dyna 6
- MF 6460 Dyna 6
- MF 5712 SL Dyna 6
- MF 5613 Dyna 4
- MF 5611 Visioporteur
- CASE IH Puma 145
- CLAAS Arés 657
- CLAAS Elios 230
- DEUTZ Agrotron M625PL
- JD 605 R
- JD 6430
- JD 6410
- VALTRA N111

Matériels
- Presse NH 9080
- Telesco WEIDEMANN T4512
- Valet WEIDEMANN 1260

06 30 46 99 15
06 80 64 48 62
15 – Aurillac et Ally
12 – Mur-de-Barrez, Baraqueville et Montbazens

Vends

- 1 PULVERISATEUR Marque BERTHOUD rampe 18 mètres
- 1 TRACTEUR MF 6480 4RM -TBE- Année 12/2005 7074 heures
- 1 SEMOIR Marque KVERNELAND S-DRILL 4 mètres
- 1 FANEUR Marque VICON 683
- 1 CHISEL marque JEAN DE BRU
- 1 Tracteur MF 6490 - Année 2005 7260 H TBE

BAZOLLES MOTOCULTURE
58110 BAZOLLES
contacter :
M. Debailleul Philippe
06.800.782.54
MASSEY FERGUSON

- 1 tracteur NH T 5050 - 100 cv - chargeur faucheux - an 2008 - 22000 €
- 1 épandeur ROCK 62 - herisson vertical - regulation tapis en cabine - année 2002 - 5000 €
- 1 epandeur HEYWANG SH 55/80 - année 1996 - hérisson vertical - 6000 €
- 1 faucheuse conditionneuse KUHN FC 283 GII - portée pendulaire - an 2006 - 3000 €
- 1 faneuse CLAAS volto 870 - an 2010 - 8 toupie - 4800 €
- 1 andaineur Kuhn monorotor 4311 - tandem - 1900 €
- 1 pailleuse LERIN portée - cdes manuelles - porte arrière - année 2018 - 5000 €
- 1 mule kioti utv 2230 - diesel 22 cv - caisse arriere - par brise - 250 h - 11500 €

ETS GUILBAULT - 58240 ST PIERRE LE MOUTIER
Bertrand Boucomont - 06 30 69 26 45

ETS BOUDET

23110 Sannat — 03190 Verneix
Tél. : 05 55 82 30 90

Tracteurs
- **Claas Arion** 410 2010
- **Claas Arion** 420 2010-2016
- **Claas Arion** 520 2013-2014
- **Claas Arion** 640 2015
- **Fendt** 410 Vario 2006
- **Fendt** 412 Vario 2010
- **MF** 4235 1998
- **MF** 6435 2012
- **Case** MXU 110 2006
- **Case** PUMA 170 2012
- **Deutz** K420 2010

Téléscopiques Claas
- **Scorpion** 6030 CP 2013
- **Scorpion** 6035 2017
- **Scorpion** 7030 2013
- **Scorpion** 7044 2015
- **Scorpion** 635 2019
- **Scorpion** 732 2018

Presses
- **Claas** Variant 360RC 2012
- **Claas** Variant 380 2010
- **John Deere** 592 2005
- **Newh Holland** BR7070 2009
- **Vicon** RF2125 2009

Ensileuses
- **Claas** Jaguar 830 2008 - 2012

Divers
- Pailleuse **Jeulin** Sirius 90 2014
- Dés. Pailleuse **Jeulin** Sirius 55 2016

Claas.fr — CLAAS

VMA 15

Concessionnaire CLAAS - Zac du Crozatier
15100 ST Georges - Tél. 04 71 60 60 90

TRACTEURS
- **Massey Ferguson** 545 +MX 80, 2004, 7 200 h
- **Massey Ferguson** 6150 +FX 255, 1997, 6957 h
- **Renault** 90/34 TX +F2, 1993, 9 053 h
- **Claas** Axos 340 CX + rel av, 2011, 2 897 h

MATÉRIELS
- Presse balle carrée **Claas** Quadrant 4000 + groupeur, 2015, 17 991 B
- Faucheuse conditionneuse frontale **Kuhn** FC313, 2007
- Épandeur **Le Boulch** HVS415
- Semoir **Amazone** D/30 25 socs
- Andaineur **Claas** Liner 430S

claas.fr — CLAAS

Pièces d'Occas. Tract.
Mois. Batt Lexion NH JD
Pièces TP. Tracto - Mécalac.
Pelles JCB Komat Hitachi
JCB minipelle
Komat - Hitachi Kubota
Case Yanmart
Pièces abatteuse. Etc…

CASS TRACT 21
03 80 23 30 22 - 03 80 23 68 44
cass-tract-21@orange.fr

ETS VINCENT DELOR

- RIEUTORT-DE-RANDON 04 66 47 33 20
- LANGEAC 04 71 77 07 07
- LANGOGNE 04 66 69 09 64





❶ Claas 456 RX, clim 4 300 h. 2007
❷ Mc Cormick CX85, chargeur Alo 10 000 h. 2003
– Tracteur John Deere 6230, chargeur, relev avant, clim, pont suspendu 7 500 h. 2010
– Tracteur Massey Fergusson 5445, chargeur, relevage avant, clim 8 500 h. 2005
– Tracteur Renault Ares 616 RZ, clim 7 300 h. 2004
– Télescopique Merlo P38.13 180 h. 2015
– Enrubanneuse Elho 1520 de démo 2018
– Combiné de fauche Pottinger X8ED 9 m 2015
– Faucheuse Pottinger Cross Flow 3,5 m 2016
– Faucheuse Krone AMT 283 cv 2002
– Charrue Kuhn VM 122NSH 4 corps 2010
– Tonne à lisier Pichon TCI 10400, 10 400 l, avec bras de pompage 2006
– Applatisseur Reixit AP2204 2010
– Dérouleuse pailleuse Suire DM-PA, démo, bras de chargement 2016
– Dérouleuse Emily PAIDRHB, bras de chargement, adaptation Merlo modifiable Neuve

Raynal

Promodis

Tracteur MF 7615 D6 (2015) 1 800 heures
NH 145 TVT (2005) 35 k€ HT
MF 8220 (2000) T. bien
MF 7480 DVT T3 (2008) 6 500 h

Semoir Sulky 3m 25 rangs disques (2007)
Pottinger 3m 25 rangs socs (2010)

Charrue Déchaumeuse Bugnot 8 corps

Épandeur Deguillaume KVX 110 (2009) TB
Fliegl ASW 253 23 m³ (2007) TB

Broyeur Ventura Forestal 2,25 m état neuf

MARVEJOLS tél. 04 66 32 01 28

CLAAS MÂCON

71850 Charnay-Lès-Mâcon - Tél : 03 85 34 66 16 / Fax : 03 85 34 49 26
Contact : Fabrice POINT 06 31 88 14 63 - Marc MICHEL 06 30 25 98 26

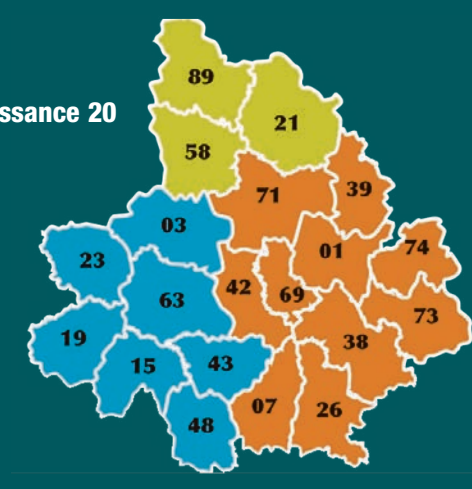
TRACTEURS :		ANDAINEUSES :	
CLAAS		CLAAS LINER 470 S	2002
AXION 800	2016	KUHN GA 8121	2010
ARION 440 T4	2016	**FANEUSES :**	
ARION 440 M	2015	VOLTO 900	2013
ARION 450 CIS T4	2017	VOLTO 670	2005
ARION 520 CIS	2008	VOLTO 540h	1996
ARION 610	2013	KUHN GF 4201 MH	2003
ARION 620 CIS	2011	KUHN GF 7501 MH	1997
ARION 640 CIS	2011	KRONE KW 11.02 10T	2000
ATOS 340	2016	**FAUCHEUSES :**	
MASSEY FERGUSON		**CLAAS**	
5420	2012	DISCO 3050 TCFG+	2005
NEW HOLLAND		DISCO 2700	2011
T 4040 F	2008	DEUTZ 628 T	2013
TELESCOPIQUES :		**PULVERISATEURS :**	
CLAAS SCORPI 7044	2015	IDEAL ORION	2011
JCB 541-70 AGRI SUP	2006	BERTHOUD MAXAIR	2018
MF 8947 XTRA	2006	**MAV:**	
MOISSONNEUSES :		GREGOIRE G 175 VH	2011
CLAAS LEXION 620	2016	BOBARD PX 70	2001
CLAAS LEXION 530	2006	TECNOMA TXH110	1997
CLAAS TUCANO 430	2015	**EPAREUSES:**	
CASE AXIAL 2388	2003	CMV 40	-
LAVERDA 225 REV	2006	TAIL NET 4506	-
ENSILEUSES :		TAIL NET 4M50	-
J950 T4i	2016	**PAILLEUSES :**	
J860	2013	BELAIR DRAK 218	2010
PRESSES :		GODET DESILEUR	2015
CLAAS		**COMBINE SEMIS :**	
Q 5300	2016	AMAZONE KE4000	2012
Q 1150	2011	AMAZONE CULTIMIX	2006

Nombreux choix disponibles.
Plus d'informations sur demande.
www.tractomarket.com/macon
FB/CLAASMACON — CLAAS

Offres d'Emplois



Les occasions puissance 20



FRÉDIÈRE

concessionnaire Boumatic, APM, Urban, Acemo

RECHERCHE
dans le cadre de son développement
- **1 responsable** matériel d'élevage
- **1 monteur SAV** en matériel d'élevage

Envoyer CV à Frédière
route de Saint-Bel 69210 Savigny
ou contacter le : 06 76 72 05 49

Venez nous rencontrer au Sommet de l'Elevage Stand VALTRA extérieur Allée B - stand 1007

FRÉDIÈRE

Concessionnaire Côte d'Or

NEW HOLLAND AGRICULTURE

1 technicien SAV
1 chef d'atelier
Connaissance tracteur et/ou moissonneuse
Poste à pouvoir rapidement
CDI Temps plein

SARL MANIERE
21 Verrey sous Salmaise
03 80 35 80 66

La société **BOUCHERON SAS**
Tracteurs et Matériels agricoles

Recrute pour ses bases de Vénarey les Laumes (21) Lézinnes (89)

Mécanicien agricole (H/F)

Envoyer CV à M. BOUCHERON
Rue du Bois Chaudron
89160 LEZINNES
fboucheron@boucheronsas.fr

MARSALEIX — 50 ANS DE SAVOIR FAIRE

Groupe MARSALEIX RECRUTONS

MARSALEIX 19 (Fendt - Massey Fergusson)
1 chef des ventes
1 responsable occasion
2 mécaniciens SAV
2 vendeurs secteur 19
1 chauffeur livreur
1 mécano soudeur chaudronnier

AGROLEIX 24 et 46 (Fendt)
1 chef d'atelier (24)
1 mécanicien SAV (46)
1 mécanicien chauffeur livreur PL (24)

TERRECO (19)
1 commercial grand est
1 commercial local
1 directeur commercial

MARSALEIX 87 (Fendt)
1 mécanicien SAV
1 magasinier

05 55 85 05 94
Contact : didier.marsaleix@terreco.fr
www.marsaleix.fr

La société **BSA SARL**
Tracteurs et Matériels agricoles

À Cussy les Forges (89)

RECRUTE
Mécanicien agricole (H/F)

Envoyer CV à M.BOUCHERON
Rue du Bois Chaudron
89160 LEZINNES
fboucheron@boucheronsas.fr

SAS PAGÈS ma
Concessionnaire de matériels agricole et de manutention
Recherche mécanicien (h/f)
pour maintenance de tracteurs, matériels de fenaison, chargeuses et télescopiques.
Connaissances ou expériences en mécanique générale indispensable et en soudure apprécié.
Formation constructeur possible.
Poste à pourvoir en CDI, sur notre base à Campuac 12580 et sur notre base à Montbazens 12220
pages-ma@pages-ma.fr
06 80 64 48 62

CÔTE D'OR

DÉMISSION

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

DEBEAUX

Société par actions simplifiée
au capital de 285.000 euros
Siège social : 16 rue du Golf
21800 QUETIGNY
531.948.735 RCS DIJON

AGO 30/08/2019 : démission de Béatrice DEBEAUX de ses fonctions de Présidente à compter du 01/09/2019 et nomination en qualité de nouveau Président à compter du 01/09/2019 d'Olivier DEBEAUX, demeurant 9 Avenue de Concœur 21700 NUITS ST GEORGES, pour une durée illimitée. RCS DIJON. Pour avis.

AL213925003

BEMOB

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 500 Euros
Siège social : 3, rue du 19 mars 1962
21700 CHAUX
832 885 040 R.C.S. DIJON

Aux termes d'un acte SSP en date du 21.12.2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Guillaume BOILLAT, demeurant 3, rue du 19 mars 1962- 21700 CHAUX, de son mandat de Directeur Général, à partir du même jour sans procéder à son remplacement.

POUR AVIS Le Président.

AL213925004

NOMINATION

LA GESTION DIJONNAISE

L.G.D,
SARL au capital de 4 000 euros,
siège social : 18 Rue du Château
21000 DIJON
791 058 811 RCS DIJON

AGE du 01/08/2019 : nomination de M. Christophe CHEVALIER (18 Rue du Château 21000 DIJON) gérant en remplacement de Mme Lise VINCENT démissionnaire.

Pour avis.

AL213924966

URGO GROUP

Société par Actions Simplifiée
au capital de 107 259,50 €
Siège social
42 rue de Longvic 21300 CHENOVE
434 009 155 RCS DIJON

Suivant procès-verbal en date du 12/09/2019, les associés ont nommé en qualité de Directeur général, à compter du 09/09/2019, Mme Marie ARENA demeurant 28 rue du Docteur Decorse 94410 SAINT MAURICE, en remplacement de M. Briac LE LOUS, démissionnaire. Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

AL213924996

BEMOB

Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 3 rue du 19 mars 1962,
21700 CHAUX
832 885 040 RCS DIJON

Par une décision du 22.12.2018 l'associé unique a décidé de nommer en qualité de Directeur Général Monsieur Jérôme ROBIN, demeurant 36 Impasse de la Falaise 73240 CHAMPAGNEUX à partir du même jour et ce pour une durée indéterminée.

Pour avis.

AL213925001

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL PLAQ-TOIT

SARL au capital de 3 200euros Siège social 794 rue Carpentier 59712 ANNOEULLIN, 521 513 077 RCS Lille-Métropole. Gérants: M. LEPEZ Daniel, demeurant 9 Grande Rue 21320 Martrois ; Mme LEPEZ Catherine, demeurant 9 Grande Rue 21320 Martrois. Aux termes du PV de l'AGE du 23/01/2018, il résulte que le siège social a été transféré au 9 Grande Rue 21320 Martrois à compter du 23/01/2018. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille-Métropole sous le numéro 521 513 077 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon. Modification des statuts en conséquence. Mention au RCS de Lille Métropole et Dijon.

AL213924812

Etude de Maîtres M. BLETOUX
F-X. PAQUIN et C. HOUILLON
Notaires associés
à NANCY (Meurthe-et-Moselle)
9 rue Saint-Nicolas

LE CLOS DARCY

Société civile immobilière
au capital de 2.000 €
Siège social
13 Place du Pré Gondé 57070 METZ
RCS METZ 521858407

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Par délibération extraordinaire en date du 20 juin 2019, les associés ont décidé à compter de cette même date de transférer le siège social à DIJON (21000), 5 Bis Rue Devosge.

Pour avis

Le notaire

AL213924990

BEMOB

Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 3 rue du 19 mars 1962,
21700 CHAUX
832 885 040 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01.04.2019, l'associé unique-Président a décidé de transférer le siège social du 3 rue du 19 mars 1962, 21700 CHAUX au 6 rue François Archer - 58270 SAINT BENIN D'AZY à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 832 885 040 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS NEVERS.

Président : Serge LEMMENS, demeurant 24 route d'Imphy 58160 LA FERMETE

POUR AVIS Le Président.

AL213925005

SCCV LE SIGNAL LES AUXONS

Société civile de construction vente
au capital de 1 000€
Siège : 2B avenue de Marbotte
21000 Dijon
812 390 565 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 5 juin 2019, il a été décidé de transférer le siège social de la Société au 6 avenue du Drapeau 21000 Dijon à compter du 01/04/2019. L'article 4 des statuts a été modifié. Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL213925006

ARTYS SOCIETE D AVOCATS
11 rue Racine 83000 Toulon

MASCOTEL

SASU au capital de 1 000 €
34 Rue des Godrans 21000 DIJON
RCS DIJON 843 264 813

Par décisions de l'associé unique et Président du 1.09.2019, il résulte que le siège social a été transféré, à compter de ce jour, au 143 Ave Victor Hugo – 21000 DIJON. L'art. 4 des statuts a été modifié en conséquence. Dépôt légal au RCS de DIJON.

AL213925014

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL AGRO ENERGIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 520 000 euros
porté à 720.000 euros
Siège social : Rue de la Bordée, 21580
SALIVES
442 905 659 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 02/01/2019 a décidé d'augmenter le capital social de 200 000,00 euros par incorporation directe au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cinq cent vingt mille euros (520 000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à sept cent vingt mille euros (720 000 euros)

Pour avis, la Gérance

AL213925020

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE
DE MAREY LES FUSSEY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

PROJET D'ELABORATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
ET DE LA MISE A JOUR DU PLAN
DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Par arrêté n°2019-005, du 19/09/2019, le maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme ainsi que la mise à jour du plan du zonage d'assainissement de la commune de Marey-les-Fussey.

Commissaire enquêteur

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Mme Cuzeau en qualité de commissaire enquêteur.

Durée de l'enquête publique

Cette enquête, d'une durée de 35 jours, se tiendra du 17 octobre 2019 à 15 heures au 20 novembre 2019 à 17 heures.

Consultation du dossier

Le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui figure dans le dossier d'enquête.

Les pièces des dossiers, ainsi que le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Marey les Fussey, où ils seront tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture, soit le jeudi de 15 h à 17h45.

Dès l'ouverture de l'enquête, les pièces des dossiers pourront être également consultées sur le site internet de la Préfecture.

Durant la période de l'enquête, chacun pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre ou faire parvenir un courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Marey les Fussey (9 Grande Rue – 21700 – MAREY LES FUSSEY) ou à l'adresse électronique dédiée (contactplumarey@orange.fr).

L'ensemble des observations du public sera consultable en format papier à la mairie de Marey, siège de l'enquête, pendant toute la durée de l'enquête.

Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivantes :

- jeudi 17 octobre 2019 de 15 h à 18 h
- samedi 26 octobre 2019 de 09 h à 12 h
- jeudi 07 novembre 2019 de 15 h à 18 h
- mercredi 20 novembre 2019 de 14 h à 17 h

Consultation des pièces après enquête :

Au terme de l'enquête, l'élaboration du plan local d'urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Cet avis est affiché en mairie de Marey-les-Fussey ainsi que dans le panneau d'affichage situé près du lavoir.

AL213925009

MODIFICATION DE STATUTS

FORMAAT.fr Mandataire formaliste

SADIGH CONSEIL

SAS au capital de 100 €
Siège
23 rue Maxime Guillot 21300 CHENOVE
821995222 RCS de DIJON

En date du 19/06/2019, du 02/07/2019 et du 12/07/2019, il a été décidé d'augmenter le capital social de 22.400 € puis 100.000 € et enfin 26.600€, le portant ainsi à 149.100 €. En date du 02/07/2019, il a été décidé de: - modifiier la dénomination sociale comme suit: SADIGH GROUP - modifier l'objet social comme suit: la prestation de conseils, l'élaboration et la diffusion de formations, cours et conférences notamment dans le domaine de la santé, du médico-social et du social. La conception, le développement, l'édition et la commercialisation de tous sites internet, logiciels, progiciels et applications. Toute activité dans le domaine de l'électronique et de l'informatique. La commercialisation de tous biens et services liés à son activité. Mention au RCS de DIJON

AL213924957

3 B INVEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 bis rue Antoine Becquerel
21300 CHENOVE
812.011.641 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 12/09/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de marchand de biens et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

La Gérance

AL213924986

SARL TAXIS MORAUX-GOMEZ

au capital de 4 500 €
Siège social : 11 Rue du Lycée
21140 SEMUR EN AUXOIS
834 275 372 RCS DIJON

Aux termes d'une A.G.E. en date du 31/07/2019, il a été décidé de remplacer à compter du 25/08/2019 la dénomination sociale qui devient «TAXIS MORAUX». La même A.G.E. a supprimé de l'objet social à effet du 25/08/2019 les activités de commerce ou intermédiaire en vente de matériel médical et en particulier de défibrillateurs et formation en gestes de premier secours et utilisation de défibrillateurs. La même A.G.E. a pris acte de la démission de ses fonctions de gérant de M. Philippe GOMEZ à effet du 25/08/2019. Par décision de l'associé unique en date du 26/08/2019, l'objet social a été étendu à l'activité de location de véhicules sans chauffeur. Les articles 2 et 3 des statuts ont été modifiés.

Pour avis

La Gérance

AL213924988

ANTALYS INTERIM

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
au capital de 33 550 euros
Siège social
33 avenue du drapeau 21000 DIJON
521 882 993 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal du 18/09/2019, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 33 550 euros. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Nathalie ROLLAND. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Nathalie ROLLAND, demeurant 1 rue Tilleul, Domois, 21000 DIJON. Pour avis La Gérance

AL213924994

PROGELOR

SARL au capital de 100 000 €
Siège : 10 rue du Champ aux Prêtres
21850 ST APOLLINAIRE
753 229 368 RCS DIJON

L'AGE du 31.07.2019 a décidé de modifier social et de modifier l'article 2 des statuts de la manière suivante : - Le nettoyage industriel, l'entretien de locaux, le nettoyage pendant et après des travaux de construction ou de rénovation, le nettoyage du vitrage et toutes les activités annexes liées au secteur de la propreté ; Les activités de conciergerie de meublés en location saisonnière incluant le gestion des réservations, l'accueil et le départ, l'état des lieux, le ménage et la blanchisserie ;

L'entretien des espaces verts, la taille de haies, l'élagage, les aménagements paysagers, la pose de clôtures et toutes les activités de création, d'entretien ou de réfection des extérieurs y compris de la petite maçonnerie (béton désactivé, dallage de cours, allées, murets) ; La maintenance, l'entretien et la réparation d'équipements de cuisines professionnelles ; La rénovation des bâtiments incluant les travaux de décoration, d'aménagement et d'agencement intérieurs et toutes les activités de création, de transformation, d'entretien ou de réfection du bâtiment. Travaux de peinture, plâtrerie, maçonnerie, électricité, pose de chape et ragréage, aménagement et installation de cuisine, salle de bains, agencement de magasins, pose de menuiseries intérieures et extérieures, pose de revêtements de sols souples et parquets, pose de carrelage et de faïence, travaux de plomberie, installation de sanitaires et de chauffages. Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou à tous autres objets similaires ou connexes et susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Il a été également décidé de modifier la dénomination sociale qui devient PROP'VERT et de modifier l'article 3 des statuts. Pour avis - La Gérance

AL213924995

VENTE

CDC-HABITAT SOCIAL (SA D'HLM)

Vend 1 appartement T2, LOT 19 - UG 6044 sis 33, avenue de Sprendlingen 21110 GENLIS de 51,80 m² au 4ème étage. DPE : E. PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 51 282,00 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 20. Quote part de charges annuelles : 925,23 €. PAS DE PROCEDURE EN COURS. Contact : CDC HABITAT Ventes – Romuald GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDCHABITAT SOCIAL du département du 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC-HABITAT SOCIAL pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL213925023

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte SSP fait à La-Plaine-Saint-Denis le 01/05/2019, la société FRANCE QUICK SAS, siège social sis à La-Plaine-Saint-Denis Cedex (93214) 50 avenue du Président Wilson, Parc des Portes de Paris, Bât. 123, 950 026 914 RCS Bobigny, a confié en location gérance à la société DOLL CHENOVE, SASU, siège social sis Chenôve (21300) 48-58 rue de Longvic, Centre Commercial Géant Chenôve, 850 124 009 RCS Dijon, un fonds de commerce de restauration rapide sis Chenôve (21300) 48-58 rue de Longvic, Centre Commercial Géant Chenôve, pour une durée allant du 01/05/2019 au 30/04/2020. Il ne pourra pas être reconduit tacitement. Pour avis.

AL213924981

LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance consenti par la société FRANCE QUICK SAS, siège social sis à La-Plaine-Saint-Denis Cedex (93214) 50 avenue du Président Wilson, Parc des Portes de Paris, Bât. 123, 950 026 914 RCS Bobigny, à compter du 01/12/2014, au profit de la société NOV RESTAURATION, SARL à associé unique, siège social sis à Chenôve (21300) 48-58 rue de Longvic Centre commercial Géant Chenôve, 807 844 071 RCS Dijon, et portant sur le fonds de commerce de restauration rapide sis à Chenôve (21300) 48-58 rue de Longvic Centre commercial Géant Chenôve, a pris fin à son échéance, soit le 30/04/2019 à 23h59. Pour avis.

AL213924982

LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance consenti par la société FRANCE QUICK SAS, siège social sis à La-Plaine-Saint-Denis Cedex (93214) 50 avenue du Président Wilson, Parc des Portes de Paris, Bât. 123, 950 026 914 RCS Bobigny, à compter du 01/05/2019 pour se terminer le 30/04/2020, au profit de la société DOLL CHENOVE, SASU, siège social sis Chenôve (21300) 48-58 rue de Longvic, Centre Commercial Géant Chenôve, 850 124 009 RCS Dijon, et portant sur le fonds de commerce de restauration rapide sis Chenôve (21300) 48-58 rue de Longvic, Centre Commercial Géant Chenôve, a pris fin, d'un commun accord entre les parties, à compter du 17/07/2019. Pour avis.

AL213924983

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte SSP fait à La-Plaine-Saint-Denis le 18/07/2019, la société FRANCE QUICK SAS, siège social sis à La-Plaine-Saint-Denis Cedex (93214) 50 avenue du Président Wilson, Parc des Portes de Paris, Bât. 123, 950 026 914 RCS Bobigny, a confié en location gérance à la société DOLL CHENOVE, SASU, siège social sis à Chenôve (21300) 48-58 rue de Longvic, Centre Commercial Géant Chenôve, 850 124 009 RCS Dijon, un fonds de commerce de restauration rapide sous l'enseigne « BURGER KING® « sis et exploité à Chenôve (21300) 48-58 rue de Longvic, Centre Commercial Géant Chenôve, pour une durée de 9 années consécutives à compter du 18/07/2019. Il ne pourra pas être reconduit tacitement. Pour avis.

AL213924984

DISSOLUTION LIQUIDATION

SELARL DES ANESTHESISTES DU PARC DREVON

L'assemblée générale ordinaire de la SELARL DES ANESTHÉSISTES DU PARC DREVON, société d'exercice libéral à responsabilité limitée en liquidation au capital de 4 000 €, dont le siège social est 18 Cours du Général de Gaulle, 21000 DIJON, RCS DIJON 821 086 790, réunie le 03/09/2019, a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture de la liquidation rétroactivement au 31/12/2018. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au R.C.S. Pour avis, le liquidateur

AL213924907

RFC ANDRÉ LE GRAOUET

JEAN PAUL FICHERE

Société d'exercice libérale
à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 000 €
Siège social
Rond Point de la Nation
Immeuble Point Médical 21000 DIJON
Siège de liquidation
37 Rue Charles le Téméraire 21000 DIJON
RCS DIJON 489 733 964

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2018, l'associé unique, liquidateur de la société, après avoir établi le compte définitif de liquidation, a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur

AL213924989

EARL DURET YVES

Société civile en liquidation
Siège social
rue de Charmoille 21510 MINOT
394 441 547 RCS DIJON

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un acte en date du 02 septembre 2019, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, Le Liquidateur.

AL213925008

VISION SERVICES

SARL au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 16 rue de la Petite Fin
21121 FONTAINE LES DIJON
384 729 802 RCS DIJON

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 27/05/2019 la dissolution anticipée de la SARL VISION SERVICES et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Mme Catherine MATHIEU demeurant 8 rue des Roses – 21800 NEUILLY LES DIJON.

La gérance assumée par elle-même a pris fin à la même date.

Les associés ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur soit au 8 rue des Roses à NEUILLY LES DIJON (21800) et sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON.

Pour avis et mention

Le liquidateur

AL213925015

S.C.I. BOCA

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
14 boulevard Jules Ferry - 21200 BEAUNE
450 331 517 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 août 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Alex GAMBAL, demeurant à BAUBIGNY (21340) Orches, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à BAUBIGNY (21340) Orches. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

AL213925016

DISSOLUTION ET/OU LIQUIDATION

FTGM COM-Société par actions simplifiée en liquidation-Au capital de 1 000 euros-Siège social : 1B rue Edmond Rimet, 21230 ARNAY-LE-DUC -Siège de liquidation : 1B rue Edmond Rimet-21230 ARNAY-LE-DUC-818 942 245 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 JUIN 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Gilbert MYOTTE, demeurant ARNAY-LEDUC 21230 1B rue Edmond Rimet, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pourréaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1B rue Edmond Rimet 21230 ARNAY-LEDUC.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL213925019

AVIS DE CONSTITUTION

SELARL DR DAMIEN ROBALDO

AVIS DE CONSTITUTION

FORME : SELARL de chirurgiendentiste

SIEGE SOCIAL : 41, rue de Mulhouse 21000 DIJON

OBJET SOCIAL : L'exercice en commun de la profession de chirurgien-dentiste telle que définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toutes opérations financières, civiles ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social et de nature à favoriser son extension ou son développement. A la condition que ces opérations concourent à la réalisation de l'objet social, initiation ou participation à toutes activités d'études, recherches, enseignement et de partenariat en matière de chirurgie-dentaire.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 5 000 euros

GERANCE : Damien ROBALDO demeurant 5, place de la France Libre 21000 DIJON

IMMATRICULATION : RCS DIJON

AL213924938

MJ ENERGIE

Avis de constitution du 13/09/2019 : forme : SAS, dénomination : MJ ENERGIE, siège : Route de Luxerois 21120 SAULX LE DUC, durée : 99 ans, capital : 103 000 €, objet : exploitation d'une unité de méthanisation et production de biométhane, une action = une voix, cession : agrément en AGE ¾ du capital et libre entre associé, Président : M. Matthieu BESANCON (4 Route de Luxerois 21120 SAULX LE DUC), Directeur Général: M. Jérémie FISHER (3 Chemin de la Fontaine Trésie 21310 VIEVIGNE), dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL213924975

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société civile immobilière DENOMINATION : FONCIERE FAMILIALE FERNON SIEGE SOCIAL : 2 Rue de Prielle – 21160 PERRIGNY LES DIJON OBJET : acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, l'investissement immobilier locatif familial DUREE : 99 ans CAPITAL : 100 euros APPORTS EN NUMERAIRE : 100 euros APPORTS EN NATURE : Néant GERANCE : Laurent FERNON demeurant 2 Rue de Prielle – 21160 PERRIGNY LES DIJON CESSION DE PARTS : : librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL213924978

BOULANGERIE MARTIN

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège social
3 et 5 Bis Chemin de la Cendine
21380 ASNIERES LES DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Asnières les Dijon du 13 Septembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes

: Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : BOULANGERIE MARTIN Siège social : 3 et 5 Bis Chemin de la Cendine 21380 ASNIERES LES DIJON Objet social : Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, chocolaterie, confiserie, sandwicherie, restauration rapide, salon de thé, traiteur, vente à emporter, dépôt de journaux, dépôt de tabac, relais colis Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 7 500 euros Gérance : Monsieur Aurélien MARTIN, demeurant 2 Impasse des vergers, 52160 VALS DES TILLES Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis La Gérance

AL213924985

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/09/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LOJIKA Objet social : L'acquisition, la constitution et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail location ou autrement de tout immeuble ainsi acquis ou édifié dont elle aura la propriété ou la jouissance. Siège social : 50 Chemin de la Reine Blanche, 21130 Auxonne. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Gérance : M. LOLIOT JIMMY, demeurant 50 Chemin de la Reine Blanche, 21130 Auxonne, Mme LOLLIOT née GILLE KARINE, demeurant 50 Chemin de la Reine Blanche, 21130 Auxonne Clause d'agrément : Cession libre entre associés soumise à agrément dans tous les autres cas Immatriculation au RCS de Dijon

AL213924987

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/092019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : BLANCHARD A P M FAMILLE Objet social : L'acquisition, la gestion, la vente et plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés. Siège social : 3 rue Alfred Marpaux - 21000 DIJON Capital : 1.000€ Durée : 99 ans Gérance : Mme Adeline Blanchard, demeurant 136 rue de Crimée, 75019 PARIS. Clause d'agrément : cession soumise à agrément dans tous les cas Immatriculation au RCS de Dijon

AL213924991

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/08/2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : JAYUNA Objet social : Gestion d'établissement public de bar à café, bar à vin, restauration et pâtisserie traditionnelle, sur place ou à emporter, Import-export de tout produit non réglementé Siège social :16 Rue Chaudronnerie, 21000 Dijon. Capital : 40000 € Durée : 99 ans Président : Mme SONG YU, demeurant 5 Rue Amiral PIERRE, 21000 Dijon Admission aux assemblées et droits de votes : Toute actionnaire peut participer aux assemblées quelque soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : Cession libre entre les associés et nécessite un agrément dans tous les autres cas Immatriculation au RCS de Dijon

AL213924993

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MERCEUIL (Côte d'Or) du 18 septembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : BEAUNE PAYSAGE

Siège social : 27 rue Louis Courtot de Cissey, 21190 MERCEUIL

Objet social : L'aménagement et l'entretien d'espaces verts, ainsi que tous travaux annexes nécessaires à la réalisation de cet objet et de nature paysagiste et pépiniériste ; Tous travaux de maçonnerie paysagère ; Tous travaux de terrassement, de clôtures, d'éclairage, de pose et de motorisation de portails, d'installation d'arrosages automatiques ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Nicolas COUDOR, demeurant 27 rue Louis Courtot de Cissey, 21190 MERCEUIL.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL213924997

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte SSP du 20/7/2019, il a été constitué une Société par actions simplifiée :

Dénomination sociale : ALAIN MOREL AFRICA CONSULTING

Sigle: AMAC

Siège social : Impasse des Patrouillet 21400 MONLIOT COURCELLES

Capital social : 1.000 €

Objet : la participation à des entreprises ainsi que la gestion, le conseil, l'assistance et le financement d'entreprises en Francer et à l'étranger...

Durée : 99 ans

Cession des actions : libre

Admission aux assemblées et vote : tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Président : Monsieur Alain MOREL, Impasse des Patrouillet 21400 MONLIOT COURCELLES

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis.

AL213924998

LD PARTICIPATIONS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
1 A Rue du Moulin
21380 MESSIGNY ET VANTOUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MESSIGNY ET VANTOUX du 13 septembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : LD PARTICIPATIONS Siège social : Chemin Départemental 996, 21380 MESSIGNY ET VANTOUX Objet social : - L'acquisition, la détention, la gestion de toutes participations. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes ;- L'animation et la détermination de la politique de groupe de ses filiales contrôlées, et la prestation de services à ces dernières notamment en matière de gestion administrative, financière, commerciale, marketing, informatique et comptable. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros Gérance : Monsieur Laurent DECAESTECKER demeurant 1 A Rue du Moulin – 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX, a été nommé gérant. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL213924999

TOISON D'OR HOSPITALITY

SAS au capital de 1 000 euros
1 Place Marie de Bourgogne 21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp en date à DIJON du 18/09/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS Dénomination : TOISON D'OR HOSPITALITY Siège : 1 Place Marie de Bourgogne 21000 DIJON Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Capital : 1 000 ? Objet : Création, acquisition, location, exploitation sous toutes ses formes de tous fonds de commerce d'hôtel, de restaurant, de café et de bar brasserie ; Organisation de tous spectacles, soirées à thème et plus généralement toutes animations musicales ; Location de salles pour banquets, séminaires et toutes prestations de services en résultant. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : DRUGHI, SAS au capital de 1 172 000 ?, dont le siège social est 22 avenue Maréchal Foch, 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°432 618 072, représentée par M. Bruno MASSUCCO, Président. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

Pour avis, la présidente.

AL213925000

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats au barreau
de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société par actions simplifiée « VINALIX»

Capital : CINQUANTE MILLE EUROS (50.000 Euros), divisé en 500 actions de

100 Euros.

Siège social : 15 route du Pont de Paris à CORPEAU (21190)

Objet : L'acquisition d'immeubles ou droits immobiliers en vue de leur exploitation,

- le stockage et l'élevage des produits issus de la vigne,

- les prestations d'embouteillage,

- la prise de participation financière dans tous groupements, sociétés ou entreprise, français ou étrangers, créés ou à créer, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou parts sociales, de fusion ou de groupement,

- la gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés,

- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement,

dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Cession des actions : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Président : Monsieur Walter ALIX, demeurant 21 rue Charles Boysset à CHALON-SUR-SAONE

R.C.S. : DIJON

Pour avis

AL213925012

ABS PROTECTION

Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social
17bis rue Marguerite Mutin
21490 RUFFEY LES ECHIREY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à RUFFEY LES ECHIREY du 19/09/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : ABS PROTECTION

Siège : 17bis rue Marguerite Mutin, 21490 RUFFEY LES ECHIREY

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 15 000 euros

Objet : Toutes prestations d'installation, contrôle, diagnostique, réparation et maintenance de dispositifs et d'équipements de sécurité et de surveillance (alarmes, vidéos surveillance, interphones, automatismes de portails, coffres-forts…), ainsi que de matériel audiovisuel et électronique ; La vente d'équipements de sécurité, de matériel audiovisuel et électronique, électroménager ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : La société TELE SONIC, SARL au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est 6 boulevard Léon Blum, 25000 BESANCON, identifiée sous le numéro SIREN 341 267 136 - RCS BESANCON, représentée par M. Yannick TEIXIDOR

Directeur général : M. Yannick TEIXIDOR demeurant 16 rue du Frêne, 25410 SAINT-VIT; La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

POUR AVIS- le Président

AL213925013

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 20 septembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : CAMPANA PAYSAGES

Siège social : 29 Rue de Charodon, 21200 MONTAGNY LES BEAUNE

Objet social : La conception, la réalisation, l'entretien et l'aménagement d'espaces verts, ainsi que tous travaux annexes nécessaires à la réalisation de cet objet, de nature paysagiste et pépiniériste ; La production et la commercialisation de végétaux ; Tous travaux de maçonnerie paysagère ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Julian CAMPANA, demeurant 29 Rue de Charodon - 21200 MONTAGNY LES BEAUNE, assure la gérance

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL213925024

NIÈVRE

TRANSFERT DE SIÈGE

ENTREPRISE CHABANNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Allée des Taillandiers, ZI Le Tremblat
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
RCS NEVERS N°487 656 977

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17/09/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 8 rue des Gatines 58150 TRACY SUR LOIRE et ce, à compter du 01/09/2019.

Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis.

AL583925250

BEMOB

Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 3 rue du 19 mars 1962,
21700 CHAUX
832 885 040 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01.04.2019, l'associé unique-Président a décidé de transférer le siège social du 3 rue du 19 mars 1962, 21700 CHAUX au 6 rue François Archer -

58270 SAINT BENIN D'AZY à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 832 885 040 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS NEVERS.

Président : Serge LEMMENS, demeurant 24 route d'Imphy 58160 LA FERMETE

POUR AVIS Le Président.

AL583925257

WAPIE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 4 500.00 € Siège social : 34 boulevard du Grand Pré des Bordes Zone Commerciale Les Grands Champs 58000 NEVERS 813 528 916 RCS NEVERS. Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 01/08/2019, le siège social a été transféré, à compter du 01/08/2019, au 1 Avenue Grugliasco - 38130 - ECHIROLLES. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis, la gérance.

AL583925266

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL PEM

sarl au capital de 10 000 euros
siège social
28 avenue du Gal d'Espeuilles
58360 Saint Honoré les Bains
RCS Nevers 503 222 895

Par AG en date du 12 septembre 2019, il à été décidé d'augmenter le capital par incorporation des réserves pour le porter à 60 000 euros

Article 6 et 7 des status modifiés en conséquence.

Mention au RCS de NEVERS

AL583925151

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 06/09/2019 concernant la location gérance de la SARL CVR: **Le présent contrat est consenti pour une durée de 4 ans.**

AL583925253

MODIFICATION DE STATUTS

JCN

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €
Siège social
58, rue de la Maladrerie
58140 Lormes
RCS Nevers 794 058 735

Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2019, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

-L'acquisition d'un ou plusieurs terrains, l'exploitation et la mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un ou plusieurs immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société,

-L'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

-L'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée. Location de logements meublés et toutes prestations de services annexes dont toutes prestations para-hôtelières, achat et vente de tous produits régionaux, toutes activités de loisirs et de détente.

et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL583925132

B. S. F. EXPERTISES

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 € réduit à 2 500 €
Siège social : 23, Boulevard de la République
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
822 211 751 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 25/07/2019, il a été pris acte de la démission de M. Sébastien BORDIER de ses fonctions de Directeur Général à compter du 31/07/2019.

Aux termes du même acte ssp et des décisions du Président du 16/09/2019, le capital social a été réduit de 2 500 € par voie de rachat d'actions le ramenant ainsi de 5 000 € à 2 500 €. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

AL583925267

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GERANCE

Par acte SSP du 15/08/2019, sarl vieux relais 812900850 11rue saint agnan 58200 cosne sur loire a donné location gérance à sas le vieux relais 11 rue saint agnan 58200 cosne sur loire, son fonds de commerce de bar sis et exploité au 11 rue saint agnan 58200 COSNE COURS SUR LOIRE. Le présent contrat est consenti pour une durée de 4 ans à compter du 01/09/2019 au 01/09/2023, renouvelable par tacite reconduction.

AL583925252

POURSUITE D'ACTIVITÉ

MENUISERIE ROGER

CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : MENUISERIE ROGER.

Forme : SARL.

Capital social : 2000 euros.

Siège social : 4 Place du Commandant Barrat, 58400 La Charite sur Loire. 810679589 RCS Tribunal de Commerce de Nevers.

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 9 septembre 2019, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL583925264

NON DISSOLUTION

JOUEBOX

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social
18 rue Molière 58000 NEVERS
827 722 174 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 13 septembre 2019 statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Pour avis,

Le Gérant

AL583925260

DISSOLUTION LIQUIDATION

Alciat-Juris Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social
BOURGES 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec.
VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

EURL THOMAS

EURL en liquidation
au capital de 7 000 euros
Siège social
Le Bourg - 58800 EPIRY
Siège social de la liquidation
10, Les 4 Vents 58800 EPIRY
RCS NEVERS 529 015 497

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Selon AGE du 01/08/2019, l'Associé unique A :

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31/07/2019 ;

- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation après avoir constaté qu'il y a

lieu à remboursement des parts sociales et répartition d'un boni de liquidation.

Le dépôt des actes a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis,

AL583925159

LES GABORETS

Société Civile au capital
de 1263600,00 Euros
Siège les Gaborets,
58310 SAINT-AMAND
433665551 R.C.S. Nevers

Par décision de L'Associé Unique en date du 11/09/2019 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 11/09/2019, nommé en qualité de liquidateur Madame Simonne MOULINES née MOINDROT, les Gaborets, 58310 SAINT-AMAND-EN-PUISAYE et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.

Mention en sera faite au RCS de Nevers

AL583925265

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à NEVERS du 10.09.2019 : Constitution d'une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DKT

Siège social : 43 Mail des Carpeaux 58640 VARENNES-VAUZELLES

Objet social : Acquisition, construction administration et gestion d'un patrimoine immobilier

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 300 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Kahan KOCER, dt 47 rue des Pêcheurs 03000 MOULINS

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, obtenu par un ou des associés représentant au moins les ¾ des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS

La Gérance

AL583925156

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 13 septembre 2019, il a été constitué une SARL dénommée: LA CHARCUT' DE STEPH'

Objet social : Vente de produits de charcuterie, traiteur, plats cuisinés, fromages boissons alcoolisées et non alcoolisées, produits locaux et rotisserie.

Siège social : 7 Les Petites Gâtines 58310 SAINT VERAIN

Capital : 3000 euros

Gérance : Mme Stéphanie GACON demeurant 7 Les Petites Gâtines 58310 SAINT VERAIN

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL583925158

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 15 septembre 2019, il a été constitué une SARL dénommée:

FREDERIC FERREIRA

Objet social : Activité de travaux forestiers, production et négoce d'arbres, bois et végétaux.

Siège social : Les Valottes 58230 ALLIGNY EN MORVAN

Capital : 2 000 euros

Gérance : M. Frédéric FERREIRA demeurant Les Valottes 58230 ALLIGNY EN MORVAN

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL583925249

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à COSNE SUR LOIRE du 17/09/2019 a été constituée une SASU nommée : XTANBUL

Objet : Restauration rapide, vente et livraison, de plats à emporter,à consommer sur place et à livrer, sans vente d'alcool.

Capital : 100 € Siège social : 18 Rue Général de Gaulle, 58200 COSNE SUR LOIRE

Durée : 99 ans

Président : M. Alex OZCAN, 3 Rue Claude DEBUSSY, 89100 SENS

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers

AL583925251

OFFICE NOTARIAL
DU VAL CHARITOIS
Notaires à La Charité-sur-Loire
(Nièvre)
37 ter, avenue Maréchal Leclerc

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 TER, Avenue Maréchal Leclerc, BP 47, le 28 août 2019, a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée

Objet : ingénierie, bureau d'études, fournitures de prestations intellectuelles et chargés d'affaires

Dénomination : S.A.S ACMM NUC

Siège social : Centre d'Affaire Campus 2 rue des Minotiers 58200 COSNE SUR LOIRE.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : SIX MILLE EUROS (6.000,00 EUR), divisé en 120 actions de cinquante euros (50,00 euros) chacune, numérotée de 1 à 120.Apport en numéraire

Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : les cessions entre associés seuls sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément des associés.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

L'exercice social commence le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année.

Président : Monsieur Pascal Karim MOHAMMEDI demeurant à NEUVY SUR LOIRE (58450) 610 route de la Villeneuve.

Directeur général : Monsieur Cédric MARNIER, demeurant à BONNEE (45460) 49 rue des Bordes

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Pour avis.

AL583925254

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 01/08/2019, il a été constitué une SARL

Dénomination : IRAM

Siège social : 35 Rue Du Petit Mouësse 58000 NEVERS

Capital : 10000 €

Activités principales : peinture, petite maçonnerie, électricité, ...

Durée : 99 ans

Gérance : M. ATIA Ibrahim 247 Rue De Crimée 75019 PARIS 19

Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL583925255

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP signé a VARENNES-VAUZELLES le 27/08/2019, il a été formé une société par actions simplifiée au capital 150.000 €, dénommée TIGAB et présentant les caractéristiques suivantes :

Siège social : 2, rue Saint -Exupéry 58640 VARENNES-VAUZELLES

Objet :

- acquérir, détenir, gérer et vendre toutes participations dans des sociétés exerçant leur activité dans tout secteur d'activité,

- gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions , de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes .

- réaliser toutes études, recherches et actions dans le domaine de la gestion, de l'assistance et du conseil à toutes sociétés et par suite procéder à l'acquisition, la vente. la location, la mise au point de tout matériel notamment informatique ainsi

que de programmes, logiciels et procédés,

- assistance et conseil de toute personne physique ou morale en tous domaines où la législation et la réglementation en vigueur ne l'interdit pas et notamment en matière de gestion, de marketing et d'action commerciale.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : M. DUQUESNE Thierry demeurant 30, rue de la Chapelle 58000 CHALLUY

Commissaire aux Comptes : Cabinet Anne BONNICHON & ASSOCIES, 37 Avenue de Gramont - L' Atrium 03200 VICHY.

Admission aux assemblées et droit de vote: Tout associé, et en cas de démembrement des titres, l»usufruitier comme le n-u propriétaire, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement 0t.1 par mandataire, quel que soit la nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Sauf en cas de succession, de donation, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de cessions, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou un descendant. la cession ou transmission d'actions en tout ou en partie même en ce qui concerne les droits démembrés, a un tiers a quelque litre que ce soit est soumise a l'agrément préalable exprés de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Par décision en date du 28 août 2019, le Président a nommé Mme DUQUESNE Gaëlle née DESJARDINS, demeurant 30, rue de la Chapelle 58000 CHALLUY, aux fonctîons de Directeur Général.

La société sera Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

AL583925256

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix
(Nièvre)
2, route de Dornes

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sylvia JOUMIER, Notaire Associée de la Société d'Exercice Libérale à Responsabilité Limitée «SELARL Sylvia JOUMIER - DE OLIVEIRA», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à LUCENAY-les-AIX (58380) 2, Route de Dornes, le CINQ AOÛT DEUX MILLE DIX NEUF, publié et enregistré au SPF de NEVERS, le 12 août 2019, volume 2019 P, numéro 3960, il a été constitué un groupement foncier dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Associés : Monsieur Fabien GONTARD et Madame Nelly HENRIOT, son épouse, demeurant ensemble à DORNES (58390), 3 bis Le Grand Moulin, et Monsieur Daniel GONTARD et Madame Marie-Thérèse GENOUX, son épouse, demeurant ensemble à DORNES (58390), 5 Le Grand Moulin.

Dénomination : Groupement foncier rural de MARGES

Forme : Groupement foncier rural

Capital Social : 102.300,00 euros, divisé en cinq mille (5.000) parts réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs

Siège Social : 3 bis Le Grand Moulin 58390 DORNES

Objet Social : propriété, jouissance, administration et mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, et constitution,exploitation, amélioration, équipement, conservation et gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers non soumis au «régime forestier»

Gérance: Monsieur Fabien GONTARD et Madame Nelly HENRIOT, son épouse, demeurant ensemble à DORNES (58390), 3 bis Le Grand Moulin

Durée : 99 ans, à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Pour Avis. Le Notaire.

AL583925258

AVIS DE CONSTITUTION

Selon un acte sous signature privée en date à LUZY du 13/09/2019, il a été constitué la société :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : TOUT POUR LES CH'TIS

Siège social : 2 Place du 8 Mai 1945, 58170 LUZY

Objet social : exploitation d'un magasin de vêtements, chaussures, accessoires, jouets éducatifs pour enfants de la naissance à 16 ans ainsi que toutes autres activités en lien avec cet objet social (réalisation d'ateliers créatifs, animations...)

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Mme Valérie PARISE, 9 Rue des Palis, 58170 LUZY et Mme Martine PARISE, 18 Rue Victor Hugo, 58170 LUZY

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS

AL583925263



YONNE

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 septembre 2007,suivi d'un codicille en date du 12 juillet 2008

Madame Geneviève Léone DELINON, en son vivant retraitée, demeurant à MAILLY-LE-CHATEAU (89660) 7 chemin Devant la Ville EHPAD Résidence Club Grégoire Direz.

Née à CHATEL-CENSOIR (89660), le 27 juin 1922.

Veuve de Monsieur Henri MOIRON et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à MAILLY-LE-CHATEAU (89660) (FRANCE), le 23 juillet 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise, le 10 septembre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Marie ODIN, notaire à VERMENTON (89270) Place de l'Eglise, référence CRPCEN : 89027, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893925337

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 28/07/2018, M. Edouard Marie Norbert JEAN-CHARLES, veuf en uniques noces de Madame Marie Alexandrine IMBERT, dt à LEVIS (89520) 16 rue du Bas, Le Sablon, né à FORT-DE-FRANCE (97200), le 13 juillet 1926, décédé à AUXERRE (89000), le 19/01/2019, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à ST SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 31/07/2019, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession, Me Sébastien FOSSOYEUX, ci-dessus domicilié, référence CRPCEN 89018, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, lequel a été reçu par le Tribunal de Grande Instance d'AUXERRE le 27/08/2019.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis,
Le notaire

AL893925384

➜ NOMINATION

SAS ArinTech
SAS au capital de 5 000,00 Euros
Siège social :
Place de la Gare Saint Amatre
89000 AUXERRE
R.C.S. Auxerre n° 833 563 539

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes des décisions de l'assemblé des actionnaires en date du 26 Août 2019, il a été décidé de :

- De nommer aux fonctions de Président Directeur Général, Monsieur Alexandre Stéphane Sébastien DESMARES, domicilié au 13 Rue Maurice Noguès – 89000 AUXERRE.

Il est également constaté la démission de Monsieur Maxime David CHERY de ses fonctions de Président Directeur Général et de Monsieur Mickaël Jacques Léopold CHAPOTIN de ses fonctions de Directeur Général.

Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Monsieur Alexandre DESMARES

AL893925104

SP2M

SAS au capital de 1.000.000 €
Siège social : RN 20, BP47
89190 MOLINONS
791 180 029 RCS SENS

Par décision de l'Associé unique en date du 11 avril 2019, il résulte la nomination de Monsieur Jérôme BOS, demeurant 11 rue Jeanne Jugan, 45000 ORLEANS, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, en qualité de nouveau Membre du Comité de Direction, en remplacement de Monsieur Baudoin DELFORGE.

Par la même décision, il résulte la nomination de Monsieur Jérôme BOS, demeurant 11 rue Jeanne Jugan, 45000 ORLEANS, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Baudoin DELFORGE. Monsieur Jérôme BOS déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

AL893925361

AVIS DE MODIFICATIONS

SG2I Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros Siège social : 35 bis rue de la Maladière - 89000 AUXERRE RCS AUXERRE 528 302 862 Aux termes d'une délibération en date du 28 août 2019, l'assemblée générale des actionnaires a constaté : - la nomination de Madame Aurélie FAVRAY épouse CALMUS demeurant 11 rue de la Croix d'Arnault, 89300 JOIGNY en qualité de Président de la société depuis le 5 mai 2017. - et par suite, la fin des fonctions de Président de l'Association d'Economie Rurale de l'Yonne (AER Yonne), représentée par M. Eric COQUILLLE, à compter du 5 mai 2017. - la nomination de M. Laurent BEURIENNE demeurant 6 rue Olympe de Gouges, 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE en qualité de directeur général depuis le 1er janvier 2017.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE Pour avis, le président.

AL893925367

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

LE TEMPS DES IMAGES

SASU au capital de 50 €
Siège social
55 avenue du Général de Gaulle
89500 Villeneuve-sur-Yonne
819 132 358 RCS Sens

Le 12/09/2019, l'associé unique a transféré le siège social de la société à 22 route de Dixmont, 89500 Villeneuve-sur-Yonne à compter du 12/09/2019, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt au RCS de Sens.

AL893925303

SARL RADU CONSTRUCTION

Aux termes d'une décision en date du 16 septembre 2019, l'associé unique de RADU CONSTRUCTON, société à responsabilité limitée au capital de 500 euros ayant son siège social 7 Rue du Chevalier d'Albizzy 89300 JOIGNY, immatriculée 789454295 RCS SENS a décidé de le transférer au 33 Rue des Sœurs Lecoq 89300 JOIGNY à compter du 1er septembre 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La gérance

AL893925332

SARL TRUCHON ENERGIES ET ENVIRONNEMENT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 50 000,00 euros
Siège social
Rue des Fossés 89290 VINCELLES
RCS AUXERRE B 813 792 934

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2019, il a été décidé de transférer le siège social de la Société à VAL DE MERCY (89580), Lotissement Artisanal « Sous Glenarde » à compter du 17 septembre 2019.

L'article « SIEGE SOCIAL » des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

AL893925343

S.J.B. Société d'Avocats

IMPRIMERIE FOSTIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 45 368,87 euros
Siège social : 7 rue des Fontaines
Le Moulin d'En Haut
89100 COLLEMIERS
778 684 167 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 29 AOUT 2019, l'associée unique a décidé : - de transférer, à compter du 1er septembre, le siège social du 6 rue de la Fontaine, 89330 ST JULIEN DU SAULT au 7 Rue des Fontaines – Le Moulin d'En Haut – 89100 COLLEMIERS - de nommer, à compter du 1er septembre 2019, Monsieur Jean-Martin BARRÉ, demeurant La Tuilerie -89100 COLLEMIERS, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Thierry FOSTIER, démissionnaire.

AL893925346

SCEA DU VIEUX PRESSOIR

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 762,25 €
Siège social VILLY (89800)
4 rue Tant qu'un quart
R.C.S. : 422.414.201 AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale mixte du 28 juin 2019, les associés de la société SCEA DU VIEUX PRESSOIR ont décidé de transférer le siège social situé à VILLY (89800) 4 rue Tant qu'un quart à MALIGNY (89800) 67 Grande rue à compter du 28 juin 2019.

Formalités au RCS d'Auxerre. POUR AVIS ET MENTION Le Gérant.

AL893925359

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

EARL PHILIPPE DEOTTE

EARL au capital de 303 960,00 euros
Siège social
46 Grande rue 89740 ARTHONNAY
441 280 807 RCS AUXERRE

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2019, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 38 460 euros, portant celui-ci à la somme de 342 420 euros. Pour avis, la gérance.

AL893925340

SARL BERTHELON-LEVALTIER-NAULIN

Le 12.9.2019, les associés de la SARL BERTHELON-LEVALTIER-NAULIN, au capital de 107.680 Euros, siège social : SENS (89) 76, rue R. Binet, 480 212 505 RCS SENS, ont décidé d'augmenter de 2.080 € son capital en numéraire. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : CAPITAL : 107.680€ ; NOUVELLES MENTIONS ; CAPITAL : 109.760 €

AL893925370

➜ ADDITIF

ADDITIF

Additif à l'annonce légale n° AL893725213 parue dans Terres de Bourgogne n° 1544 du 13-09-2019 :

Il fallait lire :

Selon acte du 6 août 2019 à Esnon.

Pour avis,

AL893925317

➜ RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 20 septembre 2019, concernant la société SCI DM MAILLET, demeurant LES PICHONS - 5 RUE PAUL DELPECH, 89500 CHAUMOT. Il y a lieu de lire : Gérance : Monsieur Dominique MAILLET demeurant Les Pichons - 5 Rue Paul Delpech à Chaumot (89500) et Madame Maria Alice ARAUJO FERREIRA demeurant Les Pichons - 5 Rue Paul Delpech à Chaumot (89500).

AL893925333

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Changement de régime matrimonial

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Gérard LEGUY à AVALLON (Yonne), le 17 septembre 2019, Monsieur Teddy Dominique TALLANDIER et Madame Dorothée Danielle Agnès TRIOUX son épouse demeurant ensemble à AVALLON (Yonne) 17 rue Guynemer - appt 222 mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINT QUENTIN LE PETIT (Ardennes) le 28 mai 2016, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Gérard LEGUY notaire à AVALLON (Yonne), 4 rue de Lyon, où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

AL893925336

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SAS PA MANAGEMENT

Par décision du 1er juillet 2019, l'associé unique de PA MANAGEMENT, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros ayant son siège social 60 Route de la Mothe 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, immatriculée 838517654 RCS SENS a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par : M. Pierre-Alain CHEREAU, demeurant 21 Les Bertins Chevillon, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, Président.

Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par M. Pierre-Alain CHEREAU, associé unique.

Pour avis
Le Président

AL893925156

ETABLISSEMENTS BAUDOIN-THILLIEN

SARL au capital de 146 700 €
siège social
Rue du Colonel Rozanoff
ZA des Pieds de Rats 89000 AUXERRE
328814322 RCS AUXERRE

AGE du 05/08/2019 à effet du 31/07/2019 : transformation en SAS, Président : SAS CFTS (5 Cour au Motet 21121 ETAULES) en remplacement de M. Jean-François GOUJON, dénomination : BAUDOIN-THILLIEN. Pour avis.

AL893925231

SAS LA FORET

Aux termes d'une décision unanime en date du 11 septembre 2019, la collectivité des associés de la SAS LA FORET au capital de 1000 euros ayant son siège Bois de Fauvin 89560 DRUYES LES BELLES FONTAINES immatriculée 840590566 RCS AUXERRE a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de travaux d'installation électrique dans tous locaux et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis
Le Président

AL893925243

SARL TENDANCE BOIS

Par décision extraordinaire en date du 31.08.2019, les associés de la SARL TENDANCE BOIS, SARL au capital de 3.000 €, ayant son siège à SAINT FARGEAU (89170) 1 rue Alexander Fléming, identifiée au SIREN sous le n° 487979650 RCS AUXERRE, ont décidé, à compter du 01.09.2019 :

1°- de transférer le siège social à POURRAIN (89240) ZA des Champs Gilbards ;

2°- d'étendre l'objet social aux activités d'isolation et menuiseries aluminum.

Les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Les formalités de dépôt seront éffectuées au RCS AUXERRE.

La gérance.

AL893925324

AUTOMOTIVE LIGHTING REAR LAMPS FRANCE

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 5.134.480 €
Siège social
9 Rue Albert Berner
89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT
329 959 217 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date du 17 septembre 2019, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination, à compter du 1er octobre 2019 qui devient :

MARELLI AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

Le président.

AL893925357

ALEXIS BOUGAULT PATRIMOINE

S.A.S.U au capital de 100,00 Euros
Siège social
3 Rue de la Croix Saint Vincent
89340 VILLEBLEVIN. R.C.S
852 532 803 SENS

CHANGEMENT D'ACTIVITE DANS L'OBJET SOCIAL

Pardécision de l'associé unique du 17/09/2019, a décidé de changer l'activité dans l'objet social de la Société, anciennement : « Courtier et/ou mandataire en opération de banque, en assurances, en produits financiers, et immobiliers, conseil en investissement financier » en La recherche de solutions en matière de gestion patrimoniale et financière tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales ; Le conseil en investissements financiers ; Le conseil juridique et la rédaction d'actes dans l'exercice de l'activité principale ; Le courtage en produits financiers, en prêts immobiliers, et en assurances et d'une façon générale toute activité d'intermédiation financière et en matière d'assurances ; La gestion des sinistres assurés, le cas échéant ; La transaction sur immeubles et fonds de commerce et d'une manière générale toutes activités foncières et immobilières ; Toutes activités d'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement, courtage en opération de banque et/ou en service de paiement, mandataire non exclusif en restructuration de dettes; toutes prestations de service se rapportant à ces activités ; Le démarchage bancaire et financier ; Toutes prestations de formation ; Toutes prestations de services et d'assistance aux entreprises dans les domaines administratifs, financiers, commerciaux, techniques. . L'article 2 « OBJET » des Statuts a été modifié en conséquence. Toutes les démarches ont été faites à cet effet. Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS. Pour avis et mention.

AL893925358

SCEA DES CHAPOUTINS

Société civile au capital de 53 387,65 €, Siège social : Les Chapoutins - Essert - 89270

VERMENTON, 778 671 396 RCS AUXERRE. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2019, les associés ont décidé de : - Réduire le capital social de 857,65 € et de 30 150,00 € pour le fixer à 22 380,00 €. - Modifier l'objet social qui devient la production et la commercialisation d'énergie d'électricité photovoltaique. - Transférer le siège social à 42 avenue Hoche-89000 Auxerre - Transformer la Société Civile d'Exploitation Agricole, sans création d'un être moral nouveau, en une Société à Responsabilité Limitée et modifier la dénomination sociale de la société en « SARL DES CHAPOUTINS ». L'ensemble de ces décisions prenant eftet au 1er septembre 2019.

Pour avis, la gérance.

AL893925374

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SERRURERIE METALLERIE DE CHAMPCLOS -BUCHEZ SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 100 000,00 euros Siège social : Route de Champclos - 89240 POURRAIN 478 692 163 RCS Auxerre. Le 20 Septembre 2019, l'unanimité des associés a décidé : - de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société, sa durée, les dates de son exercice social, son siège social demeurent inchangés. - de modifier en conséquence, la dénomination sociale de la société qui est désormais : SERRURERIE METALLERIE DE CHAMPCLOS - BUCHEZ Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Forme La Société, précédemment sous forme S.A.R.L. a adopté celle de la Société par Actions Simplifiée. Administration et Direction Avant sa transformation en Société par Actions Simplifiée, la Société était gérée par Monsieur Bernard BUCHEZ demeurant à DIGES(89240) – 28 Rue des Glycines. Sous sa nouvelle forme, la Société est administrée par Monsieur Bernard BUCHEZ, sus désigné, Président. Pour avis.

AL893925380

➜ CESSION

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 15/07/2019 enregistré le 26/07/2019 au SDE d'Auxerre 1, dossier 2019 00023809, réf. 8904P01 2019 A 01823, la SARL PIZZA DI NAPOLI au capital de 1000 euros- RCS Sens 812 938 835 - Siège 35, Avenue J.Jaurès 89400 MIGENNES. A cédé à la SASU en formation DI NAPOLI au capital de 1000 euros. Siège 35, Avenue J.Jaurès 89400 MIGENNES.

Un fonds de commerce de PIZZERIA sis 35, Avenue J.Jaurès 89400 MIGENNES, moyennant un prix de 20.000 euros et la jouissance au 15/07/2019. Les oppositions seront reçues au fonds cédé.

AL893925363

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHABLIS - bois-taillis

7 a 48 ca - Les veronieres: B-68

zonage : zone A du PLU

CHICHEE - peupleraie

26 a 82 ca - Pre de la roche: ZK-10

zonage : RNU

ETAIS-LA-SAUVIN - lande et bois-taillis

1 ha 91 a 75 ca - Le cotat pas parti: AR-138 V-9

zonage : carte communale - zone non constructible

MOUTIERS-EN-PUISAYE - terre

46 a 05 ca - Les patures aux beutiers: E-574[426]

zonage : RNU

PERCENEIGE - terre, serres et bâtiments agricoles

4 ha 33 a 40 ca - De l aubepine: WY-42-47- La brosse: WY-45-48-49

zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 14 octobre 2019 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL893925383

AUXERRE (89) du 12 Septembre 2019 enregistré à AUXERRE (89) le 18 Septembre 2019, Monsieur Cébrail ERDAL demeurant à AUXERRE (89) – 49 Rue des Pinots, a vendu à Monsieur Bayram ERDAL demeurant à APPOIGNY (89) – Logement n°7 – 3 Rue de la Croix Charbonière, le fonds de commerce de « restauration et sandwicherie rapide, de type traditionnel, sur place, à emporter, à livrer ; fast-food, pizzeria, crêpes, gaufres, glaces, chichis, salade, plats cuisinés de toutes spécialités, traiteur, salon de thé, boissons à consommer, alcoolisées ou non ; achat, vente, import export de tous articles, produits et accessoires liés à ces activités ; réception et organisation » immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET 750.104.267.000.18 exploité à AUXERRE (89000) – 24-26 Place des Cordeliers sous l'enseigne « RESTAURANT OLYMPIA », moyennant le prix de QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45.000€) s'appliquant : - aux éléments corporels pour TREIZE MILLE HUIT CENTS EUROS (13.800 €) ; - aux éléments incorporels pour TRENTE ET UN MILLE DEUX CENTS EUROS (31.200 €) L'entrée en jouissance a été fixée au 12 Septembre 2019. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, à AUXERRE (89) – 24-26 Place des Cordeliers, où domicile a été élu à cet effet.

AL893925364

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

NOMINATION D'UN CO GERANT

SCI CHAR 100288 Société civile immobilière au capital de 15.000 euros Siège social : 8 Rue Darnus – 89000 AUXERRE 804.345.189 RCS Auxerre Le 16 Septembre 2019, la collectivité des associés a décidé de nommer aux fonctions de cogérant, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, Madame Mélanie SURDEL née à AUXERRE (89) le 12 Novembre 1994 et demeurant à AUXERRE (89) – 8 Rue Darnus, en remplacement de Monsieur Hervé ABRAHAM, démissionnaire.

AL893925335

Notaire

SELARL BRETON MADOIRE
Notaire & Conseils
89210 Brienon-sur-Armançon

MODIFICATION GÉRANCE

LE PILIER DE CHABLIS
SARL au capital de 74.000 €
Siège social CHABLIS (89800)
6 rue de Maréchal de Tassigny
493 259 964 RCS de AUXERRE

Suivant acte reçu par Me Audrey BRETON du 12 septembre 2019, l'associé unique de la SARL «LE PILIER DE CHABLIS» a constaté la démission de ses fonctions de gérance de M. Pascal SEBILLOTTE et nommé Mme Virginie BOUCHER née BON et M. Stéphane BOUCHER en qualité de cogérants, domiciliés au MONT SAINT SULPICE (89250) 16 rue Marchande, à compter du 12/09/2019.

Pour avis

Me BRETON

AL893925373

GARAGE BOUVRET

Société à responsabilité limitée
au capital de 65 000 euros
Siège social : 7 rue Louis Renault
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 309 046 803

Aux termes d'une délibération en date du 21 septembre 2019, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Marie-Pascale BOUVRET et Monsieur Christophe BOUVRET et a nommé en remplacement en qualité de nouveau gérant Monsieur Jonathan LEPLAE, demeurant 47 rue de la cave 89240 LINDRY, pour une durée illimitée à compter du 21 septembre 2019.

Pour avis

La Gérance

AL893925381

POURSUITE D'ACTIVITÉ

CDB AUXERRE

CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : CDB AUXERRE. Forme : SAS.

Capital social : 30000 euros. Siège social : 8 RUE DE MADRID, 89470 Moneteau. 813742384 RCS

Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 juillet 2019, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL893925341

NON DISSOLUTION

SAS LVC BIO 89

L'AG du 28.6.2019 des associés de la SAS LVC BIO 89 capital 120.000 €, siège social à AUXERRE (89000) av. de Worms, 519 614 861 RCS AUXERRE, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution de la société.

AL893925344

DISSOLUTION LIQUIDATION

PAIX ET BONHEUR

SCI en liquidation au capital de 1.000 €
Siège Social: : 27 Grande Rue
89450 FONTENAY PRES VEZELAY
499 543 353 RCS d'Auxerre

En date du 20/09/2019, L'AG a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 20/09/2019.

Radiation au RCS d'AUXERRE

AL893925151

EXNIHILO

Société Civile
au capital de 31.000 euros
Siège social
Le Château 89160 JULLY
RCS 490 155 546 AUXERRE

L'AGE du 16/08/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 16/08/2019, nommé liquidateur M LEBRUN Frank, 15 avenue de la Gare 21400 CHATILLON SUR SEINE et fixé le siège de la liquidation au siège social. La correspondance sera adressée au 15 avenue de la Gare 21400 CHATILLON SUR SEINE.

L'AGE du 31/08/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 31/08/2019. Radiation au RCS de AUXERRE.

AL893925263

GAEC DES ROCHES

Société civile en liquidation
de 180 652 09 euros
Siège social
Les Roches 89520 Sougères en Puisaye

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d un acte sous seing prive en date du 31 juillet 2019, les associes ont approuve les comptes de liquidation de la société, prononce la cloture de la liquidation,donne aux liquidateurs et ont dechargés de leurs mandats, le tout avec effet au 23 mai 2007.

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectue au greffe du tribunal de commerce d Auxerre(89)

Pour avis

Le liquidateur

Courtin Maurice

AL893925314

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : Unions Blasons de Bourgogne. Forme : Union de coopératives agricoles société en liquidation. Capital social : 83000 euros. Siège social : Rue du Serein, 89800 Chablis. 491921334 RCS Tribunal de Commerce d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 juillet 2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs Monsieur Damien LECLERC demeurant Neuilly, 71390 Cersot et Monsieur Emmanuel HAMON demeurant 20 avenue Colbert, 89250 Seignelay et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Les liquidateurs

AL893925334

GAEC FAILLOT

GAEC agréé au capital de 133 507 euros
Siège social
Angy – 89160 LÉZINNES
323 875 575 RCS AUXERRE

DISSOLUTION ET NOMINATION DES LIQUIDATEURS

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2019, la dissolution anticipée de la société a été décidée, il a été mis fin aux fonctions des gérants et M. François FAILLOT demeurant à LÉZINNES (Yonne), Angy, 4 rue du Maquis, Mme Paulette FAILLOT demeurant à LÉZINNES (Yonne), Angy, et M. Laurent FAILLOT demeurant à ANCY LE LIBRE (Yonne), rue de l'Église, ont été nommés aux fonctions de liquidateurs. Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège social, à Angy, 89160 LÉZINNES. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis, la gérance.

AL893925345

SCI DAT

SCI au capital de 1.800 €
Ferme de Maison Rouge,
89700 TONNERRE
438982308 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AGE en date du 16/09/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 17/09/2019. M. CHRISTOPHE LIEBERT, demeurant La Maison Rouge, 89700 TONNERRE a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

RCS de AUXERRE.

AL893925347

GAEC DU SINOTTE

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
en liquidation au capital de 34 301,03 €
Siège social
38 rue des Prés
Sougères sur Sinottes - 89470 MONETEAU
319 296 240 RCS AUXERRE

Liquidateur : M. Laurent LEFET – 6 rue des Prés – Sougères sur Sinottes - 89470 MONETEAU Clôture de liquidation Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL893925348

TRANSPORTS MACHAR

Société à responsabilité limitée
à associé unique, en liquidation
Au capital de 10 535 euros
Siège social
4 chemin des Vergers 89130 MEZILLES
Siège de liquidation
Le Bourg 24210 LIMEYRAT
498 940 840 RCS AUXERRE

Liquidateur : Monsieur Marion CHARPENTIER, demeurant à Le Bourg 24210 LIMEYRAT. Clôture de liquidation Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2019, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Le liquidateur.

AL893925349

CHIRURGIE GENERALE DOCTEUR SAGE

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 4 040 euros
Siège social : Clinique Sainte Marguerite
Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite
89000 AUXERRE
Siège de liquidation :
21 Boulevard du 11 Novembre
89000 AUXERRE
439 660 838 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 septembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 16 septembre 2019 et sa mise en liquidation

amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Michel SAGE, domicilié 21 Boulevard du 11 Novembre 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels

que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 21 Boulevard du 11 Novembre 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL893925350

E.V.M.

SARL au capital de 8 000 Euros
Siège social : 8 GRANDE RUE
89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE
R.C.S : AUXERRE 435 023 866

L'Assemblée Générale Ordinaire réuni le 10 DECEMBRE 2005 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS.

Pour Avis,

Le Liquidateur.

AL893925351

DOMAR CONSEIL 89

SAS en liquidation au capital de 500 euros
Siège : 9 place du Maréchal Leclerc,
89000 AUXERRE
829 743 764 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30/08/2019 a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 30/06/2019, a donné quitus au liquidateur et a constaté la

clôture des opérations de liquidation, à compter de ce jour. Radiation au RCS d'AUXERRE.

AL893925368

SCI DIEUX BOULANDET

L'AGE du 20/09/19 des associés de la SCI DIEUX BOULANDET, capital 200€, siège social à Héry (89) 1 Chemin du Clos, 89550 Héry, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. Mr DIEUX Dominique demeurant à cette même adresse a été nommé liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à Héry (89), 1 Chemin du Clos. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce d'Auxerre. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL893925371

SCI DIEUX BOULANDET

L'AGE du 20/09/19 des associés de la SCI DIEUX BOULANDET, capital de 200€ , siège social à Héry (89) 1 Chemin du Clos, 89550 Héry, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'Auxerre.

AL893925372

EARL ANSEL JEAN-FRANCOIS

EARL en liquidation au capital de 102 520 €. Siège social : 5 rue de Vaulibet – 89580 MIGÉ. 448 106 336 RCS AUXERRE. Avis de clôture de liquidation : Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a

déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL893925375

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 12/08/19, il a été constitué une SARL dénommée LA SOURCE. Siège social : 26 av Roger Varrey 89300 Joigny. Capital : 10euros. Objet : service de restauration traditionnelle à emporter et sur place avec service à table, sans vente d'alcool. Gérance : M. Erwan LE HEGARET, 26 av Roger Varrey 89300 Joigny.Durée:99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL893925114

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 26/08/19,il a été constitué une EURL dénommée ABM HABITAT. Siège social : rue de Jougny cidex 514 89460 Cravant deux rivières.Capital : 100euros. Objet : menuiserie, maçonnerie, charpente, couverture, plâtrerie, peinture, parquet, carrelage. Gérance : M. Bruno Menetrey, 42b rue d'Orléans 89460 Cravant deux rivières. Durée : 99ans.Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL893925117

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/07/2019 constitution de la SAS : 63K + 1. Capital: 1.000euros. Siège social: 4 Rue Pesant et Bombert 89350 Champignelles. Objet: Achat, gestion, revente de biens immobiliers. Président : La société 4833 (SASU) au capital social de 1.000 euros, domiciliée au 11 rue Daubigny 75017 Paris, France, RCS Paris 827 835 752, représentée par Guillaume Truttmann. Admissions aux assemblées et droits de vote: chaque associé participe aux AG, une action = un vote. Clauses d'agrément: cession libre. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Auxerre

AL893925125

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une EURL dénommée BERNARD GOUSSARD ARCHITECTE Sigle : BGA Capital : 1000€ Siège social : 18 Rue des Pinsons 89260 PERCENEIGE VERTILLY Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession d'architecte Gérant :

GOUSSARD Bernard 152 Rue du Verger 92130 ISSY LES MOULINEAUX Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS SENS

AL893925149

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP à CHEROY du 12/09/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SARL ; Dénomination : CHARLES BOUCHERON ; Siège : 29 rue des Rochers, 89690 CHEROY ; Objet : Toute activité de vente, installation, entretien et dépannage en matière de plomberie, chauffage, climatisation, sanitaire et électricité ; Durée : 99 ans ; Capital : 1 000 euros ; Gérance : M. Charles BOUCHERON, 29 rue des Rochers, 89690 CHEROY ; RCS SENS.

AL893925321

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 17/09/2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : STEEL RENOV

Forme : SARL

Capital social : 1.000 €

Siège social : 2 impasse des iris, 89400 LAROCHE ST CYDROINE

Objet social : ENTREPRISE DE COUVERTURE, ZINGUERIE ET MAÇONNERIE GÉNÉRALE

Gérance : M. Christophe AUBERT demeurant 2 impasse des iris, 89400 LAROCHE ST CYDROINE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL893925339

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SAINT BRIS LE VINEUX en date du 30/07/2019, il a été constitué une Société de Participations Financières de Profession Libérale de Pharmaciens d'Officine À Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FINANCIERE DAVAL,

Siège social : 3 Chemin des Vaux de Villiers, SAINT BRIS LE VINEUX (Yonne),

Objet : l'acquisition par tous moyens de participations minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés de pharmaciens d'officine, la gestion de ces participations,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés,

Capital : 5 000 euros,

Gérance : Stéphanie DAVAL, demeurant 20 Bis Rue Bienvenu Martin, SAINT BRIS LE VINEUX (Yonne),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis, la gérance

AL893925342

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ COMMERCIALE

(Conformément à l'article 285 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

Dénomination : Marabéa

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Capital social : 300 euros

Siège social : 41, rue du Pont 89000 AUXERRE

Objet : l'acquisition, la gestion et la location de tous biens immobiliers, meublés ou non, saisonnière ou à long terme.

Gérant : Mme Stéphanie MATIVET, 41, rue du Pont 89 000 AUXERRE

Durée : 99 ans

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.

AL893925352

AVIS DE CONSTITUTION

Le 29/06/2019 par acte SSP a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS, la SAS ALLO LA PIZZA. Objet: petite restauration-pizzeria sans vente d'alcool. Capital: 100 euros. Siège: 22, rue Dilo 89600 SAINT FLORENTIN.

Président : Mr NAJAH Wissam, demeurant 148, Av Victor Hugo 93300 AUBERVILLIERS.

AL893925355

AVIS DE CONSTITUTION

Le 15/07/2019 par acte SSP a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS, la SASU DI NAPOLI. Objet: petite restauration-pizzeria sans vente d'alcool Capital: 1000 euros - Siège 35, Avenue Jean-Jaurès 89400 MIGENNES. Président : Mr NAJAH Wissam demeurant chez Mr NAJAH Nasr 1, Allée Eugène Viollet Le Duc 92000 NANTERRE

AL893925362

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/09/2019, il a été constitué une SAS dénommée : LE DÉLICE Siège social : 60 ROUTE D'AUXERRE, 89380 APPOIGNY Capital : 1.000€ Objet : Restauration rapide Président : M. MALEK SERBAJI, 1 rue ROMAIN ROLLAND, 77140 NEMOURS. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL893925365

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 17 septembre 2019, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : CREPERIE DU BAR DU CHATEAU

FORME : Société à responsabilité limitée à associé unique

SIEGE SOCIAL : 12 place Clermont-Tonnerre 89160 ANCY LE FRANC

OBJET SOCIAL : Café, licence 4, bar, restaurant, brasserie, restauration rapide.

DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 5000€, divisé en 100 parts de 50 € souscrites totalement en numéraire et libérées a concurrence de la moitié.

GERANCE : SAINTEMARIE Christel, demeurant 1 route de Fulvy, 89160 CHASSIGNELLES

IMMATRICULATION : au RCS d'Auxerre

Pour avis,

AL893925366

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CAMPING-CAR PLAISIRS 89

FORME : Société à responsabilité limitée

SIEGE SOCIAL : 15, Route d'Appoigny 89113 FLEURY-LA-VALLEE

OBJET :

-Achat, vente et location de véhicules de loisirs neufs et d'occasion,

-Achat, vente et pose de matériels et accessoires de véhicules de loisirs,

-Réalisation et vente de tests d'étanchéité,

-Cartes grises,

-Entretien, mécanique de véhicules de loisirs.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 2 500 euros

GERANCE :

- M. Mickaël GAUTHIER demeurant 15, Route d'Appoigny 89113 Fleury-la-Vallée

IMMATRICULATION : au RCS de SENS.

Selon acte sous seing privé le 5 septembre 2019, à Fleury-la-Vallée.

Pour avis,

AL893925369

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/09/2019, il a été constitué une SAS dénommée :

LE DÉLICE

Siège social : 60 ROUTE D'AUXERRE, 89380 APPOIGNY

Capital : 1.000€

Objet : Restauration rapide

Président : M. MALEK SERBAJI, 1 rue ROMAIN ROLLAND, 77140 NEMOURS.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL893925378

ANNONCES LÉGALES

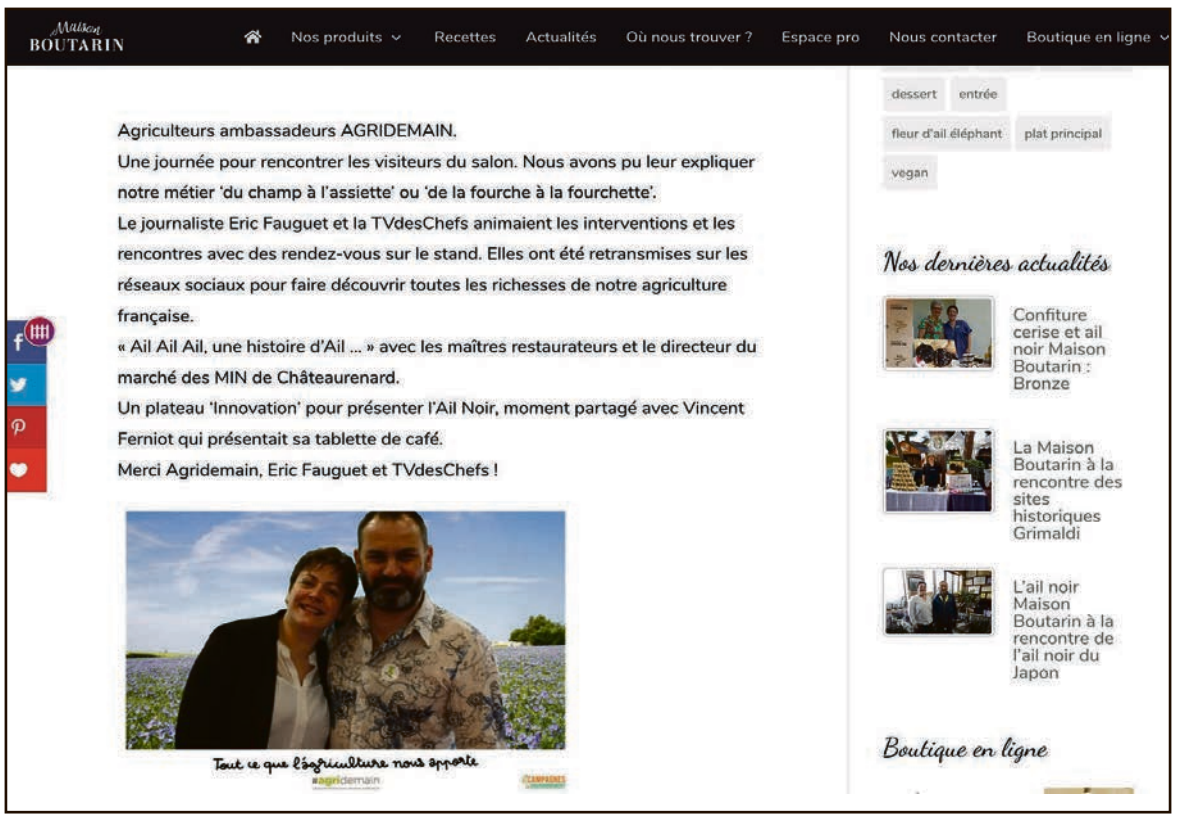
Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine

Société

Communiquer fait partie du métier d'agriculteur

La communication avec le grand public est un élément clé du métier d'agriculteur aujourd'hui. Pour les aider, l'association Agridemain accompagne et forme à la communication positive.



Fanny Boutarin est agricultrice dans la Drôme et productrice d'ail IGP de la Drôme. Elle est ambassadrice d'Agridemain qui vise à montrer la réalité de l'agriculture d'aujourd'hui pour entrer en dialogue avec le grand public

Avec l'essor des réseaux sociaux, en plus des médias traditionnels, tout le monde s'exprime sur l'agriculture et donne son avis, mais très peu savent de quoi ils parlent. Fake news, désinformation, a priori… tout y passe. Face à cette tendance au dénigrement, certains agriculteurs, de plus en plus nombreux, ont décidé depuis quelques années de prendre la parole via les outils à leur disposition : Facebook, Twitter, Youtube, etc. C'est ce que Christiane Lambert, la présidente de la FNSEA a qualifié d'«*agriacting*». «*Les agriculteurs vont sur les réseaux sociaux pour différentes raisons : montrer la réalité du métier, raconter leur quotidien, toucher un grand nombre de personnes en peu de temps sans mise en scène, un peu comme une fenêtre ouverte sur l'exploitation*», analyse Éloi Pailloux, journaliste spécialisé sur l'agriculture, au sein de la société d'édition Terre-Écos. «*On voit surtout deux approches de la part des agriculteurs qui s'expriment. Soit ils décryptent des pratiques, des expressions, et controverses, soit ils invitent l'internaute à découvrir ce qu'ils font en les embarquant sur le tracteur via la vidéo ou en postant des photos et des petits textes*». Certains agriculteurs sur Youtube (ou Youtubeurs) regroupent plusieurs dizaines de milliers de personnes abonnées sur leur chaîne, en produisant une vidéo par semaine. Grâce à cette pratique, ils deviennent visibles aux yeux des médias traditionnels qui font alors des sujets avec eux.

Agridemain accompagne pour bien communiquer

Une association, Agridemain, s'est donnée comme objectif, il y a six ans, d'aider les agriculteurs à démystifier les clichés sur les activités agricoles, à montrer ce qu'est la réalité de l'agriculture aujourd'hui en France au grand public, à promouvoir les atouts de l'agriculture et son rôle nourricier, moteur de l'innovation et de la modernité. L'une des ambassadrices du mouvement Agridemain a ainsi témoigné de sa pratique de communication auprès du grand public. Fanny Boutarin, installée en polyculture à Crest dans la Drôme est notamment productrice d'ail IGP de la Drôme avec son mari. Elle a également développé un produit innovant via la transformation de l'ail blanc en ail noir. «*Sur l'exploitation, nous sommes dans une démarche d'essayer de bien communiquer, de trouver les bons mots pour présenter l'ail noir*»- explique Fanny Boutarin, souriante et enthousiaste. «*Nous nous sommes alors rendu compte de l'importance de communiquer correctement pour répondre aux questions des consommateurs. Les premières initiatives d'Agridemain ont fait écho à ce que nous faisions, d'où notre implication. La méthodologie d'Agridemain propose des outils simples pour communiquer et parler de nos métiers et de nos savoir-faire*». Trois cents agriculteurs sont aujourd'hui engagés dans Agridemain en se donnant juste comme leitmotiv de communiquer sur leur métier et leur exploitation. «*Être ambassadeur Agridemain n'est pas difficile, nous participons à quelques formations pour mieux communiquer et répondons présent sur certains événements*» poursuit l'agricultrice. «*Le réseau organise, par exemple, "Rendez-vous en ferme inconnue" où nous répondons aux questions posées sur l'agriculture par le grand public sous forme de courtes vidéos postées ensuite sur les réseaux sociaux* ». Fanny Boutarin souligne qu'il y a un besoin de nouveaux participants, notamment d'éleveurs, trop peu représentés. «*Être proactif en communication sur les réseaux sociaux, c'est aussi retrouver de la fierté dans son métier, et transmettre la passion et l'enthousiasme à travailler tous les jours vis-à-vis du grand public*», conclut-elle.

CAMILLE PEYRACHE

Juridique

Le droit de chasse

Pour certains, l'heure est arrivée. Pour d'autres, elle arrive à grand pas. L'heure de quoi ? De l'ouverture de la chasse.

L'occasion est donc bonne de rappeler aux passionnés concernés une règle fondamentale : « *nul n'a la faculté de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants droit*». La violation de cette règle est sanctionnée pénalement par l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe (1 500 euros maximum).

Le droit qui appartient au propriétaire de chasser et d'autoriser autrui à chasser est la conséquence de son droit de propriété. Il existe indépendamment de toute convention. S'il vend sa propriété, le droit de chasse est implicitement compris dans la vente. Par une réserve expresse cependant, il est admis que le vendeur le conserve, mais pour une durée qui doit être déterminée. Le propriétaire peut par ailleurs y renoncer en le transférant à un tiers. Il établira alors un bail de chasse, à durée déterminée également. Pour des questions d'opposabilité aux tiers, ce bail pourra être enregistré. L'acheteur du bien aura intérêt à se renseigner s'il ne veut pas «*hériter*» d'un locataire en titre.

Le droit de chasse ne doit pas être confondu avec le droit de chasser. Le droit de chasser est lié au droit d'exploiter du preneur en place et est prévu par le code rural (article L415-7). Sur le fond qu'il loue, le fermier a le droit de chasser personnellement, sans pouvoir cependant ni faire participer de tiers à ce droit, ni substituer quelqu'un pour en bénéficier. Ce droit est d'ordre public. Il n'a pas besoin d'être indiqué dans le bail et ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie financière au profit du propriétaire. S'il ne désire pas l'exercer, le preneur devra le faire savoir au bailleur. Le droit de chasser n'enlève en rien la possibilité qu'a le propriétaire de chasser aussi ou de louer sa chasse.

PHILIPPE GAIGNET

L'Infographie



Multi-services

Des commerces «tout-en-un» s'installent en zone rurale

Créés par une start-up lyonnaise, les Comptoirs de campagne fleurissent depuis 2016. Il y en a déjà huit dans le Rhône, la Loire et l'Isère. Nouvelle génération de commerce de proximité, ils proposent de nombreux services au sein d'un unique lieu propice aux rencontres et aux échanges.



Estelle Deschamp (à droite) et Aimée Serve (à gauche), respectivement responsable et responsable des approvisionnements du Comptoir de campagne de Rochetoirin en Isère.

Rochetoirin, 1 062 hectares pour un peu plus de 1 100 habitants. Dans cette commune iséroise, vingt exploitations agricoles occupent 60 % de la superficie totale du territoire communal. Ici, comme dans de nombreux villages français, de nombreux commerces ont disparu.

Lorsqu'on rentre dans ce nouveau Comptoir de campagne ouvert le 4 mai dernier, on se croirait un peu dans un monde parallèle. Un monde où le bon sens et l'entraide ont redonné du dynamisme au village.

Des producteurs locaux valorisés

Dans ce lieu, on trouve non seulement de l'alimentaire mais tout un tas d'autres services. La Poste, des bouteilles de gaz, un pressing, une cordonnerie, une mercerie… Tout n'est bien sûr pas sur place, les salariés du comptoir font le lien entre les habitants et les différents prestataires, situés en dehors du commerce. *«L'objectif est de venir combler un vide, là où il y en a. S'il n'y a pas le service dans le village, nous le créons, mais dès lors qu'il existe, nous ne venons pas en concurrence mais le valorisons, comme nous faisons avec le boulanger d'ici. Nous revendons son pain au Comptoir»*, explique Éric Lambolez, responsable des opérations. *«L'idée, c'est de venir en complémentarité et de travailler en intelligence. Chaque responsable modèle son magasin en fonction des réalités locales»*. Dans cette conciergerie rurale de dernière génération, les producteurs locaux sont mis en valeur. *«Pour le bœuf, nous travaillons avec Clément Guillaud basé à Sainte-Blandine, pour la volaille et les poules pondeuses avec la ferme des Noirettes à Saint-Chef, pour le fromage de vache, nous sollicitons l'EARL des Crêtes à Merlas… Pour les produits frais, nous travaillons sur un rayon de 10 km et pour le reste nous ne dépassons pas les 80 km de Rochetoirin»*, explique Aimée Serve, en charge des approvisionnements.

Un lieu de partage et de plaisir

Créer du lien social, c'est aussi l'une des valeurs clé des Comptoirs de campagne, au nombre de huit à ce jour. Le premier a ouvert à Champdieu en 2014 dans la plaine du Forez (Loire). *«À Rochetoirin, nous avons une salle que nous appelons « Service +»*.

Elle a déjà été louée à une esthéticienne mais elle se prête aussi bien à un cabinet de kinésithérapie qu'à une salle de coworking, de réunion, d'aide administrative ou aux devoirs, souligne Estelle Deschamp, responsable du magasin et originaire de la commune. *«Il y a toujours eu un manque de commerces ici. Ce comptoir est un lieu à taille humaine qui incite à consommer local. Nous avons installé un petit rayon vrac (riz, couscous, lentilles corail, muesli et graines de tournesol) ainsi qu'une étagère consacrée aux produits d'hygiène zéro déchet car nous nous rendons bien compte que cette démarche séduit une partie de nos clients»*, ajoute-t-elle. Avec son long bar, le comptoir de campagne invite à la pause-café ou mieux encore à la dégustation de planches de charcuteries à table. La démarche est aussi celle de créer de l'emploi.

L'entreprise compte déjà 27 salariés et cherche à en recruter d'autres. Comptoir de Campagne souhaite se développer d'abord dans la région Auvergne-Rhône-Alpes puis dans toute la France et l'Europe, dans les années à venir.

Des animations de tout genre

Ces magasins *«tout-en-un»* proposent aussi des animations et des soirées discussions selon les envies des habitants.

Vendredi 13 septembre, deux Rochetoirinois viendront, par exemple, parler de généalogie afin de donner gratuitement les outils nécessaires pour retrouver les ancêtres des personnes intéressées. *«Nous avons déjà organisé une soirée lecture de livres sur le développement personnel et nous aimerions mettre en place un atelier de création de burgers maison et une animation autour de la biérologie lors de la Saint-Patrick, avec la startup LABO, des brasseurs locaux dont nous vendons la bière et récupérons les drêches (ndlr résidu du brassage des céréales) pour la fabrication de crackers maison»*, ajoute Estelle Deschamp. Bien plus d'une conciergerie d'antan, un local à tout faire où service rime avec astuce.

Alison Pelotier



Comptoir de Campagne souhaite se développer d'abord dans la région Auvergne-Rhône-Alpes puis dans toute la France et l'Europe dans les années à venir.



Dans cette conciergerie rurale de dernière génération, les producteurs locaux sont mis en valeur.

Communiqué publi-rédactionnel

Solutions SOBAC pour l'élevage bovins viande

Fertilité des sols - Valorisation des effluents - Méthanisation

AUTONOMIE - RENTABILITÉ
QUALITÉ - SANTÉ
ENVIRONNEMENT



TÉMOIGNAGE D'UN ÉLEVEUR - UTILISATEUR DEPUIS 2011

SAÔNE-ET-LOIRE

Jérôme MÉNAGER
à Saint-Nizier-sur-Arroux
Installé depuis 1994
SAU : 120 hectares de polyculture
(8 ha de maïs ensilage
et le reste en prairies).
80 mères charolaises

" Les frais véto ont diminué de 30 % ".

Adepte des prairies dix plantes et des méteils, Jérôme ne ménage pas ses efforts pour gagner en autonomie. Des efforts récompensés quand il voit la santé de son troupeau et la qualité de ses fourrages.

Extraits de propos recueillis
par un journaliste indépendant

" Une commerciale de la SOBAC passée en 2011 et j'ai bien aimé sa présentation. Elle m'a laissé une documentation et l'idée de valoriser au maximum les fumiers m'a plu. Couvrir plus de surface avec le même volume, ça me parlait. J'ai commencé en ensemençant tous les fumiers avec BACTÉRIOLIT. On sentait que les vaches appréciaient le changement d'ambiance dans les stabulations avec moins d'odeurs d'ammoniac. Les fumiers collent moins au curage et ils sont plus secs. Il n'y a plus de jus autour. On voit que le fumier se composte avec tous ces champignons qui apparaissent sur le tas. D'ailleurs, quand on en prend dans le creux de la main, ça ne sent plus le fumier mais le terreau.

" On revoit du lotier, du trèfle. "

Les sols sont beaucoup moins compactés, ils sont plus faciles à travailler en surface. On revoit du lotier, du trèfle, plus de légumineuses. La flore change et donc forcément le fourrage s'améliore en qualité et en quantité. Il est plus dense, plus épais, il n'y a plus de refus dans les prairies. Les bêtes pâturent partout même derrière le fumier.

Tout cela joue sur la santé animale. Dans les stabulations, il y a beaucoup moins de problèmes pulmonaires et les boiteries ont disparu. Depuis 2-3 ans, je ne vaccine plus du tout et sur les veaux, je n'ai plus du tout de problèmes de diarrhées. Les frais véto ont diminué de 30 %.

" Les veaux et les broutards profitent vraiment bien. "

J'ai supprimé 25 tonnes de chaux et 10 tonnes d'engrais de fond. J'ai aussi arrêté les fongicides sur les céréales. On est plus attentif à tout. J'ai pris le bon chemin, celui d'une agriculture raisonnable. Quand des collègues ont vu mon méteil, ils ont été surpris par sa qualité.

Dans le concept SOBAC, la terre prend mieux l'eau et il y a des vers de terre à foison. Les prairies démarrent mieux dès le semis. Les engins passent mieux sur les parcelles. Pour déchaumer, même si c'est humide ça rentre tout seul.

Je réalise qu'avant, je ne regardais rien. Maintenant, il m'arrive fréquemment de regarder les filaments blancs, les mycélium, qui se développent sur les fumiers. En fait j'étais fait pour travailler avec la SOBAC. Ça correspond complètement à ma philosophie.

Maintenant, j'utilise peut-être deux flacons d'antibiotiques par an pour un nombril sur un veau ou un panaris.

Là, sur 80 vêlages, je n'ai pas fait une vaccination ni donné un antibiotique. Au niveau reproduction, l'an passé, à part une fois où il fallut aider une vache qui avait fait des jumeaux, il n'y a eu aucun problème de délivrance.

Je suis toujours en recherche d'autonomie. Les méteils et les prairies dix plantes sont deux nouvelles sources de protéines spectaculaires. Cet hiver, je vais essayer le méteil grains pour éviter d'avoir à acheter des tourteaux. Tout mon cheptel femelle va être en autonomie avec les méteils.

Au niveau de la marge ça commence à bien aller. Ma production est de meilleure qualité, j'ai arrêté les intrants chimiques et je pense que les terres vont continuer à évoluer dans le bon sens.

J'ai le sentiment d'apporter ma contribution pour la sauvegarde de la planète et quand je vois la SOBAC à la COP21 ou à la COP23, j'en suis fier. Mes frères viennent tous les ans chercher du fumier ensemencé avec BACTÉRIOLIT pour leur jardin. C'est qu'ils y trouvent leur compte ! ".

Retrouvez les nombreux témoignages d'éleveurs - utilisateurs sur www.sobac.fr

SOBAC AU SOMMET DE L'ÉLEVAGE : HALL 1 - STAND A28

BACTÉRIOSOL / BACTÉRIOLIT - CRÉATEUR D'HUMUS

Solutions SOBAC - Technologies Marcel Mézy

SOBAC - ZA - 12740 LIOUJAS - TÉL. : 05 65 46 63 30 - contact@sobac.fr - www.sobac.fr

SOBAC
Pour la Terre, pour longtemps.

IDEST-HORVILLE-2019

Artisanat

Un savoir-faire ancestral, des sabots aux couleurs d'aujourd'hui



Sabots galoches de couleur : La boutique propose aussi des galoches de couleur, fabriquées par un autre sabotier breton.

Si ce sabot de vigneron permettait d'enfoncer les pieux, les contrebandiers utilisaient des semelles inversées pour tromper la maréchaussée.

Ouverte dans les anciens haras de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon (29), il y a quelques mois seulement, la saboterie de Léon perpétue un savoir-faire ancestral, tout en fabriquant des sabots aux couleurs d'aujourd'hui.

En ce mardi après-midi, alors qu'un soleil généreux aurait pu les attirer vers la plage toute proche, ils sont une bonne trentaine, adultes et enfants, à se presser à la saboterie de Léon. En 1 h 30, sous leurs yeux ébahis, va naître une paire de sabots à partir d'une simple rouelle de hêtre. Joignant le geste à la parole, Michel Cousin va leur détailler, avec force anecdotes, la vingtaine d'étapes et les six mois nécessaires à la fabrication des sabots. Et revenir sur l'histoire de ces boutou koad qui ont chaussé des générations d'écoliers et de travailleurs, aux champs comme à l'usine, où ils ont longtemps fait office de chaussures de sécurité.

De Riec sur Belon à Saint-Pol-de-Léon

Si, au début du siècle dernier, les sabotiers étaient légion, souvent installés au fond des bois, au plus près de la matière première dont ils ont besoin, il n'en subsiste aujourd'hui plus que 7 ou 8 en France, dont un dans chacun des quatre départements bretons. *«Et je suis le plus jeune»*, souligne Michel Cousin, un sourire au coin des lèvres. Après une vie professionnelle bien remplie, l'envie lui a pris de se reconvertir. Et c'est auprès de Claude Pelletier, installé à Riec-sur-Belon, qu'il a appris les rudiments du métier. Ce dernier parti en retraite, ses machines ont déménagé à Saint-Pol-de-Léon, où Michel Cousin a installé son atelier depuis septembre 2018. *«Un juste retour des choses, puisque Claude fabriquait des sabots du Léon»*.

Des sabots en hêtre

En Bretagne, le hêtre était traditionnellement utilisé pour fabriquer des sabots. *«Un bois dur et dense, explique le sabotier, les premières branches étant très hautes, on peut travailler un tronc sans nœud, sans défaut»*. Mais ils pouvaient aussi être en aulne, frêne, noyer, poirier ou peuplier. Sabotier étant *«l'un des seuls métiers à utiliser du bois vert»*, les arbres sont coupés à sève descendante et aussitôt travaillés. Les troncs, entre 30 et 80 cm de diamètre, sont d'abord découpés en rouelles, à la taille adaptée à la pointure qu'on veut fabriquer. Puis, la scie à ruban va les débiter en carrelets, l'un pour le sabot gauche, l'autre pour le droit. *«L'écorce est mon point de repère, elle doit être à l'intérieur du sabot»*, indique Michel Cousin. Gorgé de sève, le carrelet pèse son poids ! *«On sent encore bien l'humidité. Et en hiver, j'ai froid aux mains»*.

Un travail organisé à la semaine

Les carrelets prennent ensuite place sur une copieuse qui, grâce à un modèle, va leur donner leur forme extérieure. *«Cette machine date de 1930 et ses différents propriétaires n'ont cessé de l'améliorer»*. Automatisée et sécurisée, elle fabrique les deux sabots en même temps, en 6 à 7 minutes. Et dispose de 12 modèles, de la pointure 35 jusqu'au 46. *«C'est la raison pour laquelle je fabrique une seule pointure durant toute la semaine : ça me permet de ne faire les réglages qu'une seule fois»*. À côté, une seconde machine, datant de 1920, va creuser le sabot, grâce à de petites gouges, toujours à partir d'un modèle.

Six mois de séchage

Le sabot ayant maintenant sa forme définitive, intérieur et extérieur, reste à aplanir le talon et la semelle, enlever le nez, qui sera fini à la main, puis aplanir la goule, là où on glisse le pied.





Sabots carrelets et sabots copieuse : Déjà assemblés par paire, ces carrelets passent d'abord sur la copieuse, qui va donner sa forme extérieure au sabot.

«Puis les sabots vont être fumés, un peu comme le poisson, s'amuse le sabotier. Le fumage est réalisé à froid, pas plus de 25°, durant une nuit. Et c'est la fumée qui va aspirer la sève, 200 gr par sabot». Ils sont ensuite stockés pendant 5-6 mois, histoire d'avoir le temps de bien sécher. Il faut ensuite les poncer à la machine. *«Une étape pas si plaisante, relate le sabotier. La poussière fine oblige à porter un masque et des lunettes»*. Désormais fixée à l'agrafeuse, la bride en cuir et son rembourrage vont rendre le sabot plus confortable, en protégeant le cou-de-pied. *«Avant, les gens tressaient de la paille ou du foin»*.

Du caoutchouc ou des coquillages

En caoutchouc, talon et semelle vont empêcher le sabot de glisser et le bois de s'abîmer. *«Autrefois, les marins ne pouvaient mettre ni clous ni caoutchouc sous leurs sabots, qui glissaient sur le pont des bateaux, raconte Michel Cousin, on utilisait du bouleau, plus tendre. Et avant la première utilisation, ils allaient marcher sur la plage. De petits coquillages rentraient dans le bois, empêchant le sabot de glisser. Mais il s'usait vite et ne tenait qu'une saison ou deux»*. Enfin, le sabotier va apposer sa griffe sur chaque sabot, en y dessinant un motif. *«C'est notre signature, celle qui permet de savoir qui l'a fabriqué»*. Au total, le sabot aura nécessité pas moins de six mois et d'une vingtaine d'opérations avant d'être commercialisé. *«Sabotier est reconnu comme de l'artisanat d'art et entreprise du patrimoine vivant»*.

À la demande

Autrefois, la couleur du sabot permettait de deviner la corporation de celui qui les portait. Si le bordeaux était réservé aux enfants, les pêcheurs de l'Aven portaient des sabots verts, les sardinières de Douarnenez de l'orange… Naturel, teinté-vernis, peint en noir, en rouge en vert ou en bleu… : la finition des sabots dépend aujourd'hui de la fantaisie du sabotier, qui leur ajoute parfois des points, un peu à la manière des coccinelles. *«Parfois, j'ai des commandes spécifiques. Et des gens viennent aussi avec la peinture de leurs volets, pour des sabots assortis»*.

Pour garder les pieds au chaud

Bon an mal an, la saboterie de Léon produit 1 500 paires, qu'elle n'a aucun mal à vendre, à la boutique ou sur Internet, en France, où il y a une tradition du sabot d'un bout à l'autre du pays, mais aussi en Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne… Si plus personne ne travaille en sabots, ils ont trouvé une autre utilité. *«Désormais, les gens s'en servent pour jardiner, aller chercher du bois dehors… Ils sont en chaussons de feutre dans la maison et n'ont qu'à glisser les pieds dans les sabots pour sortir. Ça prend deux secondes, pas besoin de se baisser, et les pieds restent au chaud»*.

CHANTAL PAPE



Sabots déclassés : Une fente qui apparaît au séchage, un nœud qui tombe, les sabots déclassés sont transformés en nichoir.









Sabots bois, sabots naturels, sabots pois, sabot vert : Naturel, teinté-vernis, peint en noir, en rouge en vert ou en bleu, à pois… : la finition des sabots dépend aujourd'hui de la fantaisie du sabotier ou de la commande des clients.